



Les **GREAT**

Cahiers

Groupe de recherche en économie appliquée et théorique

N° 83, vol. 1

" Réfléchir à changer "

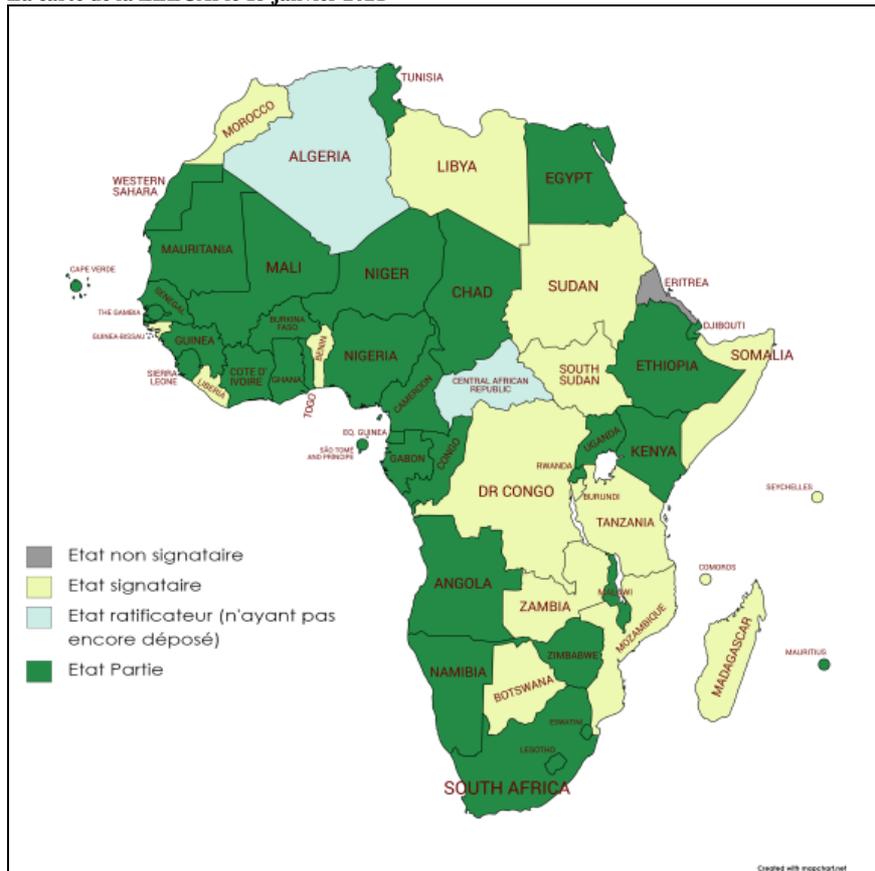
Janvier – Mars 2023

Elaboration de la Stratégie nationale du Mali pour la
mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (SN-ZLECAF)

Table des matières

Sigles et abréviations.....	1
Résumé exécutif	4
Introduction	7
1. Etat des lieux.....	9
1.1. Aperçu macroéconomique	9
1.2. Les échanges commerciaux du Mali	11
1.2.1. Structure et dynamique du commerce.....	11
1.2.2. Les principaux marchés d'approvisionnement et d'exportation du Mali	13
1.2.3. Les échanges du Mali avec l'Afrique	16
1.2.4. Recettes fiscales sur le commerce.....	17
1.3. Structure de production et participation du Mali aux chaînes de valeurs	22
2. Aperçu sur l'Accord sur la ZLECAf	23
2.1. Objectifs et champ d'application.....	24
2.2. Les différentes parties de l'Accord.....	30
2.3. Les instruments opérationnels de la ZLECAf.....	31
2.4. Situation du Mali relativement à la ZLECAf.....	32
3. Etude diagnostic de la mise en œuvre de la ZLECAf	33
3.1. Le Mali face aux objectifs de la ZLECAf.....	33
3.1.1. Bref aperçu du BIAT	33
3.1.2. Principales mesures de politique commerciale	34
3.2. Méthodes d'évaluation des impacts de la mise en œuvre de la ZLECAf	40
3.2.1. Le modèle SIMALI.....	40
3.2.2. Avantages comparatifs révélés.....	46
3.2.3. Modèle de gravité	47
3.2.4. Données utilisées	48
3.3. Les chocs envisagés	52
3.4. Analyse des impacts de la mise en œuvre de la ZLECAf à l'aide du modèle SIMALI	54
3.4.1. Effets sur les flux commerciaux.....	57
3.4.2. Impacts macroéconomiques et effets sur la structure productive	58
3.4.3. Impacts sur les facteurs de production.....	61
3.4.4. Impacts sur les recettes et dépenses de l'Etat	63
3.4.5. Impacts sur le bien-être des ménages.....	65
3.5. Analyse de la compétitivité des produits maliens	68
3.5.1. Avantages comparatifs révélés des produits maliens sur le marché mondial	68
3.5.2. Destinations des produits maliens compétitifs sur le marché mondial	69
3.6. Estimation et analyse du potentiel commercial du Mali	72
3.6.1. Impact commercial des réglementations de la ZLECAf	73
3.6.2. Potentiel d'exportation du Mali	74
4. Stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf.....	76
4.1. Contraintes et facilités de la production locale	76
4.2. Contraintes et facilités des exportations.....	76
4.3. Méthodologie d'élaboration de la stratégie nationale d'intégration économique africaine ...	77
4.4. Vision et ancrage dans les politiques publiques.....	78
4.5. Objectifs et axes stratégiques.....	79
4.6. Plan d'action prioritaire	80
4.6.1. Résultats quant aux sources de croissance et de compétitivité	84
4.6.2. Mise en adéquation avec la compétitivité des entreprises	84
4.6.3. Prise en compte des stratégies nationales de promotion des exportations	86
4.6.4. Produits et marchés à fort potentiel.....	88
4.6.5. Financement de la Stratégie	88
Conclusions et recommandations.....	89
Références bibliographiques	91
Annexes.....	94
A1. Impacts sectoriels, en statique comparative.....	94
A2. Liste des produits compétitifs sur le marché mondial.....	100
A3. Guides d'animation des sessions thématiques.....	102

La carte de la ZLECAf le 15 janvier 2021



Source: Guillaume (2021)

Sigles et abréviations

AC	Amendes et confiscations
ACR	Accord commercial régional
ACRN	Avantage comparatif révélé normalisé
ADI	Acompte divers sur les impôts
Afreximbank	Banque africaine d'import-export
AFRISTAT	Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
AGCS	Accord général sur le commerce des services
AGOA	Loi sur la croissance et les opportunités de développement en Afrique
AIDA	Action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique
AIE	Accord d'intégration économique
ALE	Accords libre-échange
AMANORM	Agence malienne de normalisation et de promotion de la qualité
ANSSA	Agence nationale de la sécurité sanitaire des aliments
APCAM	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
APE	Accord de partenariat économique
APEX	Agence pour la promotion des exportations
APEX	Agence pour la promotion des exportations
API	Agence pour la promotion des investissements
APS	Accord de porte partiel
ATO	Observatoire africain du commerce
BIAT	Plan d'action de l'initiative de renforcement du commerce intra-africain
BNT	Barrière non tarifaire
BSI	Budget spécial d'investissement
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CAPC	Centre africain pour les politiques commerciales
CCIM	Chambre de commerce et d'industrie du mali
CEA	Commission économique des Nations-unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CEPII	Centre d'études prospectives et d'informations internationales
CER	Communauté économique régionale
CERCAP	Centre d'études et de renforcement des capacités d'analyse et de plaidoyer
CES	Elasticité de substitution constante
CET	Elasticité de transformation constante
CI	Consommation intermédiaire
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction
CNAMM	Commission nationale des autorisations de mise sur le marché
CNC	Conseil national Codex
CNNCQ	Conseil national de normalisation et de contrôle de qualité
CNPM	Conseil national du patronat du Mali
CNSSA	Conseil national de la sécurité sanitaire des aliments
CNUCED	Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CREDD	Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable
CT-CSLP	Cellule technique du Cadre stratégique pour la lutte contre la pauvreté
CUA	Commission de l'Union africaine
DD	Droit de douane
DGD	Direction générale des douanes
DNA	Direction nationale de l'agriculture
DNSV	Direction nationale des services vétérinaires

DTS	Droit de tirage spécial
EBE	Excédent brut d'exploitation
EDM	Energie du Mali
EMOP	Enquête modulaire permanente auprès des ménages
FAO	Organisation des Nations-unies pour l'alimentation et l'agriculture
FBCF	Formation brute de capital fixe
FCFA	Franc des communautés financières africaines
FDR	Fonds de retrait
FEC	Facilité élargie de crédit
FMI	Fonds monétaire international
GAMS	General Algebraic Modeling System
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
INSTAT	Institut national de la statistique
IPC	Impôt spécial sur les produits cosmétiques
ISA	Impôt spécial sur les armes et cartouches
ISB	Impôt spécial sur les boissons alcoolisées
ISC	Impôt spécial sur la cola
ISE	Impôt spécial sur les boissons gazeuses et eaux minérales
ISP	Impôt spécial sur les produits pétroliers
ISS	Impôt spécial sur le sel
IST	Impôt spécial sur le tabac
ITC	Centre du commerce international
LES	Système linéaire de dépenses
LNS	Laboratoire national de la santé
MCS	Matrice de comptabilité sociale
MD	Magasinage et dépôts
MEGC	Modèle d'équilibre général calculable
MICPI	Ministère de l'industrie, du commerce et des investissements
MIGA	Agence multilatérale de garantie des investissements
MNT	Mesures non tarifaires
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NPF	Nation la plus favorisée
OAC	Observatoire africain du commerce
OAPI	Organisation africaine de la propriété
ODD	Objectifs de développement durable
ODHD/LCP	Observatoire pour le développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OMC	Organisation mondiale du commerce
ORD	Organe de règlement des différends
PASPSS	Système panafricain de paiement et de règlement
PC	Prélèvement communautaire
PCS	Prélèvement communautaire de solidarité
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique
PIDA	Programme de développement des infrastructures en Afrique
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PRC	Prélèvement sur les comptes
PTI	Programme triennal d'investissement
Rdm	Reste du monde
RER	Redevance autorité routière
RI	Redevance informatique

RS	Redevance statistique
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SIMALI	Modèle de simulation du Mali
SN	Stratégie nationale
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
TAI	Taxe d'ajustement à l'importation
TCEI	Tableau des comptes économiques intégrés
TCI	Taxe conjoncturelle à l'importation
TDP	Taxe dégressive de protection
TEC	Tarif extérieur commun
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TLT	Taxe de lutte contre le tabagisme
TOFE	Tableau des opérations financières de l'Etat
TPP	Taxe intérieure sur les produits pétroliers
TRE	Tableau des ressources et des emplois
TSC	Taxe spéciale cuirs et peaux
TRM	Terme de résistance multilatérale
TUNAC	Conseil national d'accréditation
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UA	Union africaine
UD	Union douanière
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UMA	Union du Maghreb arabe
VD	Vente en douane
VMP	Vision minière africaine
VS	Variation des stocks
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine

Résumé exécutif

L'étude s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale du Mali en matière d'intégration économique continentale afin d'aider à en tirer le maximum de bénéfices socioéconomiques par identification des forces et faiblesses de ses secteurs économiques ainsi que des menaces et opportunités que lui offre cette intégration économique dont la ZLECAf. Vis-à-vis des inquiétudes que celle-ci peut susciter surtout chez les industriels, le double objectif de l'étude est d'évaluer les impacts de la mise en œuvre de la ZLECAf sur l'économie et d'indiquer les mesures d'atténuation des impacts négatifs dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf y compris dans son plan d'actions prioritaires.

L'état des lieux de l'économie nationale, en prélude à l'entrée en vigueur du libre-échange continental, montre que la croissance économique résulte en premier du dynamisme des secteurs primaire et tertiaire. La contribution du secteur primaire provient principalement de la production vivrière et de l'élevage tandis que celle du secteur tertiaire est essentiellement liée au commerce international, notamment à l'exportation de produits primaires (or, coton, peaux et cuirs, etc.). Bien que contribuant plus modestement à la croissance, le secteur secondaire a montré plus de résilience que les autres lors de la crise de 2020 consécutive à la pandémie Covid-19.

L'Afrique reste le principal marché d'approvisionnement du Mali avec 81% des importations totales en 2020 à raison de 79% en provenance de la CEDEAO et 2% du reste de l'Afrique. Le reste du monde (Rdm) représente 19% des importations. Mieux, deux pays membres de l'UEMOA, à savoir la Sénégal et la Côte d'Ivoire ont 66% des 81% d'importations africaines, ce qui fait que le pays est déjà assez intégré au marché africain et ne devrait pas trop en pâtir de la ZLECAf puisqu'il est déjà en union douanière avec ses principaux fournisseurs. Ce d'autant plus qu'une part importante de ses droits et taxes à l'importation sont prélevées sur des produits pétroliers, les véhicules, appareils et autres produits (semi)manufacturés en provenance du reste du monde donc hors zone de libre-échange.

La situation est relativement différente en ce qui concerne les exportations pour lesquelles, l'Afrique représente en 2020 48% dont à peine 8% pour la CEDEAO. Cela est néanmoins trompeur car induit par la seule exportation d'or à destination de la Suisse (40% des exportations du pays) et de l'Afrique du Sud (39%). Les autres exportations sont destinées aux marchés de l'UEMOA sur lesquels le Mali peut redouter la levée des barrières tarifaires en faveur de ses concurrents africains suite à l'entrée en vigueur de la ZLECAf.

Le Mali a signé ledit Accord le 21 mars 2018 puis l'a ratifié le 11 janvier 2019 et le 1^{er} février 2019 a déposé au secrétariat de la ZLECAf ses instruments d'adoption, ensuite il s'est depuis acquitté d'un certain nombre d'obligations, soit directement soit à travers la CEDEAO, dont (i) la préparation des rencontres biennuelles du Conseil des ministres ainsi que celles des hauts responsables des ministères du commerce, et (ii) la production de la liste des concessions tarifaires, à travers la CEDEAO, avec le schéma de démantèlement tarifaire conformément aux catégories A, B et C de produits et compte tenu du statut de PMA du pays. Le pays adhère ainsi à un marché unique intégrant tous les pays africains, marché de marchandises, services et capitaux, en route vers la création d'une union douanière et monétaire continentale à un stade ultérieur. Ainsi, 90% des lignes tarifaires seront linéairement libéralisées sur une période de 10 à compter de 2021, 7% sur 13 ans et seulement 3% des lignes ne le seront pas du tout. Cela représente en moyenne 74% du volume total des importations (67% des

importations africaines) respectivement 16% (23% l'Afrique) et 10% (10% des importations africaines). La stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf devra aider combler les pertes de recettes douanières tout en indiquant comment combler les retards du pays en matière de qualification de sa main-d'œuvre, d'infrastructures et de finances, identifier les secteurs d'opportunité et le potentiel d'exportation tout en explorant les voies et moyens de promotion des secteurs prioritaires de développement y compris de développement industriel.

Pour la mesure d'impacts, recours a été fait à la modélisation en équilibre général calculable, à l'analyse de compétitivité des produits et de leur potentiel commercial surtout à l'exportation. Ces différentes méthodes d'évaluation sont appliquées sur des données de la MCS2015 établies à l'aide des TRE et TCEI de la comptabilité nationale, de l'EMOP (2015-2016) pour ce qui est du modèle SIMALI ainsi sur celles collectées sur le site web du système intégré de commerce mondial de la Banque mondiale (UN COMTRADE/WITS), couvrant la période 2010-2017. Les résultats empiriques obtenus sont différenciés par secteur d'activités, produit, agent économique et selon les indicateurs économiques retenus. Ainsi, (i) la majorité des 19 biens et services composites retenus vont pouvoir accroître leur exportation tandis que 6 vont perdre, à savoir les produits de l'agriculture vivrière, de l'élevage et de la chasse, de la sylviculture, de la pêche, de l'industrie agro-alimentaire et des services de réparation, (ii) la baisse de production touchera les de l'élevage, l'agro-alimentaire, l'extraction et les travaux de construction, le textile va perdre sur le marché domestique mais gagner en exportation, (iii) le revenu brut ainsi que leur revenu disponible vont augmenter sur toute la période de démantèlement sauf la deuxième année.

Pour les finances publiques, l'on assistera à (i) des diminutions de recettes de porte dès la 2^{ème} année, de l'ordre de -6%, (ii) une baisse des recettes de TVA dans les secteurs de l'extraction, de l'agroalimentaire, du textile, de l'eau-électricité-gaz, des autres industries et des services aux entreprises, (iii) après une baisse des recettes des impôts sur le revenu des sociétés la 2^{ème} année, celles-ci vont ensuite croître sur tout le reste de la période de démantèlement, (iv) une augmentation des impôts sur le revenu des ménages et sur les recettes de taxes sur les exportations, (v) une augmentation des recettes tirées des cotisations sociales sur toute la période.

Sur la marché du travail et en ce qui concerne le bien-être des ménages, l'on devrait plutôt assister à (i) une augmentation de la demande de travail qualifié, sauf dans les secteurs de l'extraction, de l'agroalimentaire et des BTP, dans lesquels l'on assiste plutôt à une baisse en même temps du reste que la demande de travail non qualifié dans ces mêmes 3 secteurs, (ii) un accroissement du salaire d'équilibre des travailleurs non qualifiés, sans changement dans la demande de travail non qualifié, (iii) un accroissement de leurs revenus, brut comme disponible, de leur consommation et épargne, en dépit de l'augmentation des impôts sur leur revenu, (iv) une augmentation des cotisations sociales versées par eux sans variation des versements en leur faveur, (v) une légère augmentation de la pauvreté et une faible diminution des inégalités, l'augmentation de la pauvreté étant beaucoup plus du fait de nouveaux pauvres que de l'aggravation du noyau dur de la pauvreté.

Pour ce qui est de la compétitivité des produits, les résultats montrent que le Mali est compétitif dans plus de 200 lignes tarifaires à six chiffres sur la scène internationale, y compris l'Afrique. Bien sûr il s'avère que les accords partiels de porte ont plus d'impact positif sur les exportations maliennes de produits compétitifs qu'une union douanière, ce qui est encore le cas pour la ZLECAf. Sur toutes les lignes tarifaires d'avantage comparatif, le pays

dispose d'un potentiel d'exportation non exploité. C'est le cas des ovins, du poisson fumé, du tissu imprimé, du fils de coton, etc.

La mise en œuvre de la ZLECAF au Mali devrait se faire conformément à une stratégie nationale dédiée spécifiquement à cela même si elle pourrait s'insérer dans une stratégie nationale plus globale. Au sortir de cette étude d'impacts et d'identification du potentiel d'exportation, il reste à (i) approfondir l'identification des contraintes à surmonter et des mesures stratégiques requises, tant en ce qui concerne la production domestique que la commercialisation, (ii) l'élaboration des objectifs stratégiques, du plan d'action et de suivi-évaluation, (iii) la budgétisation de la mise en œuvre de la stratégie assortie de son plan de financement, (iv) l'élaboration du plan de communication et de visibilité (sensibilisation, instruments de communication, évènementiel, nomination d'ambassadeurs de promotion de la mise en œuvre de la ZLECAF, diffusion de la marque ZLECAF) et (v) la gestion des questions transversales.

Introduction

Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale du Mali en matière d'intégration économique continentale. Elle vise à permettre au Mali de tirer le maximum de bénéfices économiques et sociaux en identifiant les forces et les faiblesses de ses secteurs économiques et en déterminant les menaces et les opportunités que lui offre l'intégration économique, plus précisément la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). En effet, le Mali, dès son accession à l'indépendance en 1960, a œuvré pour le projet de l'unité africaine au prix de sa souveraineté nationale. D'abord, au niveau sous-régional, il est membre fondateur de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)¹ créée en 1975 et de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA)² fondée en 1994. La CEDEAO, regroupant tous les 8 États membres de l'UEMOA, vise à accroître la croissance économique et le niveau de vie des populations de ses États membres à travers la coopération et l'intégration économique. En 2016, elle couvrait un marché de 357 millions de personnes et elle a enregistré durant la même année un produit intérieur brut (PIB) de 686 millions de dollars pour l'ensemble de ses 15 États membres (CEDEAO, 2021)³. Au niveau continental, le Mali a ratifié l'accord de libre-échange continental africain le 1^{er} janvier 2019, objet de cette étude. Cet accord confère au Mali le statut d'État membre de la plus grande zone de libre-échange du monde. La ZLECAf a été lancée à Kigali (Rwanda) le 21 mars 2018 et elle est entrée en vigueur en 2019 (Tralac, 2021a). Son but est d'ouvrir la voie au libre-échange à travers l'Afrique, faciliter l'industrialisation et la diversification des économies des pays membres et assurer une croissance durable, génératrice d'emploi pour l'ensemble de la région (Tralac 2021a). La ZLECAf couvre un marché de 1,2 milliard de personnes avec un PIB de 2 500 milliards de dollars dans l'ensemble des 55 États membres de l'Union africaine. Au niveau international, le Mali est membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis le 31 mai 1995. À ce titre, il bénéficie des préférences accordées au "Pays moins avancé" (PMA). Ses concessions pour les marchandises sont contenues dans la Liste XCIV, et dans le document GATS/SC/53 pour ce qui concerne les services.

À titre de membre des zones d'intégration sous-régionale CEDEAO et UEMOA, le Mali bénéficie essentiellement de réduction ou de suppression de droits de douanes sur toutes (ou en partie) les lignes tarifaires⁴. Ses exportations vers ses zones doivent par ailleurs respecter les règles d'origine, et ses importations sont soumises au tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO. Le TEC couvre 90% des lignes tarifaires et comprend cinq taux, 0% sur 85 lignes tarifaires, 5% sur 2 146 lignes, 10% sur 1 373 lignes, 20% sur 2 165 lignes et 35% sur 130 lignes. Selon la classification de Balassa (1961), la CEDEAO correspond à une union douanière (UD) et l'UEMOA est une union monétaire. La ZLECAf prévoit toutes les phases de l'intégration, allant de la zone de libre-échange à l'union économique et monétaire à l'horizon 2060. Selon Viner (1950), l'effet commercial d'une zone d'intégration, surtout une UD, est le résultat de deux effets contradictoires, notamment l'effet de création de commerce et l'effet de détournement de commerce. L'existence de ces deux effets potentiels contradictoires peut rendre particulièrement difficile de prédire l'effet empirique d'une zone

¹ La CEDEAO, fondé en 1975, est une union douanière. Elle regroupe 15 États membres à savoir le Benin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone, le Togo et le Cap Vert. La Mauritanie était membre jusqu'en 2000.

² L'UEMOA, créée en 1994, est une union douanière regroupant 8 États membres que sont le Benin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo et la Guinée-Bissau.

³ CEDEAO (2021), Profil type de la CEDEAO. <https://www.ecowas.int/profil-type-de-la-cedeao/?lang=fr> [Consulté le 02 mai 2021]

⁴ On dénombre plus de 5 000 lignes tarifaires selon le système harmonisé de classification internationale des biens et services.

d'intégration pour un pays membre donné. Magee (2008) indique que l'effet net pour un pays va dépendre de la structure économique spécifique du pays. Les conclusions de cette dernière étude et l'ambiguïté pouvant être associée à l'effet empirique d'une zone d'intégration économique sont d'autant plus justifiées, lorsque l'on constate que le niveau de commerce intra-africain demeure relativement faible malgré la prolifération des zones de libre-échange (ZLE) sur le continent. Par exemple, en 2017, les pays hors CEDEAO représentaient 36% du commerce intra-africain total du Mali (Tralac, 2021b). Plus particulièrement, les exportations maliennes à destination des pays hors CEDEAO représentaient 71% des exportations intra-africaines totales du Mali. En ce qui concerne ses importations intra-africaines, 15% de celles-ci proviennent de l'extérieur de la CEDEAO, principalement de l'Afrique du Sud (56%), du Maroc (29%), de la Mauritanie (5%) et de la Tunisie (4%). Par ailleurs, Ngepah et Udeagha (2018) ont montré dans quelle mesure les communautés économiques sous-régionales en Afrique ont progressé en termes de réduction de tarifs douaniers et de variation de flux commerciaux entre la période allant de 1995 à 2014. Leurs résultats montrent une réduction substantielle des tarifs et un accroissement des flux commerciaux (importations et exportations) intra-régionaux dans la CEDEAO. Les auteurs montrent également que, dans l'UEMOA, les niveaux de droits de douanes sont restés relativement faibles et les niveaux de flux commerciaux intra-communautaires y ont considérablement augmenté entre les périodes 1995-2004 et 2005-2014.

Le niveau d'accroissement élevé (faible) de commerce dans les zones où les barrières tarifaires ont substantiellement baissé (demeurent relativement élevées), peut s'interpréter de deux façons (Head et Ries, 1999). Premièrement, une réduction de tarif dans un pays partenaire importateur facilite l'entrée (accès) de produits étrangers sur son marché et augmente la concurrence et l'innovation sur le marché du pays importateur au bénéfice des consommateurs. Cependant, l'entrée massive de produits étrangers sur le marché domestique peut exclure des producteurs moins productifs et compétitifs. Finalement, lorsque la réduction de tarif vise des produits finaux et des matières premières nécessaires à la production domestique, elle peut être associée à une réduction de coûts de transport et de coûts de production et donc, à une augmentation des exportations pour répondre aux demandes étrangères (Tybout et al, 1991).

En somme, il en résulte que les effets d'une intégration économique peuvent s'avérer hétérogènes entre les pays membres. L'intégration peut impliquer des effets potentiellement néfastes pour certains pays membres dépendamment de la spécificité de leurs économies. Par exemple, il peut y avoir des problèmes de polarisation, en l'occurrence la concentration des industries et des activités économiques dans certains pays membres du fait du niveau inégal de dotation factorielle. Elle peut donc provoquer une concurrence avantageuse pour les entreprises les plus efficaces installées dans des pays disposant d'infrastructures de qualité, proches de la mer (transport maritime), bénéficiant de la bonne pluviométrie. Dans les accords commerciaux, il est généralement prévu des fonds de compensation pour aider les pays désavantagés et promouvoir un développement harmonieux de l'ensemble de leurs communautés. Cependant, en raison du caractère non permanent de ces mesures ou de l'incapacité à opérer une meilleure répartition entre Etats membres des flux d'investissement, ces mesures ne sont toujours pas appliquées à hauteur de souhait. En conséquence, les unités industrielles du Mali peuvent faire face à une concurrence des industries des pays côtiers favorisées par le coût réduit de transports de produits intermédiaires.

Les industriels maliens attirent fréquemment l'attention des autorités maliennes sur la question d'intégration économique en demandant à celles-ci de prendre des mesures limitant

la libre circulation des marchandises, telle que la suspension des intentions d'importation pour certains produits en provenance des pays partenaires. Pour répondre à ces préoccupations légitimes et en demeurant convaincu que l'avenir du Mali est dans l'intégration économique continentale, l'objectif général de cette étude est double. Le premier vise à évaluer les impacts de la mise en œuvre de la ZLECAf sur l'économie malienne, et le second vise à élaborer une Stratégie nationale du Mali pour la mise en œuvre de la ZLECAf y compris le montage d'un plan d'action sur 5 ans de la mise en œuvre de la Stratégie. De façon plus spécifique, il s'agit :

- ✓ de procéder à l'étude d'impact de la ZLECAf sur les recettes fiscales de l'Etat, sur l'emploi, sur le PIB et la croissance économique
- ✓ de procéder au diagnostic du secteur productif (agriculture, élevage, pêche, industrie et services) pour dégager les atouts et les faiblesses de l'économie malienne
- ✓ d'évaluer la compétitivité commerciale du Mali sur le marché d'exportation (surtout sous-régionale et africaine) et face aux concurrents à l'importation
- ✓ d'identifier et proposer des mesures d'accompagnement à mettre en œuvre, par l'Etat et le secteur privé, pour maximiser les bénéfices à tirer de la ZLECAf et minimiser les effets négatifs de l'ouverture du marché
- ✓ de proposer les réformes institutionnelles (législatives et réglementaires) pour une mise en œuvre réussie de la ZLECAf au Mali
- ✓ de former des cadres du ministère en charge du commerce à la modélisation en équilibre général calculable.

1. Etat des lieux

Cette section traite successivement du contexte macroéconomique général, des échanges commerciaux et de la structure productive ainsi que de la participation du Mali aux chaînes de valeur.

1.1. Aperçu macroéconomique

En 2020, en plus de la corruption et de la délinquance financière, l'activité économique du Mali a été marquée par un contexte général de crise sécuritaire qui persiste depuis 2012 dans les régions du Nord et du centre. L'inflation et la dette publique sont restées modérées. L'instabilité politique a été accentuée avec l'avènement du Coup d'Etat d'août 2020, ce qui a quelque peu fragilisé la relation du Mali avec ses partenaires techniques et financiers.

L'activité économique a été marquée par l'adoption d'un nouveau programme triennal assorti d'une Facilité élargie de crédit (FEC, 191 millions de dollars US) en mars 2020 en complément d'autres très importants appuis financiers des partenaires extérieurs. Après le Coup d'Etat, en 2021 une mission de revue virtuelle a été organisée par le FMI en janvier clôturée par un accord préliminaire entre le FMI et les autorités maliennes au sujet des politiques à mener pour la conclusion des 2^{ème} et 3^{ème} revue du programme. Cet accord préliminaire a été approuvé en Conseil d'Administration du FMI dans la 2^{ème} quinzaine de février permettant au Mali de disposer de 40 millions de droits de tirages spéciaux (DTS), environ 58 millions de dollars US.

Le Mali a élaboré un Programme triennal d'investissement (PTI) 2019-2021 et le Budget Spécial d'Investissement (BSI) 2019 va constituer la première tranche annuelle. Au cours de la période 2014-2019 à l'exception de deux années 2016 et 2018, une analyse du FMI et de la

Banque mondiale en 2019 a montré un risque modéré de la dette publique, classant le Mali dans la catégorie des pays à risque de surendettement modéré⁵.

L'économie malienne connaît une régression de croissance économique depuis 2014. Le taux de croissance réel du PIB au prix du marché est passé de 7,1% à 4,8 % entre 2014 et 2019. En 2020, la croissance économique du pays a été ralentie en raison de l'insécurité, du coup d'état et surtout de la pandémie de la Covid-19 avec une récession du taux de croissance de PIB de -2%. L'année 2014 est l'année où le taux de croissance du PIB a connu son plus haut niveau.

Au Mali, depuis 2014, l'activité économique est dominée par les secteurs tertiaire et primaire. Le taux de croissance du secteur primaire a connu une régression entre 2014 et 2019, passant de 10,1% à 4,1%. Ce secteur qui avait enregistré une croissance moyenne de 5,11% entre 2013 et 2019 a chuté jusqu'à avoir un taux négatif (-6,8%) en 2020, il est le plus frappé par l'insécurité. Contrairement au secteur primaire, la croissance du secteur tertiaire a connu dans un premier temps un bond, de 5,4% en 2014 à 6,2 en 2016. Entre 2017 et 2019, la croissance est restée presque identique soit 5,2% avant de connaître un abaissement estimé en 2020 à 0,2%. La croissance du secteur tertiaire se situait en moyenne à 5,8% entre 2013 et 2019. Quant au secteur secondaire, sa croissance s'établit à 3,4% en moyenne entre 2013 et 2019 contre 0,5% prévu en 2020.

Tableau 1. Croissance économique et sectorielle

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PIB au prix du marché	-0,8%	2,3%	7,1%	6,2%	5,9%	5,3%	4,7%	4,8%	-2,0%
Secteur Primaire	9,1%	-3,4%	10,1%	6,4%	7,5%	5,2%	5,9%	4,1%	-6,8%
Secteur Secondaire	-8,6%	-0,4%	8,1%	-0,4%	0,5%	6,8%	5,5%	3,7%	0,5%
Secteur tertiaire	-2,9%	7,3%	5,4%	6,9%	6,2%	5,2%	4,8%	5,2%	0,2%
Impôts nets sur produits	-5,5%	7,7%	2,3%	16,6%	9,0%	3,7%	-0,3%	7,2%	0,4%

Base 100 = 1999

La contribution du secteur tertiaire dans le PIB est très importante même si elle a connu une diminution de 2013 à 2020. Toute évolution du poids de ce secteur affecte le taux de croissance du PIB. Son poids dans le PIB représentait 2,1% en moyenne de 2013 à 2019 respectivement 2,8% et 1,9% pour chuter jusqu'à -0,8% prévu en 2020. Cette situation n'est pas favorable à la croissance du PIB, car le secteur tertiaire domine l'économie nationale depuis 2013 grâce à l'hôtellerie et la restauration, au commerce et aux activités financières. Ce secteur est considéré comme un stimulateur du PIB. De même, le secteur primaire, avait contribué en moyenne à hauteur de 1,7% au PIB entre 2013 et 2019 contre une chute estimée à -0,6% du PIB en 2020. Au même moment, le secteur secondaire ne contribue que pour 0,9% en moyenne du PIB contre un taux négatif de 0,4% prévu en 2020. Le taux de croissance le plus élevé a été enregistré en 2014 avec 7,1% et le plus faible en 2020.

Tableau 2. Contribution sectorielle à la croissance

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PIB au prix du marché	2,3%	7,1%	6,2%	5,9%	5,3%	4,7%	4,8%	-2,0%
Secteur Primaire	0,7%	2,3%	2,0%	1,9%	1,7%	1,6%	1,5%	-0,6%
Secteur Secondaire	0,4%	1,4%	1,1%	1,0%	0,9%	0,8%	0,8%	-0,4%
Secteur tertiaire	0,9%	2,8%	2,4%	2,3%	2,1%	1,9%	1,9%	-0,8%
Impôts nets sur produits	0,2%	0,6%	0,6%	0,6%	0,5%	0,5%	0,5%	-0,2%

⁵ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/ML/mali-situation-economique-et-financiere>

1.2. Les échanges commerciaux du Mali

Le Mali est un pays enclavé et ne possédant aucune façade maritime, dépende des ports des pays de la sous-région. C'est un pays économiquement dominé par les secteurs tertiaire et primaire. Cette section détaille dans un premier temps la structure et dynamique du commerce et identifie les principaux marchés d'approvisionnement et d'exportation du Mali. Elle analyse également les échanges du Mali avec l'Afrique et détermine les recettes fiscales sur le commerce extérieur (poids dans l'ensemble des recettes publiques – structure par zone géographique)

1.2.1. Structure et dynamique du commerce

La croissance économique et le développement du Mali, à l'instar de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne sont liés surtout au commerce international, notamment à l'exportation de produits primaires (essentiellement or, coton, peaux et cuirs, etc.) d'une part, et à l'importation des produits pétroliers, des machines et véhicule, équipements, matériels de transport et de construction nécessaires pour la production, et aussi les produits manufacturés pour la consommation finale d'autre part. La structure et la dynamique du commerce portent d'une part, sur l'évolution des importations et des exportations, et d'autre part, sur l'évolution de la balance commerciale

Sur la période 2012-2020, il y a eu une hausse des importations passant de 1 779 en 2012 à 2 935 milliards en 2020. Les machines et véhicules ont vu leur part augmenter entre 2013 et 2020 pour atteindre le même poids que les produits pétroliers dans les importations globales qui ont connu une baisse sur la même période soit respectivement 22% contre 26% et 29% contre 26%. Les produits alimentaires ont progressé en moyenne par an, entre 2012 et 2016 de 16%, puis de 14% entre 2017 et 2020. Leur poids dans les importations représente en moyenne 15% sur la même période avec une hausse en 2015 et 2016 (17% pour chacune). Les produits chimiques et pharmaceutiques ont vu leur proportion progresser sur la période 2012-2020 respectivement 13% et 15% malgré une baisse en 2012 (12%). Au même moment, la proportion des textiles et cuirs importés a été marquée par une chute dans les importations totale de 2% en 2012, jusqu'à 0,3% en 2020. La part des matériaux de construction est restée stable sur la période avec une légère diminution en 2014.

Tableau 3. Structure et évolution des importations du Mali (en % et milliards fcfa)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019*	2020**
Total (milliards fcfa)	1 799	1 881	1 935	2 248	2 402	2 495	2 624	2 817	2 935
Produits alimentaires	14%	15%	15%	17%	17%	16%	15%	13%	14%
Textiles et Cuirs	2%	1%	1%	1%	2%	2%	2%	0%	0%
Machines et Véhicules	22%	22%	23%	27%	24%	23%	22%	25%	26%
Matériaux de construction	13%	12%	11%	14%	14%	12%	14%	13%	13%
Chimie et Pharmacie	13%	14%	13%	14%	16%	13%	12%	15%	15%
Produits pétroliers	29%	28%	27%	21%	21%	26%	30%	27%	26%
Divers	7%	8%	10%	5%	7%	8%	6%	7%	7%

* estimations ** prévisions

Source: INSTAT, BDP_Mali_mars 2020_2, 2021

Les produits alimentaires ont connu une hausse en valeur de 2012 à 2020 soit respectivement 255 milliards en 2012 contre 408 milliards en 2020. Le tableau ci-dessous donne le poids de certains produits alimentaires dans les importations de l'ensemble de ces produits. Les céréales représentent jusqu'à 30% des importations des produits alimentaires avec une

proportion moyenne de 27%. Leur part reste toujours élevée dans les importations des produits alimentaires depuis 2013 malgré des baisses constatées en 2015, 2017 et 2018 et représentent 31% des importations des produits alimentaires en 2020. Après une légère reprise en 2018 (9%), la proportion du sucre avait subi une diminution de 2013 à 2017 (de 11% à 8%) pour être estimée à 13% en 2020. Le lait représente en moyenne 6% des importations des produits alimentaires sur la période 2012- 2020, allant de 5% à 8% avec une estimation de 8% en 2020. Les contributions du thé et café ainsi que des boissons ont augmenté passant respectivement de 4% et 1% en 2012 à 6% et 3% en 2020.

Tableau 4. Structure des importations de produits alimentaires

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019*	2020**
Produits alimentaires (milliards fcfa)	255	282	296	386	400	408	384	374	408
Sucre	11%	13%	11%	9%	8%	8%	9%	11%	13%
Colas	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Céréales	32%	33%	26%	22%	25%	23%	23%	30%	31%
Lait	7%	7%	7%	6%	5%	5%	5%	8%	8%
Thé et Café	4%	5%	4%	5%	4%	5%	5%	7%	6%
Boissons	1%	2%	1%	1%	1%	1%	2%	3%	3%
Autres	45%	40%	50%	57%	56%	60%	56%	41%	39%

Source: INSTAT, BDP_Mali_mars 2020_2, 2021

Après une diminution en valeur de 2012 à 2014, de 1 532 à 1 374, les exportations ont amorcé une augmentation régulière sur tout le reste de la période sous-revue, pour atteindre 2 280 milliards en 2020. Estimé à 76,2% en 2020 contre 67,9 % en 2013, son poids dans les exportations fait de l'or le premier et plus important produit d'exportation du pays. Avec un taux de croissance moyen des exportations de 18% durant la dernière décennie et un poids moyen de 69,5% entre 2013 et 2020, l'or brut domine largement les exportations du Mali. Le coton, dont le poids dans les exportations a connu une légère baisse passe de 12,6% en 2013 pour une estimation de 10,3% en 2020. Cette baisse s'explique, en plus de la pandémie du corona virus, par la chute du prix du coton jusqu'à 200 fcfa le kg contre 275 pour l'année qui l'a précédé. Les animaux vivants, les engrais et l'amande de karité complètent respectivement la liste des cinq premiers produits à l'exportation en 2020. Leurs poids sont estimés respectivement à 2%, 1,3% et 0,9% en 2020. La plus forte croissance en termes d'exportations est enregistrée au niveau de l'amande de karité (+77,78% entre 2013 et 2020) et la plus faible au niveau des engrais. Le poids total de ces cinq produits (or, coton, animaux vivants, engrais et amande de karité) est resté presque identique et est estimée à 90,8% en 2020 contre 90,6% en 2013 après avoir été à 92,4% en 2017. Les exportations de mangues, de peaux et cuirs ont connu une baisse sur la période, pour ne représenter que 0.3% respectivement 0.2% en 2020

Tableau 5. Structure et évolution des exportations (en % et milliards fcfa)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019*	2020**
Total (milliards fcfa)	1 532	1 420	1 374	1 607	1 676	1 686	1 991	2 159	2 280
Coton	12,6%	12,6%	12,2%	11,5%	11,3%	13,4%	13,7%	10,4%	10,4%
Coton fibre	12,5%	12,5%	12,1%	11,4%	11,2%	13,3%	13,6%	10,3%	10,3%
Tissu et fil	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%
Or	69,6%	67,9%	66,8%	62,5%	66,9%	69,7%	69,7%	76,5%	76,2%
Engrais	5,4%	5,4%	6,9%	3,8%	3,3%	2,6%	1,7%	1,3%	1,3%
Animaux	3,8%	4,5%	3,2%	7,2%	8,1%	6,5%	5,4%	2,0%	2,0%
Arachide	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%
Mangue	0,4%	1,0%	0,6%	0,3%	0,5%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%
Peaux et cuirs	0,7%	0,7%	0,5%	0,8%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%
Amande de karité	0,2%	0,2%	0,4%	0,7%	0,3%	0,2%	0,3%	0,9%	0,9%
Divers	6,9%	6,8%	9,3%	13,3%	9,4%	6,7%	8,6%	8,3%	8,7%

Source: INSTAT, BDP_Mali_mars 2020_2, 2021

La balance commerciale des biens et services du Mali s'est détériorés depuis 2012. En 2020, elle était estimée négative de 4,9% du PIB (contre -2,6% en 2013). Elle est structurellement déficitaire. Les exportations ne couvrent qu'environ les trois quarts des importations, ce qui entraîne un déficit permanent de la balance commerciale sur la période 2012-2020. Au niveau des services, l'analyse fait ressortir le déficit plus important de leur balance que celle des biens, de -10,6% en moyenne contre -3%. Le déficit de la balance des services est dû principalement à l'importance du poids des services de fret qui représente environ un déficit de 4,4% en moyenne dans le déficit des services au cours de la période. Pour la balance des biens, il reste aussi permanemment déficitaire sur la période malgré un excédent moyen de 14,7% sur le commerce de l'or non monétaire. Le déficit le plus élevé de la balance commerciale a été enregistré en 2016 et 2017 avec un déficit de plus de -7% et le plus bas en 2012, soit -2.2%.

Tableau 6. Balance commerciale et structure

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019**	2020**
Balance commerciale (% PIB)	-2,2%	-2,8%	-4,7%	-5,3%	-7,2%	-7,2%	-4,9%	-4,2%	-4,9%
Biens	0,9%	-1,9%	-3,5%	-3,6%	-4,1%	-4,6%	-2,2%	-2,0%	-1,9%
Marchandises générales	-15,9%	-16,6%	-16,5%	-16,6%	-17,6%	-17,8%	-16,9%	-18,4%	-19,3%
Or non monétaire	16,8%	14,7%	12,9%	13,0%	13,5%	13,2%	14,6%	16,3%	17,4%
Services	-5,8%	-13,1%	-12,0%	-11,9%	-12,8%	-9,1%	-8,9%	-8,6%	-9,0%
Transport dont	-5,4%	-5,5%	-4,9%	-5,0%	-5,1%	-4,7%	-4,6%	-4,4%	-4,7%
Fret	-4,8%	-4,9%	-4,2%	-4,4%	-4,4%	-4,2%	-4,2%	-4,2%	-4,4%
Voyage	0,3%	0,5%	0,5%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Autres services	-0,7%	-8,0%	-7,6%	-7,2%	-8,0%	-4,7%	-4,5%	-4,5%	-4,6%

Source: INSTAT, BDP_Mali_mars 2020_2, 2021

1.2.2. Les principaux marchés d'approvisionnement et d'exportation du Mali

Les marchés d'approvisionnement du Mali sont diversifiés. L'Afrique reste le principal fournisseur avec 81% des importations totales en 2020 dont 78,8% proviennent de la Cedeao et seulement 2,2% du reste de l'Afrique. Le reste du monde (Rdm) représente 19% des importations. Dans le tableau ci-dessous, on constate une baisse de la part des importations de l'Afrique au profit du reste du monde de 2015 à 2020 respectivement de 85,6% à 81% et 14,4% à 19%.

Tableau 7. Importation par zone géographique (en % et milliards fcfa)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Afrique dont	85,6%	80,8%	74,7%	80,8%	78,3%	81,0%
CEDEAO	82,6%	78,4%	72,2%	77,1%	75,0%	78,8%
Reste Afrique	2,9%	2,4%	2,5%	3,7%	3,3%	2,2%
Rdm	14,4%	19,2%	25,3%	19,2%	21,7%	19,0%
Total (milliards fcfa)	3 274	2 256	2 884	2 553	2 970	2 844

Source: Données DGD, 2015-2020

En 2020, les dix premiers fournisseurs externes du Mali représentent 89% des importations totales et les deux tiers (66%) des produits proviennent du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, deux pays membres de l'UEMOA et de la CEDEAO. Le Sénégal représente à lui seul 52% des importations totales du Mali et demeure le premier fournisseur du Mali, suivi de la Côte d'Ivoire (14%). La France occupe la 3^{ème} place avec 5,7% et le Burkina Faso la 4^{ème} place avec 4,9%. Tous les autres partenaires commerciaux (185 pays) ne représentent qu'environ 12% des importations en 2020.

Tableau 8. Marchés d'approvisionnement du Mali (en % et milliards fcfa)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Sénégal	53,7%	56,1%	50,5%	54,1%	50,9%	52,0%
Côte d'Ivoire	18,9%	13,3%	12,3%	11,8%	11,7%	14,0%
France	5,7%	6,2%	6,4%	6,1%	8,1%	5,7%
Burkina Faso	2,4%	1,8%	1,8%	2,3%	3,3%	4,9%
Niger	0,3%	0,5%	2,2%	1,6%	2,1%	2,4%
Chine	1,9%	3,5%	3,5%	2,2%	2,8%	2,2%
Etats-Unis d'Amérique	0,9%	1,1%	1,3%	1,1%	1,6%	2,1%
Guinée	1,0%	0,9%	1,1%	1,6%	2,0%	1,9%
Ghana	3,2%	2,3%	1,7%	1,4%	1,6%	1,9%
Belgique	0,8%	1,0%	1,3%	1,1%	1,1%	1,3%
Autre	11,4%	13,3%	17,8%	16,7%	14,7%	11,8%
Total (milliards fcfa)	3 274	2 256	2 884	2 553	2 970	2 844

Source : Données DGD, 2015-2020

L'évolution des marchés d'exportation s'est traduite par la baisse de la part de l'Afrique dans les exportations. Elle constituait néanmoins, entre 2015 et 2020, le principal marché de destination des produits maliens, avec en moyenne 60,4 % des exportations. Le poids des exportations vers l'Afrique est passé de 67,4% en 2015% à 52,6% en 2019. En 2020, l'Afrique représente environ 48% des exportations du Mali, dont 8% pour la Cedeao. Quant au reste de l'Afrique, il a une proportion bien supérieure à celle de la Cedeao, soit 39% des 48% de l'Afrique, soit plus de 80% en 2020. En revanche, les exportations vers les autres continents (Reste du monde) ont augmenté passant de 33% à 52%, entre 2015 et 2020.

Tableau 9. Évolution des marchés d'exportation du Mali (en % et milliards fcfa)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Afrique dont	67,4%	62,1%	65,4%	54,4%	52,6%	47,6%
CEDEAO	13,3%	10,7%	11,3%	9,6%	8,7%	8,4%
Reste Afrique	54,1%	51,4%	54,1%	44,8%	43,9%	39,2%
Rdm	32,6%	37,9%	34,6%	45,6%	47,4%	52,4%
Total (milliards fcfa)	1 301	1 553	1 553	1 655	1 795	2 138

Source : Données DGD, 2015-2020

La part des dix premiers marchés de destination des exportations du Mali représente 97% des exportations totales en 2020. Parmi ces dix pays, quatre sont hors continent avec environ 51% du total des exportations du Mali. La Suisse, avec 40% des exportations en 2020, est le premier pays de destination des produits maliens devant l'Afrique du Sud (39%), Afrique du Sud qui occupait bien la première place de 2015 à 2019. Ces deux plus importants marchés de destination sont suivis de l'Australie (9% en 2020 contre presque rien les années antérieures), la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Sénégal.

Tableau 10. Marchés de destination des exportations du Mali (en % et milliards fcfa)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Suisse	22,2%	22,6%	25,6%	41,1%	42,4%	40,0%
Afrique du Sud	53,3%	50,8%	53,2%	43,9%	43,4%	38,9%
Australie	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	9,4%
Côte d'Ivoire	2,9%	1,3%	1,4%	1,8%	1,5%	2,7%
Burkina Faso	5,4%	4,7%	5,1%	3,7%	3,3%	2,3%
Sénégal	2,6%	2,8%	3,1%	2,3%	1,9%	1,4%
Guinée	1,5%	1,1%	0,9%	0,9%	1,2%	0,9%
Chine	0,7%	0,5%	0,5%	0,3%	0,3%	0,6%
Pays-Bas	0,7%	0,5%	0,4%	0,3%	0,5%	0,5%
Niger	0,2%	0,1%	0,1%	0,2%	0,4%	0,4%
Autre	10,6%	15,7%	9,7%	5,5%	5,0%	3,0%
Total (milliards fcfa)	1 301	1 553	1 553	1 655	1 795	2 138

Source: Données DGD, 2015-2020

Le marché des importations est dominé par dix produits représentant 68% des importations totales. Les produits pétroliers, malgré la baisse de leur part dans les importations, reste le premier produit à l'importation depuis 2015 avec 19,1% en 2020. Puis viennent les véhicules et tracteurs, les appareils mécaniques, les appareils électriques, les produits pharmaceutiques, le sel-chaux-ciment, les céréales, les ouvrages en fer/acier, les engrais et les matières plastiques. Les autres produits (soit 86) représentent moins d'un tiers (32%) des importations totales. Les produits pétroliers représentent, en 2020, 23% des importations de la CEDEAO, contre 4,5% pour le reste de l'Afrique et moins de 2% pour le Reste du monde. Quant aux voitures et tracteurs, appareils mécaniques et électrique ainsi que les produits pharmaceutiques, ils proviennent principalement du Reste du monde.

Tableau 11. Marchés d'approvisionnement par produit (en % et milliards fcfa)

		Produits pétroliers	Voitures, tracteurs	Appareils mécaniques	Appareils électriques	Produits pharmaceutiques	Sel, chaux, ciment	Céréales	Ouvrages en fer/acier	Engrais	Matières plastiques	Autre	Total (milliards fcfa)
2015	Cedeao	30,7%	7,8%	6,2%	3,9%	1,8%	4,6%	6,8%	2,3%	4,9%	2,9%	28,1%	2 706
	Rafrique	3,9%	14,5%	7,4%	11,6%	1,1%	0,6%	0,1%	3,9%	1,2%	2,3%	53,4%	95
	Rdm	0,9%	14,7%	17,1%	18,0%	17,4%	0,2%	2,3%	2,8%	1,7%	2,5%	22,5%	479
	Total	25,6%	9,0%	7,8%	6,2%	4,1%	3,9%	5,9%	2,4%	4,3%	2,8%	28,0%	3 280
2016	Cedeao	24,7%	10,7%	5,9%	4,8%	2,4%	7,7%	4,1%	3,1%	4,5%	2,6%	29,4%	1 769
	Rafrique	6,1%	14,2%	8,9%	14,5%	1,0%	1,6%	0,0%	3,8%	1,4%	1,7%	46,8%	54
	Rdm	0,4%	8,5%	16,6%	23,5%	17,9%	0,1%	3,1%	3,4%	0,5%	1,2%	24,7%	432
	Total	19,6%	10,4%	8,1%	8,6%	5,3%	6,1%	3,8%	3,2%	3,7%	2,3%	29,0%	2 257
2017	Cedeao	25,0%	9,9%	7,2%	4,6%	2,0%	7,0%	5,1%	2,4%	3,7%	2,4%	30,8%	2 084
	Rafrique	7,5%	10,8%	15,9%	5,6%	1,9%	1,1%	0,0%	12,7%	0,1%	1,8%	42,6%	71
	Rdm	1,8%	5,3%	16,6%	13,0%	23,0%	0,2%	0,9%	5,5%	0,5%	1,1%	32,2%	719
	Total	18,7%	8,7%	9,8%	6,7%	7,4%	5,1%	3,9%	3,5%	2,8%	2,1%	31,4%	2 889
2018	Cedeao	30,4%	8,5%	5,6%	5,4%	2,2%	6,5%	4,3%	2,4%	3,1%	2,6%	29,1%	1 969
	Rafrique	1,3%	7,8%	9,6%	8,7%	0,8%	1,4%	0,0%	3,4%	0,0%	3,3%	63,8%	94
	Rdm	0,8%	5,1%	21,6%	16,2%	17,9%	0,6%	1,0%	5,1%	1,7%	1,3%	28,6%	489
	Total	23,6%	7,8%	8,8%	7,6%	5,2%	5,1%	3,5%	3,0%	2,7%	2,4%	30,3%	2 556
2019	Cedeao	30,9%	9,1%	4,7%	6,3%	2,4%	5,8%	3,3%	2,2%	3,7%	2,3%	29,3%	2 229
	Rafrique	1,3%	6,0%	9,8%	5,6%	0,6%	1,0%	0,1%	2,5%	9,8%	2,3%	61,0%	97
	Rdm	1,4%	5,8%	17,4%	14,4%	13,5%	0,8%	1,2%	3,2%	2,4%	0,9%	38,9%	639
	Total	23,5%	8,3%	7,6%	8,0%	4,7%	4,6%	2,8%	2,4%	3,6%	2,0%	32,4%	2 974
2020	Cedeao	23,8%	9,8%	6,7%	5,1%	3,1%	6,1%	4,3%	2,7%	2,8%	2,6%	32,9%	2 241
	Rafrique	4,5%	5,6%	13,9%	9,2%	1,1%	2,7%	0,0%	2,5%	7,2%	1,8%	51,5%	64
	Rdm	1,8%	11,5%	20,5%	14,3%	15,1%	0,8%	4,3%	2,7%	0,4%	1,1%	27,6%	560
	Total	19,1%	10,0%	9,5%	7,0%	5,4%	5,0%	4,2%	2,7%	2,5%	2,3%	32,3%	2 865

Source: Données DGD, 2015-2020

Le marché d'exportation du Mali est dominé par les métaux précieux qui représentent plus de quatre cinquième (88,4% en 2020) des exportations. En plus des métaux précieux, le coton (2%), les appareils mécaniques (1,2%), les engrais et les animaux vivants (1% chacun), le fer et l'acier, les graines et fruits oléagineux, les voitures (0,6% chacun) et les produits pétroliers (0,5%) constituent avec les fruits (0,5%) les principaux produits d'exportation du Mali. Ces dix produits représentent plus de 96% des exportations totales du Mali. Les 86 autres produits représentent à peine 4% des exportations du Mali. Les métaux précieux restent le premier produit à l'exportation du Mali depuis 2015 avec une hausse de leur part dans l'ensemble des exportations du Mali. Contrairement aux métaux précieux, les appareils mécaniques, les engrais et les animaux vivants ont connu une baisse de leurs parts dans les exportations totales. La principale destination des métaux précieux est l'Afrique hors CEDEAO, en

l'occurrence l'Afrique du Sud. Pour les neuf autres produits, la CEDEAO en constitue la principale destination.

Tableau 12. Marchés d'exportation par produit (en % et milliards fcfa)

		Métaux précieux	Coton	Appareils mécaniques	Engrais	Animaux vivants	Fer et acier	Graines, fruits	Voitures, tracteurs	Produits pétroliers	Fruits	Autres	Total (milliards fcfa)
2015	Afrique	79,0%	1,8%	2,1%	5,0%	3,7%	0,7%	0,3%	2,3%	0,1%	0,3%	4,6%	877
	Cedeao	0,0%	8,9%	9,1%	25,2%	19,0%	3,6%	1,4%	10,3%	0,6%	1,1%	20,8%	173
	Rafrique	98,4%	0,0%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%	0,0%	0,1%	0,6%	704
	Rdm	82,5%	0,1%	3,9%	0,0%	0,0%	0,3%	1,3%	1,3%	4,6%	0,7%	5,3%	425
	Total	80,2%	1,2%	2,7%	3,3%	2,5%	0,6%	0,6%	2,0%	1,6%	0,4%	4,8%	1 301
2016	Afrique	81,6%	0,8%	2,2%	5,8%	3,3%	0,2%	0,3%	0,8%	0,7%	0,4%	3,8%	965
	Cedeao	0,0%	4,3%	10,0%	33,8%	18,8%	1,4%	1,8%	4,3%	3,2%	1,8%	20,6%	167
	Rafrique	98,6%	0,0%	0,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	0,1%	0,3%	799
	Rdm	89,4%	0,1%	0,6%	0,0%	0,0%	0,2%	0,4%	1,9%	1,8%	0,7%	4,8%	588
	Total	84,6%	0,5%	1,6%	3,6%	2,0%	0,2%	0,4%	1,3%	1,1%	0,5%	4,2%	1 553
2017	Afrique	81,3%	0,1%	1,1%	5,5%	4,3%	0,3%	0,4%	1,0%	0,8%	0,4%	4,8%	1 016
	Cedeao	0,0%	0,5%	5,2%	32,0%	24,6%	1,6%	2,1%	5,0%	3,7%	1,8%	23,3%	176
	Rafrique	98,3%	0,1%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	0,2%	0,2%	0,9%	841
	Rdm	85,8%	0,1%	0,6%	0,0%	0,0%	0,4%	0,6%	0,6%	2,0%	0,6%	9,3%	537
	Total	82,8%	0,1%	0,9%	3,6%	2,8%	0,3%	0,4%	0,9%	1,2%	0,5%	6,3%	1 553
2018	Afrique	80,6%	0,2%	1,9%	4,3%	3,8%	0,3%	0,2%	1,2%	1,3%	0,6%	5,6%	901
	Cedeao	0,0%	0,8%	8,8%	24,2%	21,7%	1,5%	1,3%	5,9%	5,9%	2,6%	27,5%	159
	Rafrique	97,9%	0,1%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	0,4%	0,1%	0,9%	742
	Rdm	93,2%	0,1%	0,4%	0,0%	0,0%	0,1%	0,4%	0,2%	2,1%	0,6%	2,9%	754
	Total	86,4%	0,2%	1,2%	2,3%	2,1%	0,2%	0,3%	0,8%	1,7%	0,6%	4,3%	1 655
2019	Afrique	82,4%	0,2%	1,4%	3,3%	3,0%	1,3%	0,4%	0,7%	0,9%	0,7%	5,8%	944
	Cedeao	0,0%	0,8%	8,1%	19,7%	18,0%	8,0%	2,4%	3,7%	4,5%	3,7%	31,2%	157
	Rafrique	98,7%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%	0,1%	0,7%	787
	Rdm	91,6%	0,1%	0,5%	0,0%	0,4%	0,3%	2,3%	0,7%	0,8%	0,6%	2,8%	851
	Total	86,7%	0,1%	1,0%	1,7%	1,7%	0,8%	1,3%	0,7%	0,9%	0,7%	4,4%	1 795
2020	Afrique	81,7%	4,1%	1,8%	2,1%	2,0%	1,1%	0,4%	0,7%	0,7%	0,6%	4,7%	1 018
	Cedeao	0,0%	23,2%	9,7%	12,0%	11,4%	6,0%	2,3%	4,1%	3,2%	2,9%	25,2%	179
	Rafrique	99,2%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	0,1%	0,4%	839
	Rdm	94,5%	0,0%	0,6%	0,0%	0,0%	0,2%	0,8%	0,4%	0,3%	0,4%	2,8%	1 120
	Total	88,4%	2,0%	1,2%	1,0%	1,0%	0,6%	0,6%	0,6%	0,5%	0,5%	3,7%	2 138

Source: Données DGD, 2015-2020

1.2.3. Les échanges du Mali avec l'Afrique

Le marché africain de provenance des importations du Mali a été toujours dominé par le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Ces deux pays représentent environ 85% des importations du Mali en provenance de l'Afrique. Le Sénégal occupe à lui seul 64,1% en 2020. Avec le Sénégal, 9 autres Etats africains (Côte, Burkina Faso, Niger, Guinée, Ghana, Benin, Mauritanie, Togo et Maroc) approvisionnent 99% des importations du Mali en provenance du marché africain. Les 37 autres pays africains de provenance des importations du Mali représentent à peine 1% des importations africaines du Mali. Le Burkina Faso et le Niger ont vu augmenter leurs parts sur le marché africain des importations du Mali respectivement de 3,2 points et de 2,6 points de pourcentage en 2020 contrairement à la Côte d'Ivoire qui en a perdu près de 5 points.

Tableau 13. Marchés africains de provenance des importations du Mali (en % et milliards fcfa)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Sénégal	62,8%	69,4%	67,6%	66,9%	65,0%	64,1%
Côte d'Ivoire	22,1%	16,4%	16,5%	14,6%	15,0%	17,3%
Burkina Faso	2,8%	2,3%	2,4%	2,8%	4,2%	6,0%
Niger	0,3%	0,6%	2,9%	2,0%	2,7%	2,9%
Guinée	1,2%	1,1%	1,5%	2,0%	2,6%	2,3%
Ghana	3,7%	2,9%	2,3%	1,7%	2,0%	2,3%
Bénin	2,2%	3,0%	2,3%	4,0%	2,6%	1,2%
Mauritanie	0,8%	1,3%	1,3%	1,2%	0,9%	1,0%
Togo	1,4%	1,3%	1,1%	1,3%	1,4%	1,0%
Maroc	0,8%	0,6%	0,6%	0,6%	0,8%	0,8%
Autre	1,8%	1,2%	1,5%	2,9%	2,7%	1,0%
Total (milliards fcfa)	2 801	1 823	2 155	2 064	2 326	2 305

Source: Données DGD, 2015-2020

Les dix premiers pays africains de destination des exportations des produits maliens représentent plus de 47% des exportations sur le marché africain en 2020, l'Afrique du Sud seule en reçoit 39% des 47%. Malgré une baisse de sa part dans les exportations du Mali de plus de 14 points de pourcentage, entre 2015 à 2020, l'Afrique du Sud reste le premier pays de destination des produits maliens vers l'Afrique. Le Burkina Faso qui occupait la deuxième place de 2015 à 2019 est devenu troisième au profit la Côte d'Ivoire en 2020 avec 3% contre 2%. Le Sénégal suit avec 1,4% des exportations africaines. La Guinée, le Niger, le Ghana, le Togo, la Mauritanie et le Maroc représentent chacun moins de 1% des exportations africaines. Contrairement à l'Afrique du Sud, les autres pays africains (86 pays) ont connu une hausse de leur part dans les exportations totales de l'Afrique, ils sont passés de 33% en 2015 à près de 53% en 2020, soit une hausse importante de 20 points de pourcentage en 5 ans d'intervalle.

Tableau 14. Marchés africains de destination des exportations du Mali (en % et milliards fcfa)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Afrique du Sud	53,3%	50,8%	53,2%	43,9%	43,4%	38,9%
Côte d'Ivoire	2,9%	1,3%	1,4%	1,8%	1,5%	2,7%
Burkina Faso	5,4%	4,7%	5,1%	3,7%	3,3%	2,3%
Sénégal	2,6%	2,8%	3,1%	2,3%	1,9%	1,4%
Guinée	1,5%	1,1%	0,9%	0,9%	1,2%	0,9%
Niger	0,2%	0,1%	0,1%	0,2%	0,4%	0,4%
Ghana	0,4%	0,4%	0,5%	0,4%	0,3%	0,4%
Togo	0,1%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%	0,3%
Mauritanie	0,4%	0,2%	0,5%	0,5%	0,2%	0,1%
Maroc	0,0%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%
Autre	33,2%	38,4%	34,9%	45,9%	47,7%	52,6%
Total (milliards fcfa)	877	965	1 016	901	944	1 018

Source: Données DGD, 2015-2020

1.2.4. Recettes fiscales sur le commerce

Le tableau ci-dessous permet, d'une part, d'analyser la répartition des recettes fiscales du Mali de 2015 à 2020, et d'autre part, d'étudier l'évolution de celles-ci de 2015 à 2020. Dans un premier temps, on constate qu'en 2020, les recettes fiscales représentent 96% des recettes budgétaires du Mali. Une part importante des recettes fiscales de l'État, soit 77% proviennent des impôts indirects. La TVA étant la composante principale des impôts indirects avec 52%, est dominée par la TVA sur l'importation qui représente 59% de la TVA totale.

Le poids des recettes fiscales est resté presque stable de 2015 à 2020 malgré une baisse significative en 2017, 6 points de pourcentage par rapport à 2016 sous l'effet d'une décroissance de 3 points de pourcentage des recettes des taxes intérieures sur les produits

pétroliers et d'une diminution de 1 point de pourcentage des recettes des autres taxes et d'une augmentation des recettes de remboursement de crédit TVA.

Tableau 15. Structure et évolution des recettes fiscales de l'État (en % et milliards fcfa)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes et dons (milliards fcfa)	1 524	1 816	1 823	1 522	2 165	2 064
Recettes totales	84%	91%	90%	89%	91%	95%
Recettes budgétaires	89%	77%	90%	87%	79%	77%
Recettes fiscales	95%	97%	91%	96%	96%	96%
Impôts directs	31%	30%	31%	30%	32%	32%
Impôts indirects	77%	76%	76%	76%	73%	77%
TVA	49%	50%	52%	49%	51%	52%
TVA intérieur	40%	43%	40%	37%	43%	41%
TVA sur importation	60%	57%	60%	63%	57%	59%
Taxes intérieures sur produits pétroliers	11%	11%	8%	10%	4%	4%
Taxes sur les importations (DD et taxes)	17%	17%	18%	18%	18%	17%
Autres droits et taxes	23%	23%	22%	23%	27%	26%
Remboursement exonérations	-0.3%	-0.5%	-0.3%	-0.3%	-0.2%	-0.2%
Remboursement crédit TVA	-7.4%	-5.3%	-6.3%	-5.5%	-4.3%	-8.7%

Source: DNTCP, TOFE 2014-2020

En 2020, les taxes sur les importations proviennent principalement de dix produits stratégiques avec 71% des taxes totales pour une importation de 61% soit un écart de 10 points de pourcentage entre le poids dans les taxes et le poids dans les importations. Contrairement à ces dix premiers produits, le poids des autres 86 produits dans les taxes est plus faible que leur poids dans les importations, soit respectivement 29% des taxes contre 39% des importations. Les dix produits représentent aussi 63% des droits de porte, 68% de la TVA et 96% des autres taxes. Cette dernière catégorie de taxe (essentiellement des droits d'accise) est assise principalement sur les produits pétroliers (82%) et le tabac (13%).

Tableau 16. Évolution des importations et taxes (en % et milliards fcfa)

		Produits pétroliers...	Voitures, tracteurs	Appareils mécaniques	Tabac	Appareils électriques	Sel, chaux, ciment	Ouvrages en fer/acier	Matières plastiques	Fer et acier	Produits céramiques	Autre	Total
2015	Importation	25,6%	9,0%	7,8%	1,6%	6,2%	3,9%	2,4%	2,8%	2,7%	0,6%	37,4%	3 280
	Taxes	32,4%	9,7%	6,9%	4,6%	5,0%	3,1%	2,7%	2,8%	2,2%	0,9%	29,8%	821
	Droits de porte	17,7%	13,6%	7,0%	3,8%	6,6%	1,3%	3,4%	3,2%	2,3%	1,4%	39,7%	261
	TVA	24,1%	10,2%	9,1%	3,2%	5,6%	5,1%	3,1%	3,3%	2,9%	0,9%	32,4%	421
	Autres taxes	84,7%	1,1%	0,1%	10,1%	0,1%	0,3%	0,0%	0,3%	0,0%	0,0%	3,2%	139
2016	Importation	19,6%	10,4%	8,1%	1,7%	8,6%	6,1%	3,2%	2,3%	2,0%	0,8%	37,3%	2 257
	Taxes	40,4%	8,2%	5,7%	5,2%	4,6%	4,3%	2,3%	2,4%	1,5%	1,1%	24,1%	576
	Droits de porte	18,1%	15,1%	7,3%	4,5%	7,6%	1,0%	3,5%	2,9%	1,5%	2,1%	36,4%	156
	TVA	25,7%	8,6%	8,1%	3,9%	5,6%	8,6%	2,9%	3,3%	2,5%	1,2%	29,7%	267
	Autres taxes	88,5%	0,5%	0,1%	8,3%	0,0%	0,2%	0,0%	0,3%	0,0%	0,0%	2,0%	153
2017	Importation	18,7%	8,7%	9,8%	1,5%	6,7%	5,1%	3,5%	2,1%	1,8%	0,8%	41,3%	2 889
	Taxes	36,4%	8,0%	7,3%	5,3%	4,3%	4,3%	2,4%	2,2%	1,7%	1,3%	26,8%	654
	Droits de porte	16,1%	13,3%	9,3%	4,4%	7,0%	1,2%	3,7%	2,3%	1,8%	2,2%	38,8%	185
	TVA	24,0%	8,4%	9,7%	3,8%	4,8%	8,0%	2,7%	3,0%	2,6%	1,4%	31,6%	317
	Autres taxes	86,4%	0,8%	0,1%	9,6%	0,0%	0,2%	0,0%	0,4%	0,0%	0,0%	2,4%	153
2018	Importation	23,6%	7,8%	8,8%	1,7%	7,6%	5,1%	3,0%	2,4%	2,2%	1,0%	36,8%	2 556
	Taxes	34,1%	7,2%	7,0%	6,3%	5,3%	4,3%	2,5%	2,4%	2,1%	1,4%	27,5%	575
	Droits de porte	19,3%	11,5%	8,1%	4,5%	7,9%	1,2%	3,5%	2,4%	2,0%	2,0%	37,6%	171
	TVA	24,6%	7,3%	8,9%	4,0%	5,8%	7,7%	2,9%	3,2%	3,0%	1,6%	30,9%	291
	Autres taxes	81,0%	0,4%	0,1%	14,7%	0,0%	0,2%	0,0%	0,4%	0,0%	0,0%	3,2%	113
2019	Importation	23,5%	8,3%	7,6%	1,5%	8,0%	4,6%	2,4%	2,0%	2,1%	1,2%	38,7%	2 974
	Taxes	34,3%	8,7%	6,2%	5,6%	5,5%	3,4%	2,4%	2,4%	2,0%	1,5%	27,9%	627
	Droits de porte	20,5%	13,7%	7,1%	3,6%	7,7%	0,8%	3,2%	2,4%	1,7%	1,8%	37,5%	193
	TVA	26,2%	8,7%	7,9%	3,6%	6,0%	6,2%	2,9%	3,1%	2,8%	1,9%	30,7%	320
	Autres taxes	80,4%	0,4%	0,1%	14,4%	0,0%	0,1%	0,0%	0,5%	0,0%	0,0%	4,0%	114
2020	Importation	19,1%	10,0%	9,5%	1,6%	7,0%	5,0%	2,7%	2,3%	2,2%	1,5%	39,0%	2 865
	Taxes	32,1%	9,2%	7,2%	5,1%	4,8%	3,7%	2,6%	2,6%	2,3%	1,8%	28,7%	650
	Droits de porte	17,2%	14,7%	8,5%	2,7%	6,9%	0,9%	3,7%	2,6%	2,2%	1,8%	38,6%	197
	TVA	22,5%	9,1%	9,1%	3,5%	5,4%	6,6%	2,9%	3,3%	3,3%	2,4%	32,0%	330
	Autres taxes	81,5%	0,6%	0,1%	13,3%	0,1%	0,2%	0,0%	0,5%	0,0%	0,0%	3,8%	123

Source: Données DGD, 2015-2020

En 2020, les taxes sur les importations proviennent principalement de dix pays. Le poids de taxe de ces dix pays est plus important que leur poids dans les importations, respectivement 92% de taxes pour une importation de 86% soit un écart de 6 points de pourcentage. Les 86 autres pays représentent seulement 8% des taxes pour 14% des importations. Dans la décomposition de la taxe à l'importation, ces dix pays représentent aussi 89% des droits de porte, 90% de la TVA et 99% d'autres taxes.

Sur la période 2015-2020, le poids des taxes des dix premiers pays "pourvoyeurs" de taxes sur les importations est plus important que leur poids dans les importations. En 2015 et en 2018, il y a eu un équilibre entre leur poids dans les taxes et dans l'importation (respectivement 89% et 83%). En 2017, malgré une baisse de 4 points de pourcentage des importations de ces dix pays par rapport à 2016, leur poids dans les taxes est resté identique à celui de 2016 soit 90%. On constate aussi qu'entre 2018 et 2020, la hausse des importations en provenance d'eux d'un point de pourcentage a entraîné une augmentation de trois points de pourcentage de leur poids dans les taxes. Il est à noter aussi que c'est le Sénégal et la Côte d'Ivoire qui ont plus de poids dans les taxes que dans les importations, 2 pays générateurs de taxes sur toute la période.

Tableau 17. Structure pays des importations et taxes (en % et milliards fcfa)

		Sénégal	Côte d'Ivoire	Burkina Faso	Niger	Ghana	France	Chine	Guinée	Togo	Mauritanie	Autre	Total (milliards fcfa)
2015	Importation	53,7%	18,9%	2,4%	0,3%	3,2%	5,7%	1,9%	1,0%	1,2%	0,7%	11,1%	3 274
	Taxes	52,9%	19,5%	2,6%	0,5%	4,9%	3,4%	1,6%	0,9%	1,5%	0,9%	11,2%	820
	Droits de porte	54,2%	17,6%	2,4%	0,1%	3,3%	4,5%	2,1%	1,2%	2,1%	1,3%	11,1%	261
	TVA	54,9%	18,8%	2,8%	0,4%	3,7%	3,7%	1,7%	1,0%	1,6%	1,0%	10,4%	420
	Autres taxes	44,8%	24,8%	2,4%	1,8%	11,5%	0,3%	0,0%	0,1%	0,3%	0,0%	14,0%	139
2016	Importation	56,1%	13,3%	1,8%	0,5%	2,3%	6,2%	3,5%	0,9%	1,0%	1,0%	13,4%	2 256
	Taxes	56,8%	18,7%	1,8%	1,3%	5,4%	2,6%	1,3%	0,5%	0,8%	1,2%	9,6%	575
	Droits de porte	61,0%	11,2%	2,2%	0,1%	3,5%	4,5%	2,3%	1,0%	1,3%	2,0%	10,9%	156
	TVA	59,3%	16,3%	2,4%	0,9%	3,9%	2,9%	1,4%	0,5%	1,0%	1,3%	10,0%	267
	Autres taxes	48,2%	30,4%	0,3%	3,2%	9,9%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	7,6%	153
2017	Importation	50,5%	12,3%	1,8%	2,2%	1,7%	6,4%	3,5%	1,1%	0,8%	1,0%	18,7%	2 884
	Taxes	56,7%	14,5%	2,1%	6,9%	2,2%	2,4%	2,0%	0,8%	1,0%	1,2%	10,3%	654
	Droits de porte	60,7%	10,3%	2,6%	0,2%	2,4%	3,9%	3,1%	1,2%	1,5%	1,8%	12,2%	184
	TVA	57,1%	14,3%	2,6%	4,6%	2,2%	2,6%	2,2%	0,9%	1,1%	1,3%	11,1%	317
	Autres taxes	51,3%	19,9%	0,4%	19,5%	2,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,2%	6,3%	153
2018	Importation	54,1%	11,8%	2,3%	1,6%	1,4%	6,1%	2,2%	1,6%	1,1%	0,9%	16,9%	2 553
	Taxes	54,2%	12,7%	2,6%	4,2%	1,9%	2,5%	1,5%	1,2%	1,2%	1,4%	16,6%	574
	Droits de porte	57,9%	8,1%	3,2%	0,3%	1,9%	3,9%	2,2%	1,8%	1,8%	2,0%	17,0%	171
	TVA	55,5%	12,6%	3,1%	3,0%	2,1%	2,6%	1,7%	1,3%	1,3%	1,4%	15,3%	290
	Autres taxes	45,4%	19,6%	0,4%	13,3%	1,1%	0,1%	0,0%	0,2%	0,2%	0,2%	19,6%	113
2019	Importation	50,9%	11,7%	3,3%	2,1%	1,6%	8,1%	2,8%	2,0%	1,1%	0,7%	15,6%	2 970
	Taxes	54,5%	12,4%	4,5%	4,0%	2,2%	2,3%	1,9%	1,7%	1,3%	1,1%	14,0%	627
	Droits de porte	57,6%	8,5%	5,2%	0,2%	2,3%	3,4%	2,7%	2,3%	1,7%	1,6%	14,5%	193
	TVA	54,5%	12,3%	5,3%	3,3%	2,7%	2,4%	2,0%	1,9%	1,4%	1,2%	12,9%	320
	Autres taxes	49,4%	19,1%	0,8%	12,5%	0,8%	0,2%	0,0%	0,2%	0,5%	0,1%	16,4%	114
2020	Importation	52,0%	14,0%	4,9%	2,4%	1,9%	5,7%	2,2%	1,9%	0,8%	0,8%	13,6%	2 844
	Taxes	56,3%	14,8%	6,0%	3,9%	2,4%	2,1%	2,0%	1,7%	1,3%	1,2%	8,3%	650
	Droits de porte	57,9%	10,1%	6,5%	0,2%	2,7%	3,3%	2,9%	2,3%	1,4%	1,9%	11,0%	197
	TVA	54,3%	14,3%	7,2%	3,1%	2,9%	2,1%	2,1%	1,9%	1,2%	1,3%	9,6%	330
	Autres taxes	59,0%	23,8%	1,8%	12,1%	0,6%	0,2%	0,0%	0,3%	1,4%	0,1%	0,9%	123

Source: Données DGD, 2015-2020

En 2020, la part de la CEDEAO dans les recettes fiscales était d'environ 87% des taxes totales. Les dix premiers produits fournissaient 72% de ces taxes pour 63% des importations, 61% des droits de porte, 68% de la TVA et 96% d'autres taxes à cause des produits pétroliers (82%) et du tabac (13%).

Contrairement à la CEDEAO, les dix produits ne représentent que 39% des taxes dans le reste de l'Afrique (Rafrique) pour une importation de 42%. Ils représentent 37% des droits de porte de cette zone à cause des appareils électriques (10,7%), appareils mécaniques (8,5%) et voitures et tracteurs (6,1%), 41% de la TVA et 46% d'autres taxes.

Quant au reste du monde (Rdm), les dix produits représentent 73% des taxes contre 63% des importations de la zone, soit 70% des droits de porte, 76% de la TVA grâce au tabac (34,1%) et au produit (sel, chaux, ciment (21,7%)), et 44% des autres taxes.

Tableau 18. Structure produit et zone géographique des importations et taxes de 2020 (en % et milliards fcfa)

		Produits pétroliers	Voitures, tracteurs	Appareils mécaniques	Tabac	Appareils électriques	Sel, chaux, ciment	Ouvrages en fer/acier	Matières plastiques	Fer et acier	Produits céramiques	Autre	Total (milliards fcfa)
Cedeao	Importation	23,8%	9,8%	6,7%	2,0%	5,1%	6,1%	2,7%	2,6%	2,6%	1,8%	36,6%	2 240,9
	Taxes	36,7%	9,1%	4,3%	5,9%	2,7%	4,2%	2,2%	2,6%	2,5%	1,9%	27,9%	564,0
	Droits de porte	20,8%	15,5%	5,6%	3,4%	4,3%	1,1%	3,2%	2,7%	2,4%	1,9%	39,1%	159,8
	TVA	26,1%	9,1%	5,4%	4,1%	2,9%	7,7%	2,6%	3,5%	3,6%	2,7%	32,2%	281,7
	Autres taxes	81,9%	0,5%	0,0%	13,4%	0,0%	0,1%	0,0%	0,4%	0,0%	0,0%	3,6%	122,5
Rafrique	Importation	4,5%	5,6%	13,9%	0,0%	9,2%	2,7%	2,5%	1,8%	0,7%	0,8%	58,3%	63,6
	Taxes	3,8%	5,6%	11,4%	0,0%	10,5%	1,6%	2,4%	1,5%	1,0%	1,4%	60,9%	16,8
	Droits de porte	3,3%	6,1%	8,6%	0,0%	10,7%	1,4%	2,6%	1,6%	1,0%	1,5%	63,0%	7,5
	TVA	4,1%	5,1%	13,8%	0,0%	10,4%	1,5%	2,3%	1,4%	1,0%	1,2%	59,2%	9,1
	Autres taxes	5,4%	4,8%	5,6%	0,1%	2,4%	26,3%	0,4%	1,4%	0,0%	0,1%	53,5%	0,1
Rdm	Importation	18,1%	10,2%	13,3%	2,8%	9,2%	2,4%	2,6%	1,9%	1,5%	1,1%	36,9%	560,0
	Taxes	1,1%	10,8%	29,9%	0,0%	20,9%	0,1%	5,7%	2,4%	1,3%	1,1%	26,7%	68,5
	Droits de porte	1,5%	12,3%	24,6%	0,0%	20,1%	0,2%	6,5%	2,7%	1,2%	1,4%	29,5%	29,2
	TVA	0,8%	9,5%	34,1%	0,0%	21,7%	0,1%	5,1%	2,1%	1,3%	1,0%	24,2%	38,8
	Autres taxes	3,4%	17,2%	11,3%	0,0%	9,6%	0,2%	0,4%	1,6%	0,0%	0,1%	56,1%	0,5

Source: Données DGD, 2015-2020

En 2020, on constate dans le tableau ci-dessous, que l'Afrique représente environ 90% des taxes totales pour une importation de 80%. Le poids des taxes de l'Afrique est plus important que son poids dans les importations de 10 points de pourcentage. Ainsi donc le démantèlement tarifaire touchera beaucoup plus le Mali au terme du processus, impact pouvant être atténué par une plus grande compétitivité à l'exportation comme sur le marché domestique en vue d'un accroissement plus que compensatoire des taxes intérieures. A court terme, des mesures compensatoires, du genre de celles qui avaient accompagnées l'entrée en vigueur du TEC de l'UEMAO il y a une vingtaine d'années.

En ce qui concerne les dix premiers produits, ils représentent 70% des taxes en Afrique contre 63% des importations avec un écart de 7 points de pourcentage. Ils représentent 60% des droits de porte, 67% de la TVA et 97% d'autres taxes à cause du poids des taxes sur les produits pétroliers (82%) et sur le tabac (13%). Contrairement aux dix produits, pour toutes les autres importations, le poids des taxes est moins important que celui des importations, 29% respectivement 37%.

Tableau 19. Structure produit zone africaine des importations et taxes en 2020 (en % et milliards fcfa)

	Produits pétroliers	Voitures, tracteurs	Tabac	Appareils mécaniques	Sel, chaux, ciment	Appareils électriques	Matières plastiques	Fer et acier	Ouvrages en fer/acier	Produits céramiques	Autre	Total (milliards fcfa)
Importation	23,3%	9,7%	2,0%	6,9%	6,0%	5,3%	2,6%	2,6%	2,7%	1,8%	37,2%	2 304,5
Taxes	35,8%	9,0%	5,8%	4,5%	4,1%	2,9%	2,6%	2,4%	2,2%	1,9%	28,9%	580,8
Droits de porte	20,0%	15,1%	3,2%	5,7%	1,1%	4,6%	2,6%	2,3%	3,2%	1,9%	40,2%	167,3
TVA	25,4%	9,0%	4,0%	5,7%	7,5%	3,2%	3,4%	3,5%	2,6%	2,6%	33,0%	290,8
Autres taxes	81,8%	0,5%	13,4%	0,0%	0,2%	0,0%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	3,6%	122,6

Source: Données DGD, 2015-2020

1.3. Structure de production et participation du Mali aux chaînes de valeurs

La croissance économique résulte de l'augmentation de la production dans les différents secteurs de l'économie nationale. En d'autres termes, la variation de la croissance économique est proportionnelle à celle de la valeur ajoutée sectorielle et au poids du secteur sur l'année de base de calcul de cette croissance. Au Mali, le secteur tertiaire contribue en moyenne pour 5,2% à la croissance annuelle du PIB et sur toute la période 2013-2020, il a plutôt contribué positivement. La contribution du secteur primaire de l'ordre de 3,63% en moyenne est dominée par la production de l'élevage/chasse et la production vivrière. Le secteur secondaire principalement tiré la construction depuis 2017 contribue en moyenne pour 3,04% dans la croissance. Le secteur primaire enregistre la plus forte contribution (10,1%) à la croissance en 2014 et en 2020 la plus faible contribution (-6,8%) à cause de l'insécurité que traverse le pays. Quant au secteur secondaire, c'est en 2020 qu'il a contribué le plus à la croissance (0,5%) par rapport aux autres secteurs, atténuant ainsi un peu la récession de 2020 suite à la pandémie de la Covid-19 et des répercussions des mesures publiques de prévention et de lutte. On constate également une grande instabilité des taux de croissance sectorielle, qui s'explique par celle de l'élevage et chasse ainsi que de l'agriculture vivrière pour le secteur primaire, de la construction et de l'industrie agroalimentaire pour le secondaire et enfin de celle du commerce pour le secteur tertiaire.

Tableau 20. Contribution produits à la croissance sectorielle

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Secteur Primaire	-3,4%	10,1%	6,4%	7,5%	5,2%	5,9%	4,1%	-6,8%
Agriculture vivrière	-1,1%	3,4%	2,3%	2,8%	1,9%	2,2%	1,5%	-2,6%
Agriculture d'exportation	-0,2%	0,8%	0,4%	0,6%	0,4%	0,4%	0,3%	-0,1%
Elevage et chasse	-1,4%	4,2%	2,6%	2,9%	2,0%	2,3%	1,6%	-2,9%
Exploitation forestière et cueillette	-0,3%	0,7%	0,4%	0,5%	0,3%	0,4%	0,3%	-0,5%
Pêche	-0,3%	0,8%	0,5%	0,6%	0,4%	0,4%	0,3%	-0,6%
Activités extractives	-0,1%	0,2%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	-0,1%
Secteur Secondaire	-0,4%	8,1%	-0,4%	0,5%	6,8%	5,5%	3,7%	0,5%
Industries agroalimentaires	-0,1%	1,6%	-0,1%	0,1%	1,1%	0,9%	0,6%	0,1%
Textiles	-0,1%	1,2%	-0,1%	0,1%	1,0%	0,9%	0,6%	0,1%
Métallurgie fonderie (Or)	-0,1%	1,0%	-0,1%	0,1%	0,8%	0,8%	0,5%	0,1%
Autres industries	-0,1%	1,3%	-0,1%	0,1%	0,9%	0,7%	0,5%	0,1%
Electricité et eau	0,0%	1,0%	-0,1%	0,1%	1,0%	0,8%	0,6%	0,1%
Construction	-0,1%	1,9%	-0,1%	0,1%	1,8%	1,4%	1,0%	0,1%
Secteur tertiaire	7,3%	5,4%	6,9%	6,2%	5,2%	4,8%	5,2%	0,2%
Commerce	2,3%	1,7%	2,1%	1,9%	1,6%	1,4%	1,5%	0,1%
Hôtellerie et restauration	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%
Transports et communications	2,0%	1,5%	1,9%	1,8%	1,5%	1,5%	1,6%	0,1%
Activités financières	0,4%	0,3%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,0%
Activités de services aux entreprises	0,7%	0,5%	0,6%	0,5%	0,5%	0,4%	0,5%	0,0%
Activité d'administration publique	1,2%	0,9%	1,1%	1,0%	0,8%	0,8%	0,8%	0,0%
Autres Services	0,9%	0,7%	0,8%	0,7%	0,6%	0,6%	0,6%	0,0%
Production imputée de services bancaires	-0,3%	-0,3%	-0,3%	-0,3%	-0,2%	-0,2%	-0,2%	0,0%

Source: INSTAT, Comptes nationaux, 2021

2. Aperçu sur l'Accord sur la ZLECAf

Les Chefs d'Etats ont décidé, à Niamey le 07 juillet 2020, que cette date du 7 juillet sera désormais la Journée de l'intégration africaine, au cours de laquelle "les Africains du continent et de la diaspora devront entreprendre des activités pour célébrer les acquis de la ZLECAf de l'année précédente" (Anp.ne, 2020). Cela marquait le départ de la mise en œuvre effective de la ZLECAf, repoussée d'un semestre en raison de la pandémie de la Covid-19. Il faut du reste rappeler que les racines de cette initiative africaine remontent bien loin, du Plan d'action de Lagos (1980) à l'Agenda 2063 de l'UA en passant par le traité d'Abuja (1991) et le NEPAD (2001).

Les principales étapes de la construction de cette zone de libre-échange, au cours des dix dernières années, vont du lancement du projet en 2012 lors de la 18^{ème} Conférence de l'UA, avec en 2015 la fixation des objectifs, des principes et de la feuille de route de création, aux rounds des forums de négociations (2016) jusqu'à sa signature le 21 mars 2018 à Kigali (Rwanda) avec la signature de 44 des 55 Etats que compte le continent. Le 29 avril 2019, le seuil des 22 États ratifiant est franchi marquant du coup l'effectivité de l'Accord. La même année, à l'exception de l'Erythrée, tous les autres Etats de l'UA l'auront signé. Comme pour tout boucler, le 20 février 2020, un secrétaire général est élu en la personne du sud-africain Wamkele Keabetswe Mene et six mois plus tard le Secrétariat général est inauguré à Accra. Du coup, la mise en œuvre de l'Accord est acté le 1^{er} janvier 2021 tout au moins pour les pays l'ayant ratifié.

De la mise en œuvre de l'Accord, il est attendu plus de croissance économique et de création d'emplois surtout pour les jeunes, les femmes et autres groupes vulnérables, plus durement victimes du retard économique du continent. Plus modestement, l'objectif global est d'accroître significativement le commerce intra-africain non seulement par les tarifs douaniers mais aussi par l'accroissement des conditions préférentielles entre les Etats parties, le tout concourant à une plus grande insertion du continent dans le commerce mondial. En plus de cette dynamisation du commerce intra-africain, l'Accord est censé s'accompagner d'une attraction d'importants flux d'investissements et d'opportunités, aussi bien pour les produits agricoles que pour ceux manufacturés et semi-finis. A terme, l'atteinte de ces objectifs devrait participer de l'accroissement du revenu des pauvres voire sortir tous les africains de l'extrême pauvreté et in fine mettre l'Afrique sur la voie du développement, grâce à l'industrialisation et à la création d'emplois. Cela peut être facilité par le regroupement de l'ensemble des 8 zones de libre-échange ou communautés économiques régionales (CER).

Evidemment, bien d'obstacles peuvent encore compromettre la pleine réalisation de la ZLECAf, surtout dans les pays en conflit et aux prises avec l'extrémisme violent et le terrorisme comme le Mali, s'y ajoutant dans certaines Etats encore comme le Mali, la corruption endémique et la délinquance financière sapant toutes les politiques d'investissement en infrastructures y compris commerciales et de bonne gouvernance publique.

Cette section va traiter successivement du champ d'application de la ZLECAf y compris ses objectifs et enjeux, de ses différentes parties constitutives, de ses instruments opérationnels et de la situation particulière du Mali relativement à l'Accord.

2.1. Objectifs et champ d'application

Il s'agit ici, tout en mettant l'accent sur le commerce des marchandises et des services, de présenter brièvement les phases et étapes de négociations, les objectifs de l'Accord, son champ d'application ainsi que les principaux enjeux du continent relativement aux échanges commerciaux.

Les négociations proprement dites de la ZLECAf sont allées de juin 2015 à mars 2018, pour la première phase, puis depuis fin 2018 le début de la deuxième phase. Les deux phases du champ d'application de l'Accord couvrent les domaines du commerce des marchandises, de celui des services et le règlement des différends, pour la phase 1, et ceux de l'investissement, des droits de propriété intellectuelle et de la politique de concurrence, pour la phase 2. Au sortir de la phase 1, il y a accord pour libéraliser 90% des produits. Dans la phase 2 des négociations (CAPC, 2018), les Etats doivent élaborer et soumettre:

- ✓ les listes de concessions pour le commerce des marchandises, en précisant les 90% de produits particuliers devant être libéralisés, les produits sensibles devant être libéralisés sur une période plus longue, les produits exclus devant être temporairement exemptés de la libéralisation
- ✓ la liste des règles d'origine spécifiques aux produits permettant l'application des préférences commerciales
- ✓ un examen approfondi du cadre réglementaire des secteurs du commerce des services en vue de préparer les offres initiales d'accès au marché qui feront ensuite l'objet de négociation.

Il faut rappeler que l'Accord a été négocié (UA, 2018) sur la base d'un certain nombre de principes dont la flexibilité et le traitement spécial et différencié, la transparence et la diffusion de l'information, le traitement de la nation la plus favorisée (NPF), le traitement national, la réciprocité, le consensus dans la prise de décision et enfin la prise en compte des meilleures pratiques au sein des CER et dans le cadre des conventions internationales applicables à l'Union africaine. Il faut encore ajouter que les négociations, jusqu'à la signature et à la ratification de l'Accord, ont été précédées de plusieurs faits marquants impactant significativement le processus d'intégration du continent et ce à la limite depuis la création de l'OUA en 1963 sous l'égide du panafricanisme post-colonial, ensuite et surtout la mise en place des communautés économiques régionales (CER) dans les années 1970 e.g. la CEDEAO en 1975. Le traité d'Abuja (1991) a servi de base juridique à la réalisation du marché commun. Dix ans après la transformation de l'OUA en UA (2002), à l'image de l'UE, la dynamique de création d'une zone libre-échange continentale africaine se poursuit avec, entre autres, l'adoption de l'Agenda 2063 de l'UA, en 2013.

Le 21 mars 2018, l'Accord est signé à Kigali par 44 Etats dont le Mali, pour entrer en vigueur un an plus tard, le 30 mai 2019, suite à l'atteinte du seuil de 22 ratificateurs, 28 des 54 Etats signataires l'ayant ratifié. L'ouverture effective des frontières a été arrêtée au 1^{er} janvier 2021. En 2019, en marge de l'entrée en vigueur de l'Accord, le Ghana est choisi (sur 5 candidats) pour accueillir le Secrétariat pour qu'en février 2020 soit nommé le Secrétaire général en la personne du sud-africain Wamkele Keabetswe Mene. En plus du Secrétariat général dont les pouvoirs et fonctions sont déterminés par le Conseil des ministres, les autres organes institutionnels de l'Accord cadre comprennent (i) la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'UA, (ii) le Conseil des ministres africains des États parties en charge du commerce, (iii) le Comité des hauts fonctionnaires du commerce, composé de secrétaires

généraux ou directeurs généraux, ou de tout autre fonctionnaire désigné par chaque État partie, (iv) l'Organe de règlement des différends.

L'effectivité de l'Accord depuis le 1^{er} janvier 2021 intervient dans la zone ouest africaine dans le contexte de l'avènement depuis 2015 du TEC de la CEDEAO ainsi que de l'Accord APE avec l'UE (avec démantèlement des tarifs douaniers applicables aux importations européennes contre ouverture du marché européen aux produits de la zone), Accord que le Mali n'a pas encore ratifié.

La ZLECAf est un marché unique intégrant tous les pays africains avec pour objectifs (Article 3 de l'Accord du 21 mars 2018) de (i) créer un marché unique pour les marchandises et les services par la promotion de la liberté de circulation des personnes, (ii) créer un marché africain des capitaux en facilitant les investissements qui s'appuient sur les initiatives des États parties et les communautés économiques régionales, (iii) poser les bases de la création d'une union douanière et monétaire continentale à un stade ultérieur. Et comme le souligne CAPC (2018), l'objectif spécial de la ZLECAf est d'"éliminer progressivement les droits de douane sur le commerce intra-africain, ce qui permettra aux entreprises africaines de négocier plus facilement sur le continent, de répondre aux demandes du marché africain en pleine croissance et de profiter des avantages offerts par ce dernier". L'accroissement du volume des échanges intra-africains doit aller de pair avec l'amélioration du niveau de vie des populations africaines. Il s'opérera essentiellement à travers l'élimination progressive des barrières tarifaires et non tarifaires, la levée des entraves à la fourniture de services, l'instauration d'un environnement concurrentiel pour les entreprises, la promotion des investissements et l'innovation, et finalement la création d'un marché unique continental de plus d'un milliard de consommateurs.

Ce faisant, la mise en œuvre de l'Accord doit, entre autres, (i) poser les bases de la création d'une union douanière continentale à un stade ultérieur, (ii) promouvoir et réaliser le développement socio-économique inclusif et durable, l'égalité de genres et la transformation structurelle des États parties, (iii) promouvoir le développement industriel à travers la diversification et le développement des chaînes de valeurs régionales, le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire, et (iv) résoudre les défis de l'appartenance à une multitude d'organisations qui se chevauchent, et accélérer les processus d'intégration régionale et continentale. Il faut y ajouter l'établissement d'un mécanisme de règlement des différends et d'un cadre institutionnel de mise en œuvre et de gestion de la ZLECAf.

Au chapitre de sa portée commerciale et au-delà, l'Accord intègre 6 champs d'application (Article 6 de l'Accord) à raison de 3 par phase, le commerce des marchandises, le commerce des services et le règlement des différends, pour la phase 1, les investissements, la propriété intellectuelle et la politique de concurrence, pour la phase 2. Il en résulte que l'Accord est allé au-delà d'un simple accord de libre-échange. Trois protocoles encadrent l'application des champs de la première phase, portant respectivement sur

- ✓ le commerce des marchandises, avec 10 annexes (liste de concessions tarifaires – règles d'origine – coopération douanière – assistance administrative mutuelle – facilitation des échanges – barrières non-tarifaires – obstacles techniques au commerce – mesures sanitaires et phytosanitaires – transit – mesures correctives commerciales)
- ✓ le commerce des services, avec 6 annexes (listes d'engagements spécifiques – exonérations du traitement de la Nation la plus favorisée (NPF) – services de transport aérien – programme de travail transitoire de mise en œuvre de la ZLECAf – liste des secteurs prioritaires – document cadre sur la coopération règlementaire)

- ✓ les règles et procédures relatives au règlement des différends, instituant un organe de règlement des différends (ORD) chargé de la mise en œuvre des dispositions du protocole.

Pour ce qui est précisément de la libéralisation du commerce des marchandises, le processus consiste à éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires, étant donné que tout ne sera pas ouvert à la concurrence, mieux tous les produits qui seront ouverts ne le seront pas au même rythme en même temps. Ainsi, on distingue trois catégories de marchandises, à savoir (A) les produits non sensibles, soit 90% des lignes tarifaires avec pour délai de libéralisation linéaire de 10 ans pour les PMA et de 5 ans pour les autres, (B) les produits sensibles, regroupant 7% des lignes tarifaires à libéraliser progressivement dans un délai de 13 ans pour les PMA et de 10 ans pour les autres, (C) les produits exclus de la libéralisation représentant 3% des lignes tarifaires sous condition que la valeur moyenne annuelle sur les 3 ans ayant précédé l'Accord (2015 à 2017) de leurs importations n'excède 10% de la valeur annuelle moyenne de tous les produits, toute catégorie confondue.

Tableau 21. Schéma de libéralisation retenu dans le cadre de la réforme de la ZLECAF

	Produits non sensibles (A)	Produits sensibles (B)	Produits exclus (C)
PMA	Libéralisation linéaire sur 10 ans de 90% des lignes tarifaires	Libéralisation linéaire sur 13 ans de 7% des lignes tarifaires	Aucune libéralisation sur 3% des lignes tarifaires dans la limite de 10% de la valeur des importations
Non PMA	Libéralisation linéaire sur 5 ans de 90% des lignes tarifaires	Libéralisation linéaire sur 10 ans de 7% des lignes tarifaires	Aucune libéralisation sur 3% des lignes tarifaires dans la limite de 10% de la valeur moyenne des importations

Source: Guillaume (2021)

En analysant, le schéma de libéralisation de la ZLECAF, on observe que 184 des 6129 lignes tarifaires seront exclues du démantèlement tarifaire, à raison de 65% de la bande douanière des 35% de droit de douane contre 35% pour les 4 autres bandes douanières.

Tableau 22. Répartition des lignes tarifaires par catégorie de démantèlement

	A		B		C		Total	
	Lignes	%	Lignes	%	Lignes	%	Lignes	%
0% de droit de douane	94	96%	1	1%	3	3%	98	2%
5% de droit de douane	2 260	100%	4	0%			2 264	37%
10% de droit de douane	1 390	98%	16	1%	6	0%	1 412	23%
20% de droit de douane	1 768	79%	401	18%	55	2%	2 224	36%
35% de droit de douane	4	3%	7	5%	120	92%	131	2%
Total	5 516	90%	429	7%	184	3%	6 129	100%

Les 3 C de la catégorie 0%, soit des médicaments

- ✓ contenant des vitamines ou d'autres produits du n° 29.36
- ✓ contenant des principes actifs contre le paludisme
- ✓ en tant que sel de réhydratation orale (ORASEL)

La seule ligne tarifaire de B de la catégorie 0% est relative aux médicaments contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillinique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits.

Les 94 lignes tarifaires en A de la catégorie 0% se répartissent entre 17 groupes, à savoir:

- ✓ les huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux.
- ✓ le gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux.
- ✓ les glandes et autres organes à usages opothérapiques
- ✓ le sang humain ou animal

- ✓ les produits pharmaceutiques
- ✓ les engrais minéraux ou chimiques
- ✓ les milieux de culture biologiques
- ✓ les réactifs de diagnostic ou de laboratoire
- ✓ les vêtements
- ✓ les produits de papeterie
- ✓ les timbres-poste et fiscaux
- ✓ les autres articles d'ameublement, à l'exclusion de ceux du n° 94.04.
- ✓ les monnaies
- ✓ les panneaux solaires
- ✓ les fauteuils roulants
- ✓ les accessoires de véhicules
- ✓ les articles et appareils d'orthopédie.

Les 11 lignes tarifaires (4 en A et 7 en B) des 131 lignes totales (les 120 restantes sont toutes exclues du démantèlement tarifaire) au droit de douane de 35% qui vont être démantelées portent sur:

- ✓ les abats comestibles et les foies gras, pour les catégories A et B
- ✓ les produits de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie ainsi que les tissus de coton, pour la catégorie B.

Au regard de la moyenne annuelle des importations sur les trois années considérées 2015-2017, la limite de 10% pour la catégorie C est respectée pour l'ensemble des partenaires commerciaux, avec 9.5% de taux pour 10% pour le seul continent africain. La part de la CEDEAO dans les importations de cette catégorie de produits exclus de la libéralisation est la plus importante, 12.5%, avec une prédominance des 4^{ème} et 5^{ème} bandes tarifaires, les 20% et 35% de droit de douane. Toute catégorie confondue, la part de cette union douanière dans les importations du Mali est plus faible, comme l'est aussi la part du reste de l'Afrique (4.5%), faisant de tout le continent une part d'importation de seulement 13.2% contre plus de 87% au reste du monde. Il peut être attendu de la mise en œuvre de la ZLECAf un rehaussement des importations africaines relativement à celles des partenaires non africains y compris de l'UE si le Mali n'est pas engagé dans les APE.

Tableau 23. Importation moyenne (2015-2017) par catégorie et zone géographique (en %)

	Monde	Afrique	CEDEAO
Catégorie A dont	74.3%	66.6%	61.1%
0% de droit de douane	6.6%	18.7%	25.2%
5% de droit de douane	35.8%	22.1%	15.6%
10% de droit de douane	24.7%	21.2%	16.9%
20% de droit de douane	7.3%	4.6%	3.4%
35% de droit de douane	0.0%	0.0%	0.0%
Catégorie B dont	16.1%	23.4%	26.4%
0% de droit de douane	0.1%	0.0%	0.0%
5% de droit de douane	0.2%	0.8%	1.0%
10% de droit de douane	5.6%	12.4%	16.8%
20% de droit de douane	10.1%	10.1%	8.5%
35% de droit de douane	0.1%	0.1%	0.1%
Catégorie C dont	9.5%	10.0%	12.5%
0% de droit de douane	0.3%	0.1%	0.0%
5% de droit de douane	0.0%	0.0%	0.0%
10% de droit de douane	4.5%	1.5%	1.6%
20% de droit de douane	2.7%	5.5%	6.7%
35% de droit de douane	2.0%	2.9%	4.1%
Total dont	100.0%	13.2%	8.7%
0% de droit de douane	7.1%	2.5%	2.2%
5% de droit de douane	36.0%	3.0%	1.4%
10% de droit de douane	34.9%	4.6%	3.1%
20% de droit de douane	20.0%	2.7%	1.6%
35% de droit de douane	2.1%	0.4%	0.4%

Il faut signaler qu'à la date d'entrée en vigueur de l'Accord, 3 secteurs étaient toujours en négociation, à savoir les secteurs automobile, textile et sucrier. Le Protocole sur le commerce des services consacre entre autres le principe de la libéralisation progressive en donnant aux Etats parties de s'engager dans la première phase dans les 5 secteurs prioritaires que sont :

- ✓ les services financiers (assurances, banques)
- ✓ les services de télécommunication (fixe et mobile)
- ✓ le transport (fluvial, aérien, spatial, ferroviaire, routier, services auxiliaires)
- ✓ le commerce
- ✓ les services aux entreprises (comptabilité, audit et services juridiques, etc.)
- ✓ le tourisme (hôtels et restaurants, agences de voyages et services de voyagistes, services de guides touristiques et autres services connexes).

Les autres sept secteurs restants⁶ doivent faire l'objet d'ouverture dans le cadre de la seconde phase. Il faut dire que le poids des services dans les échanges internationaux voire dans l'économie mondiale est loin d'être négligeable. Celui-ci est de 50% du PIB africain, contre 70% dans le monde pris globalement pour 60% de l'emploi mondial et 46% des exportations mondiales. "Les progrès de la technologie ont fait du commerce international des services la nouvelle frontière pour l'expansion et la diversification des exportations, offrant des débouchés importants aux pays en développement et aux pays les moins avancés" ... "La réglementation est au cœur des services et il est donc impératif d'entreprendre une étude sur les secteurs pour alimenter la stratégie nationale globale et le plan de mise en œuvre de la ZLECAf" (Careers.un.org, 2021).

Le Protocole sur les règles et procédures relatives au règlement des différends réglemente le processus de règlement des différends qui se veut transparent, juste, équitable, prévisible et

⁶ Ce sont: (i) les services de construction et services connexes ; (ii) les services de distribution ; (iii) les services d'éducation ; (iv) les services relatifs à l'énergie ; (v) les services relatifs à l'environnement; (vi) les services de santé et les services sociaux; et les (vii) services de mouvement de personnes physiques (Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC)

conforme aux dispositions de l'Accord. Il est assuré par un organe de règlement des différends (ORD), composé des représentants des États parties.

Pour l'Afrique, le commerce intra-africain demeure un enjeu important ne représentant que 17% du commerce du continent contre 70% en Europe, 60% en Amérique du Nord et 51% en Asie (Sidibé, 2019). Cette faiblesse africaine en matière d'échanges commerciaux intracommunautaires s'explique, entre autres, par la résistance des barrières tarifaires et non tarifaires (manques d'infrastructure transnationales notamment routes et chemins de fer), le peu voire le manque de diversité des économies africaines, et le manque d'industrie capable de transformer sur place les matières premières, l'Afrique représentant moins de 2% de la production manufacturière mondiale pour, laquelle manufacture n'absorbe que 13% de l'emploi contre 50% à l'agriculture et 37% aux services.

Aussi, l'Agenda 2063 en a-t-il fait un enjeu majeur en s'appuyant sur l'élimination progressive des barrières tarifaires et non-tarifaires au commerce des marchandises, la libéralisation tout aussi progressive du commerce des services et la coopération en matière d'investissement, de droits de propriété intellectuelle, de politique de concurrence, dans tous les domaines liés au commerce. En même temps, la Zlecaf se doit de conduire à la diversification des exportations intra-africaines, au renforcement de l'interconnexion des économies et à la compétitivité des entreprises africaines avec libre accès à un marché de plus d'un milliard de consommateurs. Ce qui passe aussi par "la réduction des coûts commerciaux, financiers et fiscaux, afin de rendre les entreprises nationales assez compétitives pour aller vers des marchés africains" (La Pros, 2021).

Le regain de compétitivité des entreprises ou industries locales se fait dans le contexte du TEC de la CEDEAO qui reste discriminatoire au vu de l'Article 19 (Conflit et incompatibilité avec d'autres accords régionaux) qui stipule dans son alinéa 2 que "nonobstant les dispositions de l'alinéa 1 du présent article, les États parties qui sont membres d'autres communautés économiques régionales, d'autres accords commerciaux régionaux et d'autres unions douanières, et qui ont atteint entre eux des niveaux d'intégration régionale plus élevés que ceux prévus par le présent Accord, maintiennent ces niveaux entre eux" et dans son alinéa 1 qu'"en cas de conflit et d'incompatibilité entre le présent Accord et tout autre accord régional, le présent Accord prévaut dans la mesure de l'incompatibilité spécifique, sauf dispositions contraires du présent article". L'alinéa 4 de l'Article 4 du Protocole sur le commerce des marchandises ajoute que "nonobstant les dispositions des alinéas 2 et 3 du présent article, un État partie n'est pas tenu d'étendre à un autre État partie des préférences commerciales accordées à d'autres États parties ou tierce partie avant l'entrée en vigueur du présent Accord. Un État partie accorde aux autres États parties la possibilité de négocier ces préférences sur la base de la réciprocité, tenant compte des niveaux de développement des États parties" (UA, 2018).

Dans le même temps, les exportations, tout au moins africaines, devraient être encouragées, déjà par la levée de toute barrière tarifaire et non tarifaire, tout en se protégeant de trop fortes importations surtout hors continent plus compétitives, y compris par la possibilité de mesures de sauvegarde préférentielles (Article 19 du Protocole sur le commerce des marchandises) qui stipulent, en son alinéa 1, que "les États parties peuvent appliquer des mesures de sauvegarde aux situations dans lesquelles il y a une augmentation soudaine des importations d'un produit dans un État partie dans des conditions qui causent ou menacent de causer un dommage grave aux producteurs nationaux de produits similaires ou directement concurrents sur le territoire"

Il est aussi heureux que le motif d'industrie naissante pour se protéger soit encadré par l'Article 24 du Protocole sur le commerce des marchandises, qui dispose dans son premier alinéa qu'"afin de protéger une industrie naissante ayant une importance stratégique au niveau national, un État partie peut, à condition de prendre des mesures raisonnables visant à surmonter les difficultés auxquelles une telle industrie est confrontée, imposer des mesures de protection d'une telle industrie. De telles mesures s'appliquent sur une base non discriminatoire et pour une période de temps déterminée".

2.2. Les différentes parties de l'Accord

Dans son architecture, l'Accord comporte plusieurs documents, à savoir

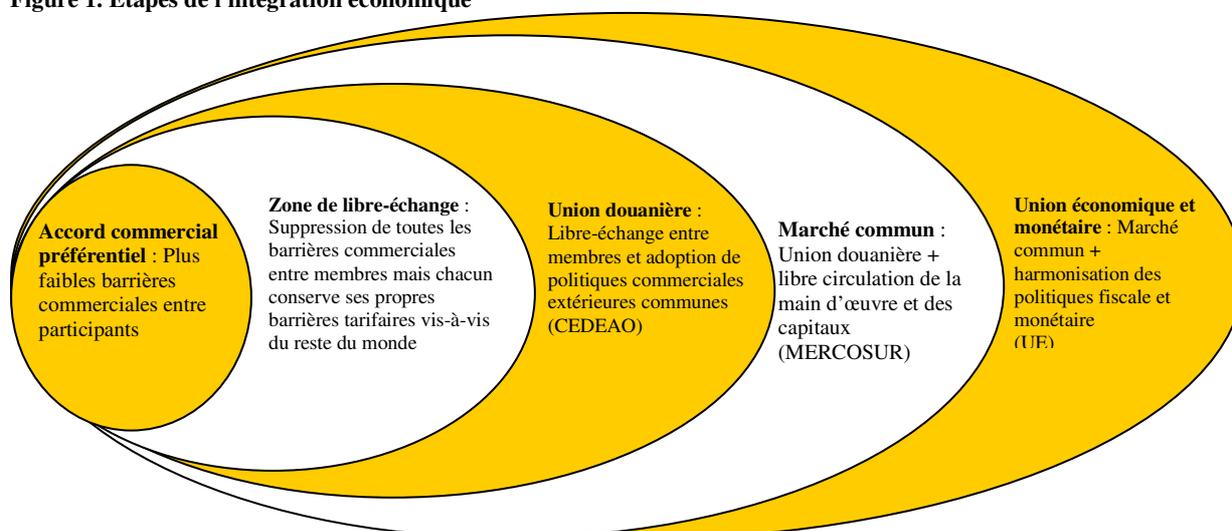
- ✓ l'accord cadre, rédigé en 7 parties pour 30 articles
- ✓ 3 protocoles, portant respectivement sur (i) le commerce des marchandises en 32 articles, (ii) le commerce des services, 29 articles et (iii) les règles et procédures relatives au règlement des différends, 31 articles
- ✓ 9 annexes au protocole sur le commerce des marchandises, à savoir (i) les listes de concessions tarifaires, (ii) les règles d'origines, (iii) la coopération douanière et l'assistance administrative mutuelle, (iv) la facilitation des échanges, (v) les barrières non tarifaires (vi) les obstacles techniques au commerce (vii) les mesures sanitaires et phytosanitaires, (viii) le transit et (ix) les mesures correctives commerciales
- ✓ 4 annexes au protocole sur le commerce des services relatives (i) aux listes d'engagements spécifiques, (ii) aux exonérations du traitement de la Nation la plus favorisée (NPF), (iii) aux services de transport aérien, (iv) au programme de travail transitoire de mise en œuvre de la ZLECAF.

Il faut rappeler que l'Accord se fonde sur les communautés économiques régionales dont les 8 reconnues par l'UA, que sont (i) la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) regroupant 5 pays, (ii) la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), 15 pays, (iii) la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), 11 pays, (iv) la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), 29 pays, (v) le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), 19 pays, (vi) l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), 8 pays, (vii) la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), 15 pays, (viii) l'Union du Maghreb arabe (UMA), 5 pays. Il est à noter que certains États sont membres de plusieurs CER à la fois, 12 seulement étant membres d'une seule CER. Ain à si 33 pays appartiennent à 2 CER en même temps dont le Mali (CEDEAO et CEN-SAD), 8 appartiennent à 3 CER à la fois tandis que le Kenya est à lui seul membre de 4 CER (CAE, CEN-SAD, IGAD, COMESA). Le Mali qui est membre à la fois de la CEDEAO et de la CEN-SAD est également membre de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest africaine) non reconnue par l'UA. Cette dernière double appartenance fait que le Mali se retrouve dans deux unions douanières à la fois avec des préférences commerciales identiques à bien des égards mais des différences de traitement parfois significatives. De même, les importations du Mali sont soumises au double prélèvement communautaire de l'UEMOA (1% passé à 0.8% à compter de 2019) et de la CEDEAO (0.5%).

Par rapport aux CER sur lesquelles il se fonde, l'Accord constituerait un pas en avant en faveur de la libéralisation commerciale, du coup transformant celles-ci en véritables unions douanières alors même qu'elles ne l'étaient toutes au départ. Au regard des étapes de l'intégration économique, la ZLECAF est un chaînon intermédiaire entre l'accord commercial préférentiel et l'Union douanière puisqu'elle supprime à terme les barrières commerciales

entre Etats parties sans pour autant avoir de politiques commerciales extérieures communes sans doute laissées aux CER arrivées au stade d'union douanière mais uniquement au sein de leurs seuls membres sans extension obligatoire au reste du continent.

Figure 1. Étapes de l'intégration économique



Source: Coulibaly M., al. (2007)

2.3. Les instruments opérationnels de la ZLECAf

L'Agenda 2063 de l'UA a retenu une douzaine de projets dits phares parmi lesquels la ZLECAf (UA, 2015) qui "vise à accélérer, de façon significative, la croissance du commerce et l'utilisation du commerce intra-africain plus efficacement en tant que moteur de croissance et de développement durable. Il inclut, notamment, le redoublement du commerce intra-africain d'ici 2022, le renforcement de la voix et l'espace politiques communs de l'Afrique dans les négociations commerciales mondiales et l'établissement des institutions financières dans les délais convenus".

La mise en œuvre de la ZLECAf gagnerait à ce que d'autres de ces projets soient tout aussi mis en œuvre ce qui participerait d'une meilleure opérationnalisation de l'Accord, notamment

- ✓ le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA)
- ✓ le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA)
- ✓ le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)
- ✓ la Vision minière africaine (VMA)
- ✓ le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain (BIAT).

Les principaux instruments de cette mise en œuvre comprennent:

- ✓ les règles d'origine, en tant que critères permettant de déterminer le pays d'origine d'un produit sur la base d'un niveau minimum de transformation sur le continent
- ✓ les listes de concessions tarifaires sur le commerce des biens selon que ceux-ci sont sensibles ou non (catégories A, B, C)
- ✓ les listes d'engagements spécifiques pour les 5 premiers secteurs prioritaires pris par les Etats
- ✓ le mécanisme en ligne de surveillance et d'élimination des barrières non tarifaires (BNT) existantes et identifiées comme obstacles aux échanges entre pays membres sans toutefois introduire de nouvelles (<https://tradebarriers.africa/>)

- ✓ le système panafricain de paiement et de règlement numérique, via le service PASPSS (Pan-African Payment and Settlement) sur la plateforme lancée par la Banque africaine d'import-export (Afreximbank)
- ✓ le portail de l'Observatoire africain du commerce (ATO) contenant les données et informations commerciales avec un accent particulier sur les questions émergentes telles que les chaînes de valeur régionales et le commerce électronique.

2.4. Situation du Mali relativement à la ZLECAf

La situation particulière du Mali vis-à-vis de la ZLECAf s'analyse au regard de l'Accord, du protocole sur le commerce des biens et sur le commerce des services, ainsi que des instruments opérationnels. Les négociations ZLECAf lancées en juin 2015 ont abouti à un Accord "adopté par le 10^{ème} sommet extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement de l'UA", 17-21 mars 2018, Kigali. "Le sommet a adopté une décision approuvant les instruments juridiques de la ZLECAf et une déclaration dite "déclaration de Kigali" pour le lancement de la ZLECAf (Coulibaly, 2018). Le Mali a signé ledit Accord le 21 mars 2018 puis l'a ratifié le 11 janvier 2019. Les instruments d'adoption ont été déposés au secrétariat de la ZLECAf le 1^{er} février 2019. Le pays s'est depuis acquitté d'un certain nombre d'obligations, soit directement soit à travers la CEDEAO, dont (i) la préparation des rencontres biennuelles du Conseil des ministres ainsi que celles des hauts responsables des ministères du commerce, et (ii) la production de la liste des concessions tarifaires, à travers la CEDEAO, avec le schéma de démantèlement tarifaire conformément aux catégories A, B et C de produits et compte tenu du statut de PMA du pays.

A date, le Mali doit encore s'atteler à satisfaire certaines obligations liées à :

- ✓ la libéralisation du commerce, notamment le renforcement des capacités de la douane sur les règles d'origine
- ✓ la notification des règles d'origines, à travers la désignation des autorités chargées de délivrer les certificats des règles d'origine et dont les adresses, spécimens de sceaux et signatures devraient être partagées avec le Secrétariat de la ZLECAf
- ✓ la facilitation du commerce, en créant et opérationnalisant le Comité national de facilitation des échanges et en désignant un facilitateur de commerce pour les commerçants dont le contact doit être communiqué au Secrétariat de la ZLECAf
- ✓ les barrières non tarifaires, à travers (i) la nomination d'un point focal pour lesdites barrières, (ii) l'établissement d'un comité national de leur suivi, (iii) le renforcement des capacités dudit comité tel que prévu par l'annexe sur le protocole sur le commerce des marchandises
- ✓ les barrières techniques au commerce, en désignant un point focal à cet effet qui collaborera avec l'équipe de Sierra Leone qui coordonne les points focaux nationaux
- ✓ les mesures sanitaires et phytosanitaires, là également en désignant un point focal en vue de satisfaire aux exigences de notification et en coopérant au développement et à l'harmonisation des mesures SPS
- ✓ le transit des marchandises, par la désignation d'un transitaire en vue de préparer les documents de transit pour ceux qui souhaitent transiter les biens par les pays voisins tout en renforçant les capacités de la douane en vue de reconnaître et de respecter les documents de transit.

Nonobstant ces retards dans le respect de ses obligations continentales, le Mali est bien avancé dans le processus d'intégration régionale ce qui présage d'un processus continental facilement mis en œuvre et accéléré vu le désir du pays de participer pleinement à l'unité du

continent et à la promotion du bien-être de tous les africains, sans exclusive nationale. Ces avancées sont observables au regard du niveau relativement faible des droits de douane, résultant de l'expérience de l'UEMOA et de l'alignement du TEC de la CEDEAO sur celui de l'UEMOA à la seule exception de ce rajout d'une cinquième bande douanière de 35%, au regard encore du poids important du commerce régional et donc africain dans les échanges du pays (UA et al, 2016) ainsi que de la libre circulation des personnes dans la région sans visa d'entrée. Néanmoins, bien des efforts restent à faire en matière (i) de développement des infrastructures et d'interconnexions régionales, (ii) d'intégration productive à travers le commerce intra-régional de biens intermédiaires, (iii) d'intégration financière et de convergence de politiques macroéconomiques bien que 8 des 15 Etats membres de la CEDEAO partagent la même monnaie avec mise en commun de leurs réserves de changes à travers une même banque centrale et bien que des critères de convergence macroéconomique soient à l'œuvre aussi bien à l'UEMAO qu'à la CEDEAO sans pour autant pouvoir être bien respectés par le pays comme par la plupart des autres Etats membres d'ailleurs.

La stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf s'attèlera à aplanir les handicaps du pays tels que l'enclavement, la faible qualification de sa main-d'œuvre et son retard en matière d'infrastructures et de finances. Elle examinera la performance commerciale intra-africaine des exportations du pays, indiquera les secteurs d'opportunité et le potentiel d'exportation tout en analysant les contraintes commerciales intra-africaines et les voies et moyens de promotion des secteurs prioritaires et d'atténuation de l'impact budgétaire de la libéralisation.

3. Etude diagnostic de la mise en œuvre de la ZLECAf

Pour faire le diagnostic de la situation du Mali par rapport à la mise en œuvre de la ZLECAf, l'on traitera successivement (i) des objectifs de la ZLECAf, (ii) des méthodes d'évaluation des impacts de la mise en œuvre de la ZLECAf, (iii) des chocs envisagés, (iv) de l'analyse des impacts de la mise en œuvre de la ZLECAf à l'aide du modèle SIMALI, (v) de l'analyse de la compétitivité des produits maliens, (vi) et de l'estimation et analyse du potentiel commercial du Mali.

3.1. Le Mali face aux objectifs de la ZLECAf

L'analyse de la situation du Mali face aux objectifs de la ZLECAf nécessite non seulement de faire un bref aperçu du BIAT mais aussi de faire l'état des lieux des principales mesures de politique commerciale bien sûr tout en identifiant les enjeux, opportunités, défis et actions à prendre pour chaque programme de BIAT.

3.1.1. Bref aperçu du BIAT

Pour booster le volume des échanges commerciaux intra-africains légèrement en-dessous de 15% du volume des échanges commerciaux du continent avec le reste du monde, les Chefs d'Etats et de Gouvernement ont été amenés à adopter le BIAT (Boosting Intra African Trade), une initiative jumelle de la ZLECAf pour l'accompagner à booster le commerce intra-africain.

Le BIAT contient 7 grands groupes de programmes d'intervention :

- (i) la politique commerciale, impliquant la libéralisation du commerce intra-africain, la mise en œuvre des protocoles commerciaux pertinents et la prise en compte de la NPF
- (ii) la facilitation du commerce, soit la suppression des contraintes au commerce intra-africain ce qui permet d'accélérer la circulation des biens à travers les principaux corridors de commerce
- (iii) les capacités de production, malheureusement faibles pour la plupart des Etats africains d'où la faible diversification des exportations et la dominance des produits manufacturés dans les importations
- (iv) les infrastructures liées au commerce, encore insuffisantes et de faible qualité
- (v) le financement des transactions commerciales, assez limité
- (vi) les informations commerciales, pour tirer avantage des opportunités commerciales intra-africaines
- (vii) l'intégration des marchés des facteurs, en vue de leurs mobilités grâce à l'harmonisation du travail, des affaires et des lois sur les investissements.

3.1.2. Principales mesures de politique commerciale

L'élaboration du programme de politique commerciale vise à "accélérer le renforcement du commerce intra-africain" par la mise en œuvre de 6 activités principalement qui vont de l'intégration du commerce intra-africain dans les stratégies nationales et de développement à la promotion des produits "fabriqués en Afrique" et diffuser le slogan "acheter les produits fabriqués en Afrique" en passant par la prise en compte du renforcement du rôle du secteur privé organisé, du secteur privé informel et des femmes dans l'élaboration des politiques commerciales, la promotion du commerce des produits alimentaires à l'échelle intra-africaine, la prise en compte des engagements pour libéraliser les échanges liés aux secteurs des services (services des transports, professionnels, financiers et des TIC) et de l'harmonisation des règles d'origine et de simplification des régimes commerciaux. Au Mali, différentes barrières tarifaires sont constituées d'une multitude de droits à l'importation, droits de porte et taxes intérieures. En termes de droits de porte, l'on peut distinguer, en plus des droits de douane qui sont concernés par la ZLECAf, la redevance statistique (RS), le prélèvement communautaire (PC) et le prélèvement communautaire de solidarité (PCS). Au niveau interne, il existe également près d'une dizaine de taxes intérieures. Ce sont la taxe d'ajustement à l'importation (TAI), l'impôt spécial sur certains produits (pétrole, boissons alcoolisées, cola, sel, tabac, etc.), les prélèvements sur les comptes (PRC), les taxes sur la valeur ajoutée (TVA) et la redevance de l'autorité routière.

De façon générale, le Mali est compétitif sur plus de deux cents lignes tarifaires sur la scène internationale. Les résultats montrent également que l'ampleur de la compétitivité du Mali varie selon les produits et les années. Ce qui laisse présager que certains facteurs semblent jouer un rôle plus ou moins déterminant dans la compétitivité des produits maliens sur le marché international. Il s'agit d'analyser ici ces facteurs, endogènes et/ou exogènes, structurels et/ou conjoncturels, susceptibles de jouer un rôle dans la compétitivité du Mali. Plus précisément, l'analyse porte sur les mesures de politique visant la production et les exportations de produits compétitifs maliens. Les informations présentées sont essentiellement tirées du rapport commun d'examen des politiques commerciales des pays membres de l'UEMOA et du rapport spécifique sur le Mali. Ce rapport a été préparé par le secrétariat de l'OMC (WT/TPR/S/362).

(i). Mesures agissant sur les exportations

Il s'agit des différentes mesures et pratiques commerciales en vigueur au Mali qui affectent ses exportations.

ii. Procédures, évaluation et prescriptions en douanes

Les exportations du Mali au même titre que les importations sont soumises à diverses procédures administratives. Ces procédures sont établies par le Décret n° 00-505/P-RM du 16 octobre 2000. Elles comprennent les formalités d'enregistrement de document, de déclaration en douane, et d'inspection des exportations à des fins commerciales. Selon la réglementation, toute personne physique ou morale désirant exercer une activité d'exportation doit s'immatriculer au registre du commerce ou au répertoire des métiers auprès de l'Agence pour la promotion des investissements (API-Mali). Le paiement d'une patente annuelle au taux de 10% plus un droit fixe variant selon le chiffre d'affaires, l'activité et la zone géographique, est requis. En outre, toutes les exportations sont obligatoirement déclarées à la douane. Elles sont en outre soumises à l'obligation de rapatriement et de conversion des recettes. Les procédures administratives en matière d'exportation valent pour tous les biens, y compris les produits pour lesquels le Mali dispose d'avantage comparatif. En conséquence, la lourdeur administrative peut constituer un obstacle potentiel pour les exportations du Mali dans les produits compétitifs sur le marché africain.

i2. Taxes, impositions et prélèvements à l'exportation

Le Mali effectue des prélèvements sur l'exportation de certains produits compétitifs. Plus précisément, un droit de timbre à taux variant par tranche est prélevé sur les intentions d'exportation de coton et de lingots d'or. Ce prélèvement, bien qu'il puisse procurer de recettes fiscales, peut réduire la compétitivité du Mali pour ces produits sur le marché africain dans un contexte de libre-échange continental. Il faut noter que ces deux produits sont en partie exportés vers d'autres pays d'Afrique dont les marchés pourraient être accessibles à des concurrents potentiels africains.

i3. Prohibitions, restrictions à l'exportation et licences d'exportation

Le Mali applique deux régimes de prohibition sur les exportations de certains produits compétitifs, l'un à titre absolu et l'autre à titre conditionnel. La liste des produits est fixée par l'Arrêté interministériel n° 2015-1535/MCI/MEF-SG du 5 juin 2015. Selon cet Arrêté, le régime de la prohibition à titre absolu concerne les exportations de jeunes bovins mâles de moins de cinq ans, de femelles reproductrices de moins de 10 ans, sauf autorisation dans le cadre d'accords spéciaux entre le Mali et des pays tiers qui veulent constituer des noyaux d'élevage. Les prohibitions absolues couvrent également les exportations de bois d'œuvre, de bois de service, de bois de chauffe, de bambou, de raphias à l'état brut et de charbon de bois.

En ce qui concerne le régime de la prohibition à titre conditionnel, il vise les exportations de viandes et animaux vivants, de produits de la chasse, les végétaux et les objets d'art. Les exportations des produits du règne animal requièrent un certificat sanitaire ou zoo-sanitaire délivré par le ministère en charge de l'élevage. Les exportations des produits de la chasse nécessitent un permis ou un certificat conformément à la CITES, délivré par les services techniques compétents. L'exportation des produits du règne végétal requiert un certificat phytosanitaire délivré par les services techniques compétents. L'autorisation du ministère chargé des arts et de la culture est requise pour les exportations des objets d'art.

Ces régimes de prohibitions touchent essentiellement les produits pour lesquels le Mali dispose des avantages comparatifs. Ils constituent de ce fait des obstacles à l'exportation du Mali. Cependant, l'acquisition de certificats, de permis ou d'autorisations, bien que constituant des lourdeurs administratives, peut favoriser les exportations des produits soumis au régime de la prohibition conditionnelle dépendamment de la reconnaissance de ces documents par les pays engagés dans la ZLECAf.

Tableau 24. Produits soumis au régime de prohibition absolue ou conditionnelle, 2017

Régime	Produit	Document
Prohibition absolue	Stupéfiants et psychotropes	n.a
	Bromate de potassium non destiné aux laboratoires	n.a
	Tout produit alimentaire contenant le bromate de potassium	n.a
	La viande bovine et ses dérivés	n.a
	Les farines de viande, le sang et d'os destinés à l'alimentation des animaux	n.a
	Les pesticides non homologués	n.a
	Les huiles et équipements contenant les polychlorobiphényles (PCB)	n.a
	Les substances chimiques dangereuses	n.a
	Les produits étrangers portant une marque d'origine malienne	n.a
	Les produits alimentaires et médicaments à usage humain et vétérinaire périmés	n.a
Prohibition conditionnelle	Les boissons alcoolisées dans des sachets plastiques	n.a
	Les médicaments à usage vétérinaire	Autorisation conjointe des Ministères de la santé et de l'élevage
	Bovins vivants, ovules et embryons de bovins	Autorisation du Ministère en charge de l'élevage
	Le bromate de potassium pour les besoins des laboratoires	Autorisation du Ministère en charge de la santé
	Les viandes autres que bovines et produits de chasse	Permis ou certificat sanitaire d'origine
	Les additifs alimentaires	Liste établie par le ministère de la Santé
	Le sel non iodé non destiné à l'alimentation humaine	Autorisation du Ministère du commerce
	Les cigarettes, tabacs et autres produits du tabac	Autorisation du Ministère du commerce
	Le transit de bétail ou l'importation d'animaux vivants autres que les bovins	Présentation d'un certificat zoo-sanitaire
	Les semences de géniteur	Inscription au catalogue officiel national du pays d'importation et présentation d'un certificat zoo-sanitaire
Les végétaux	Présentation d'un permis ou d'un certificat phytosanitaire d'origine	
Les semences végétales	Présentation d'un permis ou d'un certificat d'origine	

i4. Subventions et autres aides à l'exportation

Le Mali n'accorde pas de subventions directes à l'exportation au titre de l'article XVI:1 du GATT de 1994 et de l'article 25 de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (OMC G/SCM/N/315/MLI, 10 février 2017). Cependant, il prévoit, dans son Code des investissements, diverses incitations qui sont de nature à soutenir indirectement (réduction de coûts de production) ses exportations. Par exemple, le Mali accorde des réductions de taxes, des exonérations, ou autres incitations fiscales à certaines entreprises dont la production est destinée à l'exportation. Toutefois, l'obtention de ces facilités est soumise au respect de certaines conditions. Les facilités concernent surtout les importations de certains matériels, machines, outillages et leurs pièces de rechange. C'est l'Agence pour la promotion des exportations (APEX), mise en place en 2011, qui est l'organe de gestion de ces incitations fiscales. Le mandat de l'APEX est, entre autres, de mettre en œuvre des stratégies sectorielles de promotion des exportations, de faciliter l'expansion des services financiers en faveur des exportateurs et de fournir des informations commerciales aux opérateurs économiques. En plus, toutes les exportations bénéficient du régime de TVA au taux zéro. Par ailleurs, les exportateurs maliens de produits à destination des Etats-Unis bénéficient depuis 2016 de l'accompagnement du "Comité AGOA" mis en place au sein du ministère du commerce. Dans le cadre de l'Accord AGOA, les États-Unis accordent, sous certaines conditions, un accès en franchise de droit et de contingent à son marché pour différents biens.

(ii). Mesures agissant sur la production

Il existe différentes mesures en vigueur au Mali qui affectent la production de biens essentiellement tournés vers l'exportation.

ii1. Incitations

Le Mali octroie des allègements fiscaux afin d'encourager la création et le développement des entreprises à potentiel économique et social et celles tournées essentiellement vers les activités exportatrices. Par exemple, le Mali a mis en place un programme de subvention d'achats d'intrants, en vue de soutenir la production céréalière.

ii2. Normes, règlements techniques et autres prescriptions

Le Mali dispose d'un cadre institutionnel de normalisation et de réglementation de la qualité qui lui offre l'opportunité de maintenir ou d'améliorer la compétitivité de ses biens dans le contexte de la ZLECAf. En effet, le système de normalisation et de réglementation de la qualité des biens produits, exportés ou consommés sur le territoire malien est régi par la Loi n° 92-013/AN-RM du 17 septembre 1992 et son Décret d'application n° 92-235/P-RM du 1^{er} décembre 1992. En outre, l'élaboration et l'application des normes en matière de qualité au Mali sont réalisées conformément au Code de bonnes pratiques de l'OMC. En 2015, le Mali a adopté une politique nationale de normalisation et de promotion de la qualité dont l'objectif est d'assurer la compétitivité du système productif du Mali à travers le renforcement des infrastructures et le contrôle des normes de qualité, ainsi que l'adoption des bonnes pratiques vis-à-vis des exigences internationales. L'Agence malienne de normalisation et de promotion de la qualité (AMANORM) est l'organe chargé de la mise en œuvre de cette politique.

L'initiation et la coordination de projets de normalisation et de contrôle de qualité sont effectuées par le Conseil national de normalisation et de contrôle de qualité (CNNCQ) au sein de l'AMANORM. Les normes et les règlements techniques concernent (i) les céréales et dérivés, (ii) les fruits, légumes et oléagineux, (iii) les textiles, cuirs et peaux, (iv) les matériaux de construction, (v) les denrées alimentaires d'origine animale, (vi) l'électrotechnique et (vii) les biocarburants. Pour ces biens, l'AMANORM a élaboré 391 normes nationales conformément aux procédures établies par l'OMC (AMANORM, 2016). Les règlements techniques, dont l'application est obligatoire, portent sur le sel iodé (Arrêté interministériel n° 99-1622/MSPAS/MICA/MF-SG du 12 mai 1999) et les huiles alimentaires (Arrêté interministériel n° 2017-0010/MDI-MEF-MSHP-MC/SG du 12 janvier 2017). L'évaluation de la conformité et la certification aux normes applicables sont assurées par l'AMANORM et plusieurs laboratoires dont seul le Laboratoire national de la santé (LNS) est accrédité par le TUNAC en microbiologie alimentaire.

Les 391 normes nationales établies conformément aux procédures de l'OMC peuvent contribuer à la reconnaissance internationale de la qualité des biens produits au Mali et à améliorer leur compétitivité en matière de qualité. Ces normes et règlements techniques ont l'avantage de couvrir la majorité des lignes tarifaires (céréales et dérivés, fruits, légumes et oléagineux, textiles, denrées alimentaires d'origine animale) compétitives du Mali. Le cadre réglementaire et institutionnel du Mali en matière de normalisation et de réglementation de la qualité constitue une force dans le contexte de la ZLECAf. Cependant, le pays ne peut s'appuyer sur cette force pour saisir des opportunités commerciales que s'il obtient un accord de reconnaissance mutuelle avec les autres pays membres. A ce jour, il s'avère que le Mali n'a signé aucun accord de reconnaissance mutuelle avec ses partenaires commerciaux.

ii3. Prescriptions sanitaires et phytosanitaires

La production nationale de denrées agroalimentaires et d'aliments pour animaux doit satisfaire certaines exigences sanitaires et phytosanitaires nationales et internationales pour être exportée. Au niveau national, le contrôle des denrées alimentaires d'origine animale et aliments pour animaux est régit par la Loi n° 028 du 14 juin 2011 et son Décret d'application n° 440-P-RM du 14 juin 2011. Le code alimentaire Codex est le cadre international d'émission des normes sanitaires et phytosanitaires. L'Agence nationale de la sécurité sanitaire des aliments (ANSSA) assure le secrétariat du Comité national Codex (CNC) au Mali. L'ANSSA a pour mission d'assurer la sécurité sanitaire des aliments. À ce titre, elle assure la coordination de toutes les actions liées à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, la fourniture de l'appui technique et scientifique aux structures nationales de contrôle des aliments et l'évaluation des risques sanitaires que peuvent porter certains aliments destinés à la consommation humaine ou animale. En outre, elle apporte un appui technique et scientifique aux structures de surveillance épidémiologique et de l'hygiène alimentaire.

La mise sur le marché local et international de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux est conditionnée à l'obtention d'une autorisation émise par la Commission nationale des autorisations de mise sur le marché (CNAMM) qui est sous la tutelle du ministère de la santé. La CNAMM est l'organe chargé de l'octroi, du refus ou de la suspension des autorisations de mise sur le marché de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux. Elle émet et motive ses avis en se basant sur le rapport des experts notamment microbiologistes, analystes, toxicologues et biologistes. Depuis mars 2014, la gestion des risques majeurs liés

aux aliments est assurée par le Conseil national de la sécurité sanitaire des aliments (CNSSA). La Direction nationale des services vétérinaires (DNSV) est chargée de l'application des mesures de protection de la santé animale et de sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale et aliments pour animaux. La DNSV est le point d'information national sur l'application de l'Accord SPS de l'OMC. Le contrôle sanitaire des végétaux et produits végétaux et du contrôle de la qualité des intrants est assuré par la Direction nationale de l'agriculture (DNA).

Selon la Loi n° 02-013 du 3 juin 2002 et son Décret d'application n° 02-305, les importations et les exportations de plantes sont soumises à la production d'un certificat phytosanitaire. L'importation des produits végétaux est soumise à un permis délivré par la DNA, ainsi qu'à un certificat phytosanitaire délivré par le pays exportateur. Tous les produits d'origine végétale destinés à l'exportation sont soumis à un contrôle phytosanitaire pour assurer le respect de la réglementation phytosanitaire des pays de destination et pour promouvoir la qualité des produits du Mali à l'étranger. L'étiquetage de produit est obligatoire. Il est fait conformément aux normes du Codex en matière d'étiquetage de denrées alimentaires. La demande de l'autorisation de mise sur le marché doit contenir une demande manuscrite timbrée, un rapport d'analyse délivré par un laboratoire agréé, le récépissé du versement auprès de la CNAMM d'une redevance dont le taux et les modalités de recouvrement sont déterminés par arrêté du ministre chargé de la santé et l'attestation de l'inspection de l'agence en charge de la surveillance des produits à l'importation.

Le cadre institutionnel et réglementaire du Mali en matière de prescription sanitaire et phytosanitaire et de contrôle de la conformité constitue une force dans le contexte de la ZLECAf pour assurer la libre circulation de biens d'origine malienne. Ce cadre a l'avantage de couvrir la majorité des lignes tarifaires (produits d'origines végétales, denrées alimentaires d'origine animale) compétitives du Mali. Il concerne la gestion de risque sanitaire et phytosanitaire et assure que la consommation de denrées alimentaires soit sécurisée. L'autorisation de la mise sur le marché local et international de denrée alimentaires et d'aliments pour animaux est accordée selon un processus rigoureux. L'étiquetage de denrées alimentaires fait conformément aux normes du Codex peut assurer la traçabilité des biens produits au Mali. Cependant, le pays ne peut profiter de ce cadre pour saisir des opportunités commerciales que s'il obtient un accord de reconnaissance mutuelle avec les autres Etats membres de la ZLECAf.

3.2. Méthodes d'évaluation des impacts de la mise en œuvre de la ZLECAf

Dans le cadre de l'évaluation des impacts de la mise en œuvre de la ZLECAf au Mali, l'on traite ici des méthodes et données utilisées à cet effet. Il s'agit précisément (i) du modèle SIMALI, (ii) des indicateurs de compétitivité, (iii) du modèle de gravité et (iv) des données utilisées dans l'application de chacune des méthodes d'évaluation

3.2.1. Le modèle SIMALI

Le modèle SIMALI constitué de 1190 équations indépendantes est un modèle d'équilibre général calculable (MEGC) qui sera utilisé d'une manière ad hoc dans la présente étude en fonction de différentes hypothèses envisagées. C'est un modèle d'équilibre général calculable (MEGC) de l'économie malienne qui décrit le fonctionnement de cette économie. C'est un

outil d'aide à la décision publique qui permet d'évaluer l'impact des réformes de politiques publiques et de chocs exogènes sur les finances publiques, les échanges commerciaux, la compétitivité prix, l'activité productive, la distribution des revenus.

Le modèle est une maquette détaillée de l'économie malienne qui présente plusieurs avantages :

- ✓ un cadre d'analyse cohérent prenant en compte, dans leurs interactions, l'ensemble des institutions, organisations et marchés ;
- ✓ un rôle central donné aux prix dans le comportement des agents ;
- ✓ un niveau d'analyse détaillé et une représentation de l'économie en plus de 1190 équations ;
- ✓ un modèle micro-simulation "Top Down" permettant de faire le lien entre l'évolution des variables de prix et la distribution des revenus des ménages.
- ✓ un module dynamique pour étudier l'effet de choc exogènes ou de politique publique sur le sentier de croissance économique.

Techniquement, le modèle construit est un système d'équations simultanées décrivant le comportement des agents économiques. Une fois le modèle calibré sur les données disponibles, diverses simulations peuvent être faites. Une simulation consiste à imposer un choc faisant varier une ou plusieurs variables exogènes. Le modèle calcule ensuite un nouvel équilibre que l'on peut alors comparer à la situation initiale. Les résultats obtenus sont des variations "*toutes choses égales par ailleurs*" par rapport à la situation de référence reprenant la logique de la statique comparative. C'est un outil permettant de comprendre et de mettre en évidence un certain nombre de mécanismes, parfois contre-intuitifs ou de second ordre, et de révéler l'ensemble des effets de feed-back d'une mesure de politique économique ou d'un choc extérieur.

Le modèle est décomposé en sept blocs, (i) le système productif, (ii) le marché du travail, (iii) la formation des revenus des différents agents économiques (ménage représentatif, entreprises financières et non financières, Etat, Reste du monde), (iv) la demande (biens de consommation, biens intermédiaires et biens d'investissement), (v) le commerce extérieur, (vi) la formation des prix, (vii) l'équilibre sur les marchés. Il décrit les comportements des agents et le fonctionnement des marchés à travers ces blocs. Dans sa construction, il est constitué de:

- ✓ 5 secteurs institutionnels : Ménages, Etat, Sociétés financières, Sociétés non financières, Reste du monde ;
- ✓ 21 secteurs productifs et 21 biens et services ;
- ✓ 3 facteurs de production, le capital, le travail qualifié et non qualifié.

La production

Pour les secteurs marchands, les décisions de production sont déterminées par la maximisation du profit. La production associe capital, travail qualifié et travail non qualifié dans des proportions variables selon une fonction à élasticité de substitution constante (Constant Elasticity Substitution – CES) emboîtée. Un premier niveau combine travail qualifié et capital pour former un capital composite et un deuxième niveau combine capital composite et travail non qualifié pour fixer les quantités produites. Le capital est supposé fixe entre les secteurs, le travail est mobile. Alors que tous les secteurs utilisent du capital pour produire, tous n'utilisent pas de travail qualifié et/ou de travail non qualifié. Ainsi, les

secteurs produisant des biens marchands se divisent en trois sous catégories, (i) les secteurs qui utilisent uniquement du travail qualifié, (ii) les secteurs qui utilisent uniquement du travail non qualifié, (iii) les secteurs qui utilisent du travail qualifié et non qualifié. Pour l'ensemble des secteurs marchands, la maximisation du profit s'effectue sur la base du prix à la valeur ajoutée.

La valeur de la production non marchande est évaluée à partir de son coût total de production. Elle utilise du capital et du travail qualifié. Le taux de salaire et l'emploi dans la fonction publique résultent de décisions des pouvoirs publics (variables exogènes).

Le modèle est construit en supposant qu'un secteur unique commercialise les biens importés comme les biens produits localement. Le niveau de production de la branche commerce dépend de la quantité de biens demandés dans l'économie.

Le modèle tient compte du fait qu'une branche peut produire plusieurs biens ou services (fonction multi-produits) même si la production d'une branche se concentre majoritairement sur un produit. Pour simplifier, nous supposons que la répartition en biens de la production de chaque branche est déterminée une fois pour toute selon les données initiales de la MCS.

Le marché du travail

Le modèle distingue travail qualifié et non qualifié. Le travail qualifié est doté d'une rémunération fixe sur l'ensemble des secteurs concernés. Il y a donc du chômage qualifié. Le travail non qualifié est doté d'une rémunération fixe (négociée) dans certaines branches, les autres branches absorbent la main d'œuvre qui reste, elles ont une rémunération flexible. Il n'y a donc pas de chômage chez les non qualifiés. Les secteurs qui utilisent du travail non qualifié se divisent donc en deux sous catégories, (i) les secteurs avec salaire non qualifié flexible, (ii) les secteurs avec salaire non qualifié négocié.

Les revenus

Le modèle SIMALI distingue 5 unités institutionnelles, les entreprises (financières et non financières), les ménages, l'Etat et le Reste du monde. Cette partie de SIMALI indique la manière dont les revenus générés par la production sont répartis entre les agents économiques (revenu du travail et du capital, impôts) et les relations économiques qui relient les agents entre eux (transferts).

Le revenu disponible des sociétés (non financières et financières) est composé en partie de la rémunération du capital versée par les secteurs productifs, et en partie de transferts et de subventions nets reçus des autres agents. Le revenu brut des entreprises est taxé par l'Etat. Le taux de taxation effectif est fixé par les données de la comptabilité nationale et considéré exogène. Le revenu disponible brut est le revenu des entreprises net du paiement des impôts à l'Etat. Le revenu disponible des sociétés non financières correspond ainsi à leur épargne nette des services bancaires imputés.

Les ménages sont modélisés par un agent représentatif qui tire ses revenus de la rémunération des facteurs de production (travail et capital) et de différents transferts. Le revenu du travail comprend la rémunération du travail versée par les différents secteurs productifs (publics et

privés) et la rémunération du travail reçue de l'étranger. Les ménages reçoivent aussi la part de la rémunération du capital non perçue par l'Etat et les entreprises. Le revenu disponible des ménages correspond aux revenus des facteurs de production nets des impôts sur le revenu. Ainsi, l'épargne des ménages correspond à la partie non consommée de leur revenu disponible.

Le revenu disponible de l'Etat se compose du revenu de capital dégagé par l'administration, des recettes fiscales ainsi que des transferts nets reçus des autres agents (impôt sur le revenu compris). Les recettes fiscales (taxes nettes des subventions sur la production, taxes sur les biens et services, taxes sur le commerce extérieur, impôts sur le revenu des ménages et des sociétés) sont calculées sur la base de l'assiette officielle de l'impôt et des taux de taxation effectifs. Le taux effectif est calculé à partir des données de la MCS (recettes fiscales/assiette fiscale) et se distingue donc du taux nominal défini par la loi de finance. Le taux effectif peut donc être différent du taux nominal dans le cas d'exonération fiscale d'une partie des biens et services, de difficultés dans le recouvrement de l'impôt, etc. L'épargne de l'Etat correspond à la différence entre son revenu disponible et le coût total de la production non marchande.

Le reste du monde bénéficie de transferts en provenance de l'économie malienne et inversement. Dans le modèle, les revenus de la propriété ainsi que les transferts nets versés au reste du monde sont déduits des autres revenus et transferts nets versés par les autres agents économiques. L'épargne du reste du monde est l'inverse du solde du compte courant de la balance des paiements du Mali.

La demande de biens et services

Dans l'économie, chaque bien ou service peut être utilisé comme bien de consommation finale, bien intermédiaire ou bien d'investissement. La demande de biens de consommation intermédiaire dans chaque branche est supposée proportionnelle au volume de production de la branche (fonction Leontief). Les ménages consomment une fraction fixe de leur revenu disponible. Le reste du revenu disponible est épargné. Le consommateur représentatif maximise son utilité sous respect de sa contrainte budgétaire. La demande du ménage en biens de consommation finale est représentée par un système linéaire de dépenses (LES) dérivé de la maximisation d'une fonction d'utilité Stone-Geary.

Le commerce extérieur

Le modèle SIMALI considère les partenaires commerciaux comme une seule entité nommée "Reste du Monde". Les importations en biens et services sont une dépense pour le Mali et donc un revenu pour le reste du monde et inversement pour les exportations.

Les biens consommés localement (consommation finale, biens intermédiaires, biens d'équipement) peuvent être d'origine locale et/ou importés. Dès lors que le bien peut être produit localement et importé, c'est un bien dit "composite". Les biens importés et les biens domestiques sont imparfaitement substituables selon une fonction CES (Constant Elasticity of Substitution). Dans le cas où le bien est uniquement produit localement, la demande en bien composite correspond à la demande en biens domestiques. Dans le cas où le bien est uniquement importé, la demande en bien composite correspond à la demande en biens

importés. Le prix des biens importés dépend du prix mondial des importations et des impôts, droits et taxes qui s'appliquent aux importations.

Les biens produits localement peuvent être vendus localement uniquement (indices ine) et/ou exportés. Parmi les biens exportés (ie), le bien peut être vendu sur les marchés étrangers uniquement (ieu) ou destiné au marché local et au marché d'exportation (indice ied). La répartition entre marché local et étranger se fait selon une fonction CET (Constant Elasticity of Transformation). Dans le cas où le bien est uniquement vendu localement (idu), la production locale correspond à l'offre locale de biens. Dans le cas où le bien est uniquement vendu sur les marchés étrangers (ieu), la production locale correspond à l'offre d'exportation de biens. Le prix mondial des biens exportés correspond au prix local des exportations augmenté d'une taxe à l'exportation.

Le système de prix

Le prix de vente du bien est un prix composite des prix des biens locaux et des biens importés, droit de douane compris. Au prix composite des biens s'ajoute le coût des marges commerciales. Ainsi, le prix au consommateur dépend du prix composite du bien, droit de douane et marge commerciale compris, et du taux effectif de taxe à la consommation appliqué.

L'équilibre sur les marchés

Le modèle SIMALI répond à la loi de Walras, l'équilibre entre l'offre et la demande est contraint sur N-1 marchés et doit se vérifier nécessairement sur le nième marché (ici le marché des devises).

La dynamique

Les modèles EGC statiques ont pour objectif d'analyser la réallocation sectorielle suite à une réforme. Les modèles dynamiques ont comme caractéristique de prendre en compte l'évolution des variables dans le temps. En fonction du type de modèle dynamique, les décisions des agents sont prises avec la connaissance d'une période plus ou moins longue de l'avenir. Les modèles dits en dynamique séquentielle (ou dynamique récursive) se basent sur le modèle économique de Solow (1956) et considèrent que l'agent est myope face à l'avenir. Il n'y a pas de comportements d'optimisation inter-temporelle ni d'anticipation des agents économiques. A chaque période (assimilée à l'année) un nouvel équilibre est calculé sur la base des données de la période précédente et de nouvelles valeurs des variables exogènes (il est ainsi possible de tester différents profils d'évolution future des variables exogènes). Chaque période est un état stationnaire dépendant du précédent. Seuls doivent être définis les liens entre les états stationnaires (accumulation du capital), l'expansion de l'économie dans le temps (progrès technique, croissance de la population active) et le marché de l'investissement (offre et demande de bien d'investissement). La croissance économique est ainsi générée par l'accumulation de facteurs de production. Chaque année, la population active se modifie par le jeu de facteurs démographiques et le stock de capital augmente à travers l'investissement. A chaque période, le stock de capital sectoriel est réévalué à l'aide d'une équation d'accumulation du capital comportant le taux d'amortissement du secteur supposé constant et

l'investissement acquis dans le secteur à la période précédente. Le capital installé est productif durant toute la période mais l'investissement ne l'est qu'au début de la période suivante. Le secteur qui reçoit l'investissement accroît son stock de capital et de ce fait son potentiel de production pour les périodes futures. (Decaluwe et al. 2001, Chapitre 15 ; Decaluwé et Lemelin, 2007).

Pour construire la dynamique séquentielle du modèle SIAMLI, sont définis :

- ✓ les liens entre les états stationnaires (accumulation du capital),
- ✓ l'expansion de l'économie dans le temps (progrès technique, croissance de la population active)
- ✓ le marché de l'investissement (offre et demande de bien d'investissement).

Le modèle considère que l'investissement par branche (par destination) est fonction du capital déjà installé et du rapport (avec une certaine élasticité) du taux de rentabilité de la branche au prix moyen d'acquisition du capital productif. Selon cette équation, le comportement d'investissement étant risqué, l'investisseur préfère "disséminer" son investissement à travers différentes branches plutôt que de le consacrer entièrement à la branche la plus rentable. Cette fonction d'investissement tient donc à la fois compte du stock de capital déjà installé, de la rentabilité et du prix du capital. C'est pourquoi l'investissement réalisé dans une branche dépend positivement et proportionnellement de la rentabilité de cette branche, et de manière inversement proportionnelle du prix moyen de l'investissement.

L'investissement est aussi une demande de bien qui s'adresse au secteur productif, la composition de l'investissement par type de bien est déterminée par une clé de répartition définie sur les données de la Matrice de comptabilité sociale.

Investissement

Dans sa version dynamique, l'épargne publique complétée par les entrées nettes de capitaux en faveur du secteur public finance uniquement l'investissement public, l'épargne des entreprises complétée par les entrées nettes de capitaux en faveur du secteur privé finance l'investissement privé. L'épargne des ménages finance l'investissement des ménages. Les comportements en matière de constitution des stocks font l'objet d'hypothèses extérieures au modèle. Plusieurs autres modes de bouclages existent dans le modèle et permettent de mettre en perspectives les résultats des simulations.

Micro-simulation

Le modèle dispose également d'un module de micro-simulation permettant d'analyser l'impact en termes de pauvreté et d'inégalités. Pour construire la dynamique séquentielle du modèle SIAMLI, sont définis les liens entre les bases de l'enquête EMOP et les données du modèle statique en procédant par les étapes complémentaires suivantes :

- ✓ déclaration et définition de l'ensemble des ménages
- ✓ déclaration et définition de la base de micro-données avec tous ses éléments constitutifs
- ✓ déclaration et définition d'une base EMOP avec l'ensemble des ménages et la base de micro-données
- ✓ importation des données de la base EMOP depuis Excel
- ✓ déclaration et définition des variables initiales contenues dans la base EMOP

- ✓ calibration des paramètres et des variables initiales de la base EMOP
- ✓ inclusion de ce sous-programme de micro-simulation dans le programme de simulation
- ✓ exécution du programme de simulation, contenant désormais celui de micro-simulation
- ✓ récupération des résultats sur Excel.

3.2.2. Avantages comparatifs révélés

L'un des objectifs de cette étude étant d'analyser la compétitivité des produits maliens, il est proposé une approche basée sur les avantages comparatifs révélés. Cette approche a été suggérée par Yu et al. (2009) et utilisée récemment par Sarker and Ratnasena (2014) pour évaluer la compétitivité des secteurs du blé, du bœuf et du porc canadiens sur la scène internationale à l'aide des données couvrant la période 1961–2011 et en déterminer les moteurs. Cette approche a l'avantage de mesurer la performance d'un pays dans un secteur par rapport à la performance d'un autre pays dans le même secteur. Elle offre également la possibilité de faire une comparaison entre les secteurs à l'intérieur d'un pays et une comparaison dans le temps pour un même pays ou entre pays. Nous utiliserons l'Indice de l'avantage comparatif révélé normalisé (ACRN) suivant :

$$ACRN_{kt}^i = \left(\frac{E_{kt}^i}{E_t} \right) - \left(\frac{E_{kt} E_t^i}{E_t E_t} \right) \quad (1)$$

où E_{kt}^i désigne les exportations réelles du pays i dans le produit k au temps t ,

E_t^i désigne les exportations totales du pays i au temps t ,

E_{kt} les exportations mondiales du produit k au temps t , et

E_t les exportations mondiales totales au temps t .

$ACRN_{kt}^i$ mesure le degré d'écart entre les exportations réelles du produit k par le pays i et son niveau en situation d'avantage comparatif neutre, en termes d'échelle relative par rapport au marché mondial d'exportation.

Si $ACRN_{kt}^i = 0$, cela signifie que les exportations réelles du produit k par le pays i sont identiques à son niveau d'avantage comparatif neutre et donc, qu'il n'a ni avantage ni désavantage comparatif dans le produit k .

Si $ACRN_{kt}^i > 0$, cela indique que les exportations réelles du produit k par le pays i sont plus élevées que son niveau d'avantage comparatif neutre et donc, qu'il a un avantage comparatif dans le produit k .

Un pays ou un produit avec un score $ACRN_{kt}^i$ plus élevé est considéré comme ayant un niveau d'avantage comparatif dans la même mesure. L'indice de l'ACRN est symétrique et donc, il peut être utilisé également pour analyser les moteurs de la compétitivité/performance commerciale mondiale des exportations maliennes. Les résultats de cette dernière analyse sont également utiles pour formuler des recommandations stratégiques par produit selon les facteurs déterminant la compétitivité de celui-ci.

Les données nécessaires à cette analyse sont collectées sur le site web du système intégré de

commerce mondial de la Banque mondiale (UN COMTRADE/WITS)⁷. Elles couvrent la période 2010-2017.

3.2.3. Modèle de gravité

L'équation de gravité est utilisée pour évaluer le potentiel d'exportation en vue d'établir les priorités dans les secteurs cibles d'exportation. Le modèle de gravité est l'un des modèles les plus utilisés en commerce international pour évaluer le potentiel d'exportation d'un pays ou d'un produit. Il permet également d'évaluer l'impact des politiques commerciales (mesures tarifaires tel que le TEC, et non tarifaires telles que les mesures sanitaires et phytosanitaires, etc.) sur la valeur ou le volume de commerce entre les pays partenaires (Traore et Tamini, 2021). Selon ce modèle, le commerce bilatéral est proportionnel à la taille des pays (mesurée par le PIB) et inversement proportionnelle aux coûts de commerce (droits tarifaires et non tarifaires, coût de transport, etc.). Aux fins de cette étude, nous estimerons la version canonique de l'équation de gravité sectorielle d'Anderson et al. (2004) suivante :

$$Trade_{ijt}^k = \exp \left(\begin{array}{l} \ln(Q_{it}^k) + \ln(E_{jt}^k) - \ln(Q_i^k) - (1 - \sigma^k) \ln(\Pi_{it}^k) - (1 - \sigma^k) \ln(P_{jt}^k) \\ + \gamma_d \ln(Dist_{ijt}) + \gamma_c \ln(Lang_{ij}) + \gamma_c \ln(MPC_{ijt}^k) \end{array} \right) \times \mathcal{E}_{ijt}^k \quad (2)$$

où $Trade_{ijt}^k$ désigne la valeur des exportations du produit k entre les pays exportateur i et importateur j au temps t,

Q_{it}^k la valeur ou le volume de la production du produit k dans le pays i au temps t,

Q_i^k la valeur ou le volume de la production mondiale du produit k au temps t,

E_{jt}^k les dépenses consacrées à la consommation du produit k dans le pays importateur j au temps t,

Π_{it}^k le terme de résistance multilatéral (coût total de commerce vers toutes les destinations) du pays exportateur i au temps t,

P_{jt}^k l'indice de prix dans le pays importateur j au temps t,

$Dist_{ijt}$ la distance pondérée par la population entre les pays i et j au temps t,

$Lang_{ij}$ une variable binaire prenant la valeur 1 si les pays i et j partagent la même langue officielle et 0 sinon,

MPC_{ijt}^k regroupe toutes les mesures de politique commerciale entre les pays i et j au temps t. Celles-ci comprennent toutes les mesures tarifaires tel que le TEC, et non tarifaires telles que les mesures sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce. Elles peuvent également désigner l'appartenance des pays i et j dans la zone d'intégration économique au temps t

σ l'élasticité de substitution entre les produits de différentes origines, γ sont des paramètres à estimer

\mathcal{E}_{ijt}^k le terme d'erreur standard.

La valeur prédite de l'équation (2) pour chaque produit k et pays i mesure le potentiel d'exportation de ce produit pour le même pays. Ainsi, nous utilisons les estimations de cette équation pour évaluer le potentiel d'exportation du Mali dans chaque secteur en vue d'établir

⁷ Le système intégré de commerce mondial (WITS) est un portail en ligne de la Banque mondiale qui permet d'accéder aux données sur les exportations et les importations de marchandises, les tarifs douaniers, et les mesures non tarifaires (MNT). <https://wits.worldbank.org/WITS/WITS/Restricted/Login.aspx>

les priorités dans les secteurs cibles d'exportation.

Les données nécessaires à cette analyse sont collectées sur le site web du système intégré de commerce mondial de la Banque mondiale (UN COMTRADE/WITS)⁸. Elles couvrent la période 2010-2017. Celles-ci sont complétées avec les données sur les variables de coût de commerce ($Dist_{ijt}$, $Lang_{ij}$ et MPC_{ijt}^k) disponibles en ligne sur le portail du CEPII⁹.

Les élasticités de commerce des tarifs et l'équivalent tarifaire des mesures non tarifaires estimées à partir de l'équation de gravité seront utilisées pour simuler les impacts des réglementations de la ZLECAf sur différents indicateurs de l'économie malienne, en l'occurrence la production, le travail, le commerce, et les finances publiques.

3.2.4. Données utilisées

Pour la mesure de la compétitivité à l'exportation des produits maliens les données sont celles collectées sur le site web du système intégré de commerce mondial de la Banque mondiale (UN COMTRADE/WITS)¹⁰. Elles couvrent la période 2010-2017. Par contre, celles utilisées dans le modèle EGC sont principalement la MCS et les données de l'EMOP (2015-2016). Il est important de signaler que la MCS est issue de la compilation de deux tableaux des comptes nationaux à savoir le TRE, le TCEI. Certains paramètres sont fixés depuis la littérature ou selon d'autres sources d'information.

☞ La Matrice de Comptabilité Sociale (MCS)

Partant des données de 2015 du Tableau ressources emplois (TRE) et du Tableau des comptes économiques intégrés (TCEI), la Matrice de comptabilité sociale (MCS) pour l'année 2013 du SIMALI fut actualisée en la MCS (2015). Bien sûr, des corrections sont apportées pour retrouver l'équilibre Ressources – Emplois de la MCS du fait de différences selon les sources des données (par exemple la consommation finale a dû être corrigée pour retrouver la cohérence entre le TCEI et le TRE). La MCS et le TRE et TCEI utilisés pour son l'élaboration, sont tous disponibles dans le même fichier Excel. Nous avons des avantages que les versions actuelles de GAMS permettent de lire directement les fichiers Excel. Ce faisant, le modèle SIMALI lit automatiquement les données de la MCS sur Excel pour calibrer la situation initiale des variables et paramètres du modèle. Cela donne la latitude à chaque fois d'actualiser la MCS avec les TRE et TCEI nouvelles tant que la structure de ces tableaux reste inchangée.

⁸ Le système intégré de commerce mondial (WITS) est un portail en ligne de la Banque mondiale qui permet d'accéder aux données sur les exportations et les importations de marchandises, les tarifs douaniers, et les mesures non tarifaires (MNT). <https://wits.worldbank.org/WITS/WITS/Restricted/Login.aspx>

⁹ Le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) est le principal centre français de recherche et d'expertise en économie internationale. Les bases de données de la CEPII permettent d'accéder, entre autres, aux informations sur diverses variables de coût de commerce y compris les mesures de politique commerciale. http://www.cepii.fr/CEPII/fr/bdd_modele/presentation.asp?id=8

¹⁰ Le système intégré de commerce mondial (WITS) est un portail en ligne de la Banque mondiale qui permet d'accéder aux données sur les exportations et les importations de marchandises, les tarifs douaniers, et les mesures non tarifaires (MNT). <https://wits.worldbank.org/WITS/WITS/Restricted/Login.aspx>

Tableau 25. Schéma de la MCS avec ses différents blocs

			Facteurs		Agents				Transferts	Accumulation	Branches	Biens & services	Taxes		Marges	Total	
			MF1	MF2	MCC1	MCC2	MCC3-4	MCC5	T1-5	A1-2	P01-21	B01-21	TX1-5	TX6-7	MG1		
Fact.	Travail	MF1						Bloc 2			Bloc 8						
	Capital	MF2															
Agents	Ménages	MCC1	Bloc 1					Bloc 6						Bloc 15			
	Etat	MCC2															
	Entreprises	MCC3-4															
	RDM	MCC5											Bloc 11				
Transferts		MT1			Bloc 3												
Accumulation		MD2			Bloc 4												
Branches		P01-21										Bloc 12					
Biens & services		B01-21			Bloc 5					Bloc 7	Bloc 9						
Taxes	Produits	TX1-5										Bloc 13					
	Production	TX6-7									Bloc 10						
Marges commerciales		MG1										Bloc 14					
Total																	

Les blocs 1, 2, 3, 4, 6 sont renseignés à partir des données du TCEI et les autres blocs à partir de celles du TRE

Bloc 1	(Revenu des agents tirés des facteurs) TCEI c'est le ménage et le reste du monde qui reçoivent de revenu du travail, dans certains cas le Rdm ne reçoivent pas de revenu du capital
Bloc 2	(Salaire reçu du RDM) TCEI
Bloc 3	Transferts versés par les agents (TCEI)
Bloc 4	Epargne des agents domestiques (TCEI) et Epargne RDM (= Solde de opérations courantes avec l'extérieur)
Bloc 5	(Consommations finales domestiques et Exportations) (TRE)
Bloc 6	Transferts reçus par les agents (TCEI)
Bloc 7	(Investissement = FBCF+ΔS) (TRE) FBCF + VS, il serait pertinent de garder une désagrégation VS et FBCF dans le modèle avec VS exogènes.
Bloc 8	(RS + EBE) TRE
Bloc 9	Consommations Intermédiaires (CI) TRE
Bloc 10	(Taxes et subvention sur la production) TRE
Bloc 11	(Importation) TRE
Bloc 12	(Vente domestique) TRE c'est la Matrice inverse du TRE
Bloc 13	(Taxes et subvention sur les produits) TRE
Bloc 14	(Marges commerciales) TRE
Bloc 15	Sommes des impôts, taxes et subventions collectés sur les produits et les productions à l'importation aussi bien qu'à l'exportation (TRE) Somme des TVA reçu sur les produits
Total (ligne B12) = somme des marges sur le commerce	

☞ Les étapes de passage de la MCS 2013 à la MCS 2015

Pour récapituler:

1. Se rassurer que le TRE et le TCEI de 2015 ont la même structure que ceux de 2013
2. Remplacer le TRE et le TCEI 2013 par ceux de 2015 dans le fichier MCS du modèle SIMALI.
3. La MCS de base s'établit automatiquement à partir des liens entre le TRE et le TCEI et la MCS de base. La MCS de base est équilibrée si et seulement si les données du TRE et du TCEI correspondent parfaitement, ce qui fut le cas ici
4. Même si la MCS de base est équilibrée, cela n'exclut pas de passage de la MCS de base à la MCS_Mali car la MCS de base comporte 23 branches et produits et la MCS_Mali qui sera utilisée par le modèle est de 21 branches et produits. Ce faisant les corrections ci-après s'imposent :
 - ✓ la correction de consommation finale équilibrée entre TCEI et TRE. Cette correction est portée si et seulement si, il y a une différence entre la consommation finale du TCEI et celle du TRE. Elle est portée sur la consommation finale en éducation et en santé. Dans un premier temps, on calcule la différence entre consommation finale des ménages et celle de l'APU du TRE avec celles du TCEI. Nous allons constater que les deux différences s'annulent. Dans un second temps, on calcule la proportion de l'éducation et de la santé dans le total des deux. Ce taux est ensuite appliqué à l'écart entre TRE et TCEI pour y déterminer la part de chaque produit dans un troisième temps. Les parts ainsi calculées sont retranchées selon le cas aux valeurs initiales de la consommation finale des ménages en éducation et en santé et de celles de l'APU. Cette technique consiste à faire correspondre les données du TRE aux données du TCEI
 - ✓ la correction territoriale. La comptabilité nationale ne tient compte que de la consommation totale des résidents, dans ce cas nous corrigeons les importations respectivement les exportations par la consommation des ménages à l'étranger (une dépense pour le Mali et une ressource pour le Reste du monde = Exportation du Reste du monde soit importation pour le Mali) respectivement par la consommation des ménages étrangers au Mali (une ressource pour le Mali et une dépense pour le Reste du monde = Importation du Reste du monde soit exportation pour le Mali). Pour ce faire, dans un premier temps, nous faisons l'hypothèse que la structure de la consommation

des non-résidents est la même que celle des résidents. Dans un second temps, nous procédons au calcul des pourcentages de la consommation finale des ménages dans chaque produit en faisant le rapport de la consommation finale de chaque produit par la somme de la consommation des 21 produits de la MCS. Dans un troisième temps, ces taux sont appliqués à la valeur des exportations de la branche 23 (correction territoriale) de la MCS de base pour calculer les exportations appelées exportations supplémentaires par produit ensuite à la valeur des importations de la branche 23 de la MCS de base pour calculer les importations appelées importations supplémentaires et enfin à la valeur de la consommation finale des ménages de la branche 23 de la MCS de base pour calculer leurs consommations finales appelées consommations finales supplémentaires des ménages. Dans un quatrième temps, on actualise les consommations finales, exportations et importations en ajoutant à leurs valeurs initiales les valeurs supplémentaires calculées

- ✓ Ces données sont automatiquement saisies dans la MCS finale par des liens entre la feuille MSC et celle de la correction.

☞ **La base de données ménages**

Le modèle ménages du modèle SIMALI repose sur les données d'enquête EMOP de 2015-2016. L'enquête ménages concerne 5881 ménages. Une table de passage a été construite pour rapprocher la nomenclature de l'enquête EMOP avec celle de la MCS.

Etant donné les difficultés pour obtenir des informations relatives au niveau du revenu des ménages, il est usuel d'apprécier le revenu par le montant de leurs dépenses. L'enquête ménages distingue les biens achetés, les biens autoconsommés et les cadeaux auxquels s'ajoutent les loyers imputés pour constituer la dépense totale et donc le revenu de référence.

L'enquête EMOP 2015-2016 contient suffisamment d'informations pour ensuite désagréger le revenu du ménage par origine. L'autoconsommation et les cadeaux constituent un revenu indirect pour le ménage valorisé au prix à la consommation. Les loyers imputés sont une source de revenu pour les propriétaires, les personnes logées par l'employeur ou logées gratuitement. Le montant des achats nets des loyers imputés pour les propriétaires est ensuite désagrégé par origine selon le statut d'activité du chef de ménage, le secteur d'activité, le type d'entreprise.

- ✓ Si le chef de ménage est un actif occupé et qu'il appartient aux catégories socioprofessionnelles patron, travailleurs à son propre compte ou associé, le montant des achats net des loyers imputés est considéré à 80% comme un revenu du capital et à 20% comme un revenu du travail
- ✓ Pour les autres actifs occupés, le montant des achats net des loyers imputés est considéré comme un revenu du travail
- ✓ Selon la catégorie socio professionnelle du chef de ménage, le travail est considéré comme qualifié (cadre supérieur, cadre moyen, employé et ouvrier qualifié, employé ou ouvrier semi-qualifié) ou non qualifié (manœuvre, travailleur à son compte, apprenti, aide familial)
- ✓ Si l'entreprise du travail principal est une administration publique ou parapublique, le salaire est associé à celui de la fonction publique (variable de politique publique dans le modèle).

- ✓ Si l'entreprise est une ONG ou une organisation internationale, le salaire est supposé fixe et exogène aux variations salariales de l'économie malienne (traitement en variable exogène dans le modèle)
- ✓ Si le chef de ménage n'a pas d'activité rémunérée (inactif, actif inoccupé) alors le montant des achats provient d'un transfert de revenu (supposé exogène dans le modèle).
- ✓ Les revenus du travail qualifié et non qualifié sont ensuite désagrégés par origine sectorielle selon la table de passage.

L'enquête EMOP 2015-2016 contenant des informations sur la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage, a permis de paramétrer la désagrégation de la masse salariale sectorielle entre travail qualifié et non qualifié dans la base de données du modèle SIMALI disponible sur la feuille "Parametre" du fichier "Entrée_Dyn.xlsx".

Sur cette base de travail, le modèle SIMALI est désormais en capacité de reproduire la situation de pauvreté et d'inégalité au niveau national.

☞ **La calibration des paramètres du modèle**

La calibration de certains paramètres du modèle (élasticités des fonctions de commerce extérieur, élasticité de la fonction de production, calibration du marché du travail), se fait à partir de la feuille "Parametre" du fichier "Entrées_Dyn.xlsx". Cette feuille indique la valeur des paramètres du modèle qui ne sont pas calibrés automatiquement dans le modèle à partir des données de la MCS. Certains paramètres sont des élasticités tirées de la littérature, d'autres sont des proportions qui peuvent être ajustées selon la disponibilité des données. Il est important d'effectuer des tests de sensibilité des résultats aux paramètres retenus. Ce fichier est ensuite repris par la feuille "EGM" pour être lue par GAMS à travers le fichier "B_Mali_Fabexo.gms".

3.3. Les chocs envisagés

Avant de simuler les chocs dans le modèle SIMALI, il faut tout d'abord bien comprendre la situation économique du pays reflétée à partir :

- ✓ des données de la MCS utilisé par le modèle
- ✓ des données de l'enquête ménages utilisées pour la micro-simulation.
- ✓ des données du commerce extérieur.

Une analyse des données désagrégées, du commerce extérieur par partenaire commercial, (CEDEAO, Afrique et le Rdm) permet de comprendre la structure commerciale du Mali aussi de calibrer correctement la simulation de la ZLECAf dans le modèle SIMALI.

☞ **Simuler ZLECAF dans le modèle SIMALI**

Le modèle SIMALI autorise uniquement une simulation sur :

- ✓ un taux effectif et non pas un taux nominal
- ✓ un taux moyen par produits quel que soit le degré d'ouvraison (consommation finale, bien intermédiaire, bien d'équipement)
- ✓ un taux moyen par produit selon la nomenclature de la comptabilité nationale

- ✓ un taux moyen sans distinction des partenaires commerciaux (uniquement le Reste du monde).

Etant donné que le modèle SIMALI est un modèle statique, il est possible d'estimer le taux de variation qui doit être appliqué au taux effectif initial pour approximer **les effets cumulés** du démantèlement. Il aurait été possible d'effectuer plusieurs simulations pour tenir compte d'un démantèlement tarifaire progressif (simulation 1 : x% des biens sont démantelés, simulation 2 : x% + y% des biens sont démantelés, simulation 3 : x% + y% + z% des biens sont démantelés pour arriver au démantèlement total). Cependant, cumuler les simulations sur un modèle statique ne permet pas de prendre en compte des effets d'un démantèlement progressif sur l'investissement public et privé en tenant compte des effets sur la croissance économique. Seul un modèle dynamique permet de tenir compte de ce phénomène. De toutes les façons, le schéma s'applique à tous les produits des catégories A et B, au taux linéaire du niveau moyen de référence à 0% sur 10 ans respectivement 13 ans.

☞ **Méthode de calcul des variations de taux effectif de droit de douane**

Le taux effectif de droit de douane en 2015 d'après les données du commerce extérieur est le ratio entre la recette douanière et la valeur des importations des produits en provenance de la CEDEAO, Rafrique et RDM pour l'ensemble des produits selon la nomenclature de la MCS. Les effets du démantèlement tarifaire progressif et complet des biens d'origine d'Afrique pour les biens de catégorie A et B (ceux de la catégorie C en sont exclus) sont estimés sur l'économie malienne sans mesure d'accompagnement. Le premier choc consistera à faire baisser les droits de douane des biens d'origine africaine.

Tableau 26. Taux effectif des droits de douane de 2015 (en millions fcfa et %)

Code	Libellé	Importation	Droit de douane	Taux effectif
B01	Agriculture vivrière	240 486	14 450	6,0%
B02	Agriculture de rente	5 819	89	1,5%
B03	Elevage et chasse	2 872	3	0,1%
B04	Sylviculture, exploitation forestière, services annexes et cueillette	16 174	1 278	7,9%
B06	Produits de l'extraction	122	6	4,6%
B07	Industrie agroalimentaire	303 293	31 412	10,4%
B08	Textile et habillement et cuir	56 843	8 743	15,4%
B09	Autre industrie	2 654 866	156 454	5,9%

☞ **Les impacts directs de la baisse du taux effectif des droits de douane**

Ils sont de deux ordres, (i) la baisse des prix des biens importés d'origine africaine et (ii) la baisse des recettes douanières. La baisse des prix des produits importés d'Afrique influence la valeur des importations (+/-) sous 3 angles, (i) le degré de substitution entre importation et production locale, (ii) le degré de variation des prix relatifs et (iii) le degré de variation de la demande locale. Si la baisse des recettes douanières n'est pas compensée par les recettes fiscales intérieures grâce à une augmentation des importations avec un niveau constant de dépenses publiques, l'épargne publique en pâtira.

☞ Les impacts indirects de la baisse du taux effectif des droits de douane

La baisse du taux effectif des droits de douane impacte indirectement les demandes des branches les plus exposées, les importations et les exportations. Ainsi, par le biais de l'enquête EMOP en lien avec le modèle SIMALI, les impacts indirects de la baisse du taux effectif des droits de douane sur l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté seront calculés.

☞ Le schéma de libéralisation, surtout pour le modèle dynamique

Le modèle statique n'étant pas capable de prendre en compte des effets d'un démantèlement progressif sur l'investissement public et privé en tenant compte des effets sur la croissance économique, un modèle dynamique SIMALI sera utilisé à cet effet. Il permettra de distinguer l'effet des variations d'investissement public et privé sur la croissance avec une possibilité de modéliser les effets de complémentarité ou de substituabilité de l'investissement public et privé.

Tableau 27. Schéma de démantèlement tarifaire (en %)

	Réf.	An.1	An.2	An.3	An.4	An.5	An.6	An.7	An.8	An.9	An.10	An.11	An.12	An.13
B01	6,01	5,90	5,78	5,67	5,56	5,44	5,33	5,22	5,10	4,99	4,88	4,86	4,84	4,82
B02	1,53	1,44	1,35	1,26	1,17	1,08	0,99	0,90	0,81	0,72	0,63	0,63	0,63	0,63
B03	0,12	0,11	0,10	0,09	0,08	0,07	0,06	0,05	0,04	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03
B04	7,90	7,14	6,39	5,63	4,88	4,12	3,36	2,61	1,85	1,10	0,34	0,27	0,20	0,14
B06	4,60	4,39	4,18	3,97	3,76	3,55	3,34	3,13	2,91	2,70	2,49	2,49	2,49	2,49
B07	10,36	10,03	9,69	9,36	9,03	8,70	8,37	8,04	7,70	7,37	7,04	6,91	6,78	6,65
B08	15,38	14,20	13,01	11,83	10,65	9,46	8,28	7,09	5,91	4,72	3,54	3,26	2,98	2,70
B09	5,89	5,46	5,03	4,60	4,16	3,73	3,30	2,87	2,44	2,00	1,57	1,34	1,11	0,89

3.4. Analyse des impacts de la mise en œuvre de la ZLECAf à l'aide du modèle SIMALI

L'analyse des impacts de la mise en œuvre de la ZLECAf sera réalisée à l'aide du modèle SIMALI et abordera successivement l'impact sur les flux commerciaux, l'impact macroéconomique et effets sur la structure productive, l'impact sur les facteurs de production, l'impact sur les recettes et les dépenses de l'Etat et l'impact sur le bien-être des ménages.

Nous proposons dans l'encadré ci-dessous un résumé des principaux résultats.

Encadré. Résumé des principaux résultats

Statique comparative : On compare la situation avant démantèlement à une situation où l'ensemble du démantèlement serait appliqué de façon simultanée.

L'application de la ZLECAf et la baisse des taux de droits de douane qui l'accompagne entraîne une baisse automatique des prix à l'importation qui exerce une pression à la baisse sur les prix à la consommation. Il en résulte une hausse du pouvoir d'achat des consommateurs qui se traduit par une augmentation de la demande de consommation de l'ensemble des biens et services.

La baisse des droits de douane se traduit également par une baisse des recettes fiscales qui vient réduire l'épargne publique ce qui, sous l'hypothèse d'entrées nettes de capitaux étrangers inchangées, conduit à une baisse importante de l'investissement public. Les secteurs qui produisent les biens

d'investissement pour l'état (les secteurs des autres activités industrielles et des travaux de construction) sont très durement affectés par la diminution de cette demande

Au niveau sectoriel, les secteurs vont être confrontés à plusieurs effets

- ✓ L'évolution de la demande du bien ou du service qu'ils produisent. L'effet sera différent suivant que la production est destinée majoritairement à la consommation finale (qui évolue favorablement), l'investissement (qui évolue défavorablement) ou à la consommation intermédiaire (qui dépend de l'évolution de la situation des producteurs qui les consomment)
- ✓ L'évolution des prix des biens importés concurrents. Dans le contexte d'un démantèlement tarifaire, cette dernière joue systématiquement défavorablement dans la mesure où elle entraîne une modification de la composition de la demande en faveur des biens importés. L'effet dépend bien sûr de l'ampleur de la baisse du tarif.
- ✓ L'évolution du prix de leurs intrants. Grâce à la baisse des prix à l'importation, les producteurs peuvent aussi bénéficier de biens intermédiaires plus avantageux.
- ✓ L'évolution des salaires. Cet effet ne concerne que les secteurs dans lesquels la main d'œuvre non qualifiée ne fait pas l'objet d'une rémunération fixe. Si les salaires augmentent, l'effet sera défavorable pour les producteurs.

C'est la comparaison entre ces quatre effets qui va déterminer si les producteurs sont gagnants ou perdants suite à la libéralisation. Les gagnants vont étendre leur production (réduire le chômage des qualifiés et/ou exercer une pression à la hausse sur les salaires des non qualifiés). Les perdants feront le contraire.

Le tableau ci-dessous indique le sens dans lequel les 4 effets vont jouer sur l'activité de chaque secteur.

Un - indique un effet négatif sur l'activité économique, un + un effet positif et n.c. indique que le secteur est non concerné.

		production	Demande	Prix à l'import.	Prix des intrants	Salaires non Q
		Tx var..				
Produits de l'agriculture vivrière	B01	0,30%	+	-	+	-
Produits agricoles destinés à l'industrie	B02	0,33%	+	-	+	-
Produits de l'élevage et de la chasse	B03	-0,40%	-	-	+	-
Sylviculture, exploitation forestière	B04	0,44%	+	-	+	-
Produits de la pêche	B05	0,38%	+	n.c.	+	-
Produits de l'extraction	B06	-0,49%	-	-	-	n.c.
Produits de l'industrie agroalimentaire	B07	-0,99%	+	-	-	n.c.
Textiles et articles d'habillement, articles	B08	0,35%	+	-	+	n.c.
Produits des autres activités industrielles	B09	0,68%	+	-	+	n.c.
Electricité, gaz et eau	B10	0,81%	+	n.c.	+	n.c.
Travaux de construction	B11	-1,23%	-	n.c.	-	-
Commerce	B12	0,06%	+	n.c.	+	-
Services de réparation	B13	0,30%	+	n.c.	+	-
Services d'hôtellerie et de restauration	B14	0,48%	+	n.c.	+	n.c.
Services de transports et de communications	B15	0,65%	+	n.c.	+	-
Services financiers	B16	0,35%	+	n.c.	+	n.c.
Services immobiliers et services aux entreprises	B17	0,45%	+	n.c.	+	n.c.
Education	B19	0,33%	+	n.c.	+	-
Services de santé et d'action sociale	B20	0,10%	+/-	n.c.	+	n.c.
Services collectifs, sociaux et personnels	B21	0,72%	+	n.c.	+	-

De façon synthétique la plupart des secteurs enregistrent une hausse de la production. Quatre secteurs font exception.

- ✓ Le secteur des travaux et construction qui souffre de la baisse de l'investissement public.
- ✓ Le secteur de l'extraction dans lequel la baisse des prix à l'importation est particulièrement élevée et qui souffre du ralentissement de la demande de biens intermédiaires du secteur des travaux de construction, l'un de ses principaux débouchés.
- ✓ Le secteur agro-alimentaire, qui va être d'autant plus touché par la baisse des prix à l'importation, que la part des importations est importante et qui va subir une évolution défavorable du prix de ses intrants
- ✓ Le secteur du produit de l'élevage et de la chasse, qui souffre du ralentissement de l'activité de l'industrie agro-alimentaire, l'un de ses principaux débouchés, de la hausse des salaires des non qualifiés et dans une moindre mesure de la baisse du prix des importations.

Une analyse détaillée secteur par secteur est présentée en annexe.

Au final le PIB (en volume et au coût des facteurs) augmente + 0,09% indiquant une meilleure allocation des ressources dans l'économie avec une hausse de l'emploi des qualifiés +0,67% (et donc une réduction du chômage).

Les consommateurs sont les grands gagnants de la libéralisation, la consommation progresse de plus de 1% en volume. L'Etat enregistre quant à lui une baisse drastique de ses recettes fiscales -71,41%. Cette baisse des recettes se traduit par une baisse de l'épargne publique et donc de l'investissement public.

A travers la réduction des tarifs douaniers, les ménages bénéficient en quelque sorte d'un transfert de l'Etat. Ce transfert s'accompagne d'une restructuration de la demande en faveur de la consommation au détriment de l'investissement.

La baisse des tarifs entraîne une réorientation de la demande en faveur des biens importés. En conséquence, les importations totales augmentent de près de 1%. La baisse des prix à l'importation sur le marché local entraîne dans de nombreux cas une baisse du prix de la production locale sur le marché local. Pour les secteurs qui produisent ces biens, les marchés étrangers deviennent plus attractifs ce qui entraîne une réorientation de la production vers les marchés d'exportation (c'est le cas du secteur du textile et des autres activités industrielles qui représentent près de 80% des exportations). Au final les exportations augmentent de 1,57%. Une autre conséquence du démantèlement est ainsi une plus grande ouverture de l'économie aux échanges.

Dynamique : Les résultats du démantèlement progressif sur 13 ans sont présentés en comparaison d'un scénario de référence qui reproduit l'évolution attendue de l'économie malienne en l'absence de démantèlement. Un taux de variation négatif ne reflète pas une diminution mais une évolution plus faible que celle prévue dans le scénario de référence.

On retrouve sensiblement les mêmes résultats qu'en statique, les ménages restent les grands gagnants du démantèlement. Les recettes fiscales de l'Etat s'amenuisent au fur et à mesure des réductions de tarifs. En conséquence l'épargne budgétaire diminue avec le temps et avec elle, l'investissement public. Le stock de capital public s'éloigne progressivement de celui du scénario de référence. Au niveau sectoriel, les secteurs les plus touchés restent les mêmes. Les importations et les exportations totales augmentent de façon continue.

Le PIB au coût des facteurs, plus élevé que dans le scénario de référence les premières années, repasse en dessous de celui de référence la treizième année. Les effets favorables liés à une meilleure allocation des ressources et à l'accumulation du capital productif privé finissent pas être contrecarrés par la baisse du capital public (infrastructure) qui vient réduire la productivité globale des facteurs.

3.4.1. Effets sur les flux commerciaux

Les effets sur les flux commerciaux sont analysés en situation statique et en situation dynamique en tenant compte du schéma de démantèlement qui va durer au maximum 13 ans. Ainsi, les impacts sur les importations et les exportations vont augmenter près de 2% pour les exportations (soit 2% en valeur et 1.57% en volume) et de 1% pour les importations (soit 1% en valeur et 0.95% en volume).

La mise en œuvre de la ZLECAf va avoir des impacts mitigés en fonction des produits considérés. En termes d'exportation, le démantèlement va avoir un impact positif sur la majorité des 19 produits composites identifiés, soit 13 produits qui verront leur exportation augmenter, de 0.33% pour les services de santé et d'action sociale à 2.99% pour les produits de l'électricité, du gaz et de l'eau. A l'opposé, seuls 6 produits subiront des pertes en termes d'exportation. Il s'agit des produits de l'agriculture vivrière, des produits de l'élevage et de la chasse, des produits de la sylviculture, des produits de la pêche, des produits de l'industrie agro-alimentaire et des services de réparation avec des taux allant de -2.05% à -0.02%.

Le démantèlement aura des répercussions différenciées à l'importation en fonction des produits considérés. Sur les 19 produits, seuls 5 vont subir des diminutions à la suite de la mise en œuvre de la ZLECAf. Ce sont les produits de l'électricité, du gaz et de l'eau (-2.04%), des produits de la construction (-11.15%), des services immobiliers et services aux entreprises (-0.35%), de l'éducation (-0.28%), des services de santé et d'action sociale (-0.46%).

Les prix à l'importation, les taux de taxe sur les importations ainsi que les recettes des taxes à l'importation ont tous diminué à la suite du démantèlement tarifaire sinon rester inchangés. L'impact sur les prix à l'importation va varier de -0.09% pour les produits de la sylviculture et de l'exploitation forestière à -14.69% pour les produits de l'extraction. Les recettes des taxes à l'importation vont également subir des diminutions importantes et par ricochet les taux de taxe sur les importations. Les produits de la sylviculture et de l'exploitation forestière, les produits des autres activités industrielles et les textiles et articles d'habillement vont subir les plus fortes diminutions avec des taux respectifs de -98.27% pour les premiers, -84.98% pour les seconds et -82.47% pour les troisièmes. Les plus fortes pertes seront également enregistrées au niveau de ces produits par rapport aux recettes des taxes à l'importation.

Tableau 28. Impacts sectoriels sur les importations et exportations en volume

	Exportations	Importations	Prix des importations	Taux de taxe sur les importations	Recette des taxes à l'importation
Agriculture vivrière	-0,40%	1,81%	-1,24%	-19,70%	-18,25%
Agriculture de rente	0,46%	3,95%	-5,51%	-58,77%	-57,14%
Elevage et chasse	-0,88%	2,00%	-0,98%	-79,16%	-78,75%
Sylviculture et forêt	-1,02%	1,30%	-0,09%	-98,27%	-98,25%
Produits de la pêche	-0,03%	1,07%	0,00%	0,00%	1,07%
Produits de l'extraction	7,04%	9,25%	-14,69%	-45,75%	-40,73%
Industrie agroalimentaire	-0,61%	6,78%	-4,59%	-35,81%	-31,45%
Textile et habillement	1,69%	11,10%	-13,13%	-82,47%	-80,52%
Autre industrie	2,06%	0,22%	-6,42%	-84,98%	-84,95%
Eau, électricité, gaz	2,99%	-2,04%	0,00%	0,00%	0,00%
Travaux de construction	0,00%	-11,15%	0,00%	0,00%	0,00%
Services de réparation	-2,05%	3,55%	0,00%	0,00%	0,00%
Hôtellerie et restauration	0,66%	0,23%	0,00%	0,00%	0,00%
Transport et communication	0,56%	0,80%	0,00%	0,00%	0,00%
Services financiers	0,51%	0,13%	0,00%	0,00%	0,00%
Services aux entreprises	1,01%	-0,35%	0,00%	0,00%	-0,35%
Education	0,58%	-0,28%	0,00%	0,00%	0,00%
Santé	0,33%	-0,46%	0,00%	0,00%	0,00%
Services personnels	0,35%	1,66%	0,00%	0,00%	0,00%

Le modèle dynamique a permis de sérier les impacts du démantèlement en fonction de la baisse des taux de droits de douane. En effet, sur les trois catégories de produits, seuls les produits A et B sont concernés par la suppression des droits de douane qui va s'étaler sur 10 ans pour la première catégorie et 13 ans pour la seconde. Aussi, faut-il remarquer que les impacts vont commencer à être perceptibles à partir de la deuxième année où les recettes des taxes à l'importation subiront des diminutions de l'ordre de 6.26% contre des augmentations substantielles pour les exportations (volume et valeur), les importations (en volume et en valeur) et les recettes des taxes à l'exportation qui verront leur part diminuer les deux dernières années de démantèlement pour respectivement 0.14% et 0.70%. Les pertes de recettes à l'importation seront très importantes à partir de la onzième année allant de -66.61% à -73.89% la dernière année.

Tableau 29. Impacts dynamiques sur les importations et exportations globales en volume et leurs recettes

	Exportation en volume	Importations en volume	Exportation en valeur	Importations en valeur	Recette des taxes à l'exportation	Recette des taxes à l'importation
An1	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
An2	0,13%	0,08%	0,13%	0,08%	0,18%	-6,26%
An3	0,31%	0,21%	0,31%	0,21%	0,37%	-12,64%
An4	0,52%	0,35%	0,52%	0,35%	0,55%	-19,13%
An5	0,73%	0,51%	0,73%	0,51%	0,70%	-25,71%
An6	0,94%	0,67%	0,94%	0,67%	0,81%	-32,36%
An7	1,12%	0,82%	1,12%	0,82%	0,87%	-39,08%
An8	1,26%	0,95%	1,26%	0,95%	0,85%	-45,87%
An9	1,34%	1,03%	1,34%	1,03%	0,76%	-52,72%
An10	1,35%	1,05%	1,35%	1,05%	0,58%	-59,64%
An11	1,26%	1,00%	1,26%	1,00%	0,31%	-66,61%
An12	1,00%	0,81%	1,00%	0,81%	-0,14%	-70,24%
An13	0,60%	0,49%	0,60%	0,49%	-0,70%	-73,89%

3.4.2. Impacts macroéconomiques et effets sur la structure productive

Le modèle statique montre une augmentation du PIB au coût des facteurs en valeur et du PIB au coût des facteurs en volume respectivement de 0.19% et 0.09% à la suite du

démantèlement tarifaire. Le PIB au prix du marché qui intègre dans son calcul les droits et taxes à l'importation, baisse mécaniquement de près de 2% (précisément -1.98%).

C'est le PIB au coût des facteurs en volume qui décrit le mieux l'activité économique du pays.

En dynamique, il faut noter qu'il est plus élevé que dans le scénario de référence les premières années (jusqu'à l'année 8) avant d'amorcer une régression à partir de la neuvième année avec un taux de -0.02%.

A l'année 12, le PIB retrouve le niveau qu'il aurait dans le scénario de référence (le taux de variation moyen sur les 12 premières années est de 0%). A la treizième année, le PIB au coût des facteurs est de -1,2% en dessous de celui du scénario de référence.

Le démantèlement aura un impact négatif sur les produits de l'élevage et de la chasse, des produits de l'extraction, des produits de l'industrie agro-alimentaire mais aussi des travaux de construction. A l'inverse, 4 types de produits seront impactés positivement par la suppression des barrières douanières, ce sont les textiles et articles d'habillement, l'électricité-gaz et eau, les services de transport et de communication et les services d'éducation.

Tableau 30. Impacts dynamiques sur le PIB en volume et sa répartition sectorielle

	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	An 9	An 10	An 11	An 12	An 13
PIB au cout des facteurs en volume	0,00%	0,01%	0,05%	0,09%	0,13%	0,15%	0,14%	0,08%	-0,02%	-0,20%	-0,44%	-0,77%	-1,20%
PIB au cout des facteurs en valeur	0,00%	0,03%	0,17%	0,36%	0,60%	0,88%	1,17%	1,46%	1,71%	1,91%	2,03%	2,02%	1,85%
PIB au prix du marché	0,00%	-0,18%	-0,30%	-0,37%	-0,42%	-0,44%	-0,46%	-0,49%	-0,56%	-0,69%	-0,89%	-1,09%	-1,43%
Agriculture vivrière	0,03%	0,11%	0,19%	0,24%	0,26%	0,24%	0,16%	0,03%	-0,17%	-0,44%	-0,79%	-1,21%	-1,69%
Agriculture de rente	0,03%	0,17%	0,40%	0,71%	1,07%	1,44%	1,78%	2,05%	2,22%	2,26%	2,12%	1,75%	1,17%
Elevage et chasse	-0,03%	-0,05%	-0,09%	-0,15%	-0,25%	-0,40%	-0,60%	-0,85%	-1,15%	-1,51%	-1,91%	-2,37%	-2,87%
Sylviculture et forêt	0,03%	0,09%	0,12%	0,11%	0,06%	-0,04%	-0,20%	-0,41%	-0,68%	-1,01%	-1,41%	-1,86%	-2,36%
Produits de la pêche	0,04%	0,11%	0,18%	0,23%	0,24%	0,21%	0,13%	-0,01%	-0,20%	-0,45%	-0,79%	-1,18%	-1,64%
Produits de l'extraction	-0,06%	-0,15%	-0,30%	-0,46%	-0,65%	-0,87%	-1,15%	-1,48%	-1,89%	-2,38%	-2,94%	-3,60%	-4,34%
Industrie agroalimentaire	-0,07%	-0,08%	-0,08%	-0,10%	-0,13%	-0,21%	-0,33%	-0,50%	-0,74%	-1,04%	-1,39%	-1,81%	-2,31%
Textile et habillement	0,03%	0,23%	0,58%	1,05%	1,58%	2,11%	2,57%	2,93%	3,14%	3,20%	3,02%	2,58%	1,91%
Autre industrie	0,06%	0,13%	0,19%	0,23%	0,22%	0,16%	0,04%	-0,16%	-0,45%	-0,83%	-1,33%	-1,94%	-2,65%
Eau, électricité, gaz	0,08%	0,21%	0,36%	0,52%	0,67%	0,80%	0,90%	0,96%	0,97%	0,91%	0,72%	0,43%	0,04%
Travaux de construction	-0,12%	-0,60%	-1,14%	-1,74%	-2,38%	-3,07%	-3,81%	-4,61%	-5,48%	-6,43%	-7,36%	-8,34%	-9,38%
Commerce	0,01%	0,09%	0,17%	0,27%	0,35%	0,42%	0,45%	0,43%	0,35%	0,21%	-0,05%	-0,41%	-0,88%
Services de réparation	0,02%	0,15%	0,30%	0,46%	0,60%	0,72%	0,79%	0,81%	0,77%	0,66%	0,46%	0,15%	-0,26%
Hôtellerie et restauration	0,05%	0,14%	0,25%	0,37%	0,47%	0,55%	0,60%	0,59%	0,52%	0,38%	0,11%	-0,25%	-0,73%
Transport et communication	0,06%	0,34%	0,66%	1,01%	1,35%	1,66%	1,94%	2,17%	2,32%	2,40%	2,34%	2,14%	1,82%
Services financiers	0,03%	0,10%	0,19%	0,29%	0,39%	0,46%	0,51%	0,50%	0,43%	0,28%	0,01%	-0,38%	-0,90%
Services aux entreprises	0,04%	0,11%	0,18%	0,24%	0,29%	0,29%	0,25%	0,15%	-0,02%	-0,27%	-0,65%	-1,13%	-1,72%
Education	0,03%	0,13%	0,26%	0,41%	0,56%	0,70%	0,83%	0,94%	1,02%	1,07%	1,05%	0,95%	0,79%
Santé	0,01%	0,08%	0,17%	0,26%	0,36%	0,43%	0,49%	0,52%	0,52%	0,48%	0,38%	0,21%	-0,02%
Services personnels	0,06%	0,22%	0,41%	0,61%	0,80%	0,96%	1,06%	1,10%	1,07%	0,95%	0,72%	0,36%	-0,12%

Au-delà du PIB et des secteurs d'activités, le démantèlement aura également des impacts sur les consommations des ménages, de l'Etat, les investissements ou la formation brute de capital fixe (FBCF). Si les impacts sont positifs au niveau de la consommation des ménages (aussi bien en valeur qu'en volume) avec une augmentation de 0.25% respectivement 1.06%, il n'en est pas de même pour la consommation de l'Etat (baisse de -0.78%), l'investissement productif en volume (-3.06%), de l'investissement total et de la FBCF en valeur (-9.03% et -10.25%).

L'impact du démantèlement touche également les entreprises/sociétés en général. Ainsi, l'ensemble des indicateurs rapportés aux entreprises vont connaître des diminutions sur la période du démantèlement si l'on s'en tient au modèle statique. Qu'il s'agisse de leur EBE (-0.67%), de leur revenu brut ou disponible (-1.55% chacun) ou encore de leur épargne (-5.55%). Il en va de même de l'impôt sur leur revenu (-1.55%) et des services bancaires imputés (-0.25%).

Les impacts sectoriels du démantèlement sur la production et la valeur ajoutée vont se faire sentir différemment sur les branches de l'économie. Seulement 4 secteurs enregistreront des baisses de production, l'élevage et chasse, l'industrie agro-alimentaire, l'extraction et les travaux de construction. Tous les autres secteurs accroîtront leur volume de production. Corrélativement, le prix à la valeur ajoutée va augmenter en dépit d'une baisse des prix de la production, suite donc à une baisse plus significative des prix des consommations intermédiaires. Seul l'élevage va connaître une baisse de production malgré la hausse de son prix à la valeur ajoutée et du prix au producteur, la hausse du prix à la valeur ajoutée n'étant pas suffisante pour compenser la hausse des rémunérations des non qualifiés entraînée par l'expansion de la demande de travail des autres secteurs.

Tableau 31. Impacts sectoriels sur la production et la valeur ajoutée

	Production de la branche	Prix de la production	Prix à la valeur ajoutée
Agriculture vivrière	0,30%	1,00%	1,20%
Agriculture de rente	0,33%	-0,19%	1,01%
Élevage et chasse	-0,40%	0,61%	1,03%
Sylviculture et forêt	0,44%	1,13%	1,27%
Produits de la pêche	0,38%	0,51%	1,25%
Produits de l'extraction	-0,49%	-5,46%	-6,19%
Industrie agroalimentaire	-0,99%	-0,47%	-0,80%
Textile et habillement	0,35%	-1,46%	1,30%
Autre industrie	0,68%	-1,04%	2,07%
Eau, électricité, gaz	0,81%	-3,50%	0,29%
Travaux de construction	-1,23%	-12,40%	-20,73%
Commerce	0,06%	0,47%	0,96%
Services de réparation	0,30%	4,03%	5,07%
Hôtellerie et restauration	0,48%	-0,30%	0,48%
Transport et communication	0,65%	0,14%	2,86%
Services financiers	0,35%	-0,26%	0,29%
Services aux entreprises	0,45%	-0,92%	0,59%
Administration publique	0,00%	-0,78%	0,00%
Éducation	0,33%	-1,22%	0,54%
Santé	0,10%	-1,12%	0,22%
Services personnels	0,72%	1,83%	2,45%

Comme il fallait s'y attendre, le démantèlement sera bénéfique au commerce qui va accroître ses activités et ses prix. L'offre domestique va baisser dans les produits de l'élevage, l'extraction, l'industrie, le textile et les BTP. Cela s'accompagnera d'une baisse de la production sauf dans les secteurs textile et industrie. Ainsi donc, le textile va perdre sur le marché domestique mais gagne en exportation, ainsi que les autres industries. Pour tous les autres secteurs, il y aura une augmentation de la production et de l'offre domestique.

Tableau 32. Impacts sectoriels sur le marché domestique

	Production en bien	Offre domestique	Marges commerciales	Investissement en bien	Prix au producteur du bien	Prix de vente hors taxes (avec marge commerciale)
Agriculture vivrière	0,30%	0,31%	0,86%	0,00%	1,00%	0,87%
Agriculture de rente	0,33%	0,32%	0,91%	0,00%	-0,19%	-0,35%
Élevage et chasse	-0,40%	-0,34%	0,14%	-0,70%	0,61%	0,66%
Sylviculture et forêt	0,44%	0,53%	1,01%	0,00%	1,13%	1,12%
Produits de la pêche	0,38%	0,39%	0,87%	0,00%	0,51%	0,51%
Produits de l'extraction	-0,49%	-2,02%	0,50%	0,00%	-5,46%	-6,78%
Industrie agroalimentaire	-0,99%	-1,00%	1,08%	0,00%	-0,47%	-1,07%
Textile et habillement	0,35%	-1,76%	1,67%	0,00%	-1,46%	-5,24%
Autre industrie	0,68%	-3,67%	0,05%	-6,99%	-1,04%	-4,91%
Eau, électricité, gaz	0,81%	0,80%	0,98%	0,00%	-3,50%	-3,15%
Travaux de construction	-1,23%	-1,23%	0,00%	-1,89%	-12,40%	-11,81%
Commerce	0,30%	0,31%	0,00%	0,00%	4,03%	4,03%
Services de réparation	0,48%	0,48%	0,00%	0,00%	-0,30%	-0,31%
Hôtellerie et restauration	0,65%	0,66%	0,00%	0,00%	0,14%	0,10%
Transport et communication	0,35%	0,35%	0,00%	0,00%	-0,26%	-0,25%
Services financiers	0,45%	0,42%	0,00%	0,21%	-0,93%	-0,69%
Éducation	0,33%	0,33%	0,00%	0,00%	-1,22%	-1,22%
Santé	0,10%	0,10%	0,00%	0,00%	-1,12%	-1,12%
Services personnels	0,72%	0,72%	0,00%	0,00%	1,83%	1,84%

En dynamique, le revenu brut des sociétés va augmenter sur toute la période de démantèlement sauf la deuxième année. Il en sera de même de leur revenu disponible et de leur épargne.

Tableau 33. Impact dynamique sur PIB au coût des facteurs en volume

	Revenu brut des sociétés	Revenu disponible des sociétés	Épargne des sociétés	Investissement en volume	FBCF	Cotisations sociales payées au reste du monde
An1	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
An2	-0,1%	-0,1%	-0,8%	-0,9%	-1,0%	0,1%
An3	0,0%	0,0%	0,4%	-1,7%	-1,9%	0,3%
An4	0,3%	0,3%	1,4%	-2,6%	-2,9%	0,6%
An5	0,7%	0,7%	2,2%	-3,4%	-3,8%	0,9%
An6	1,1%	1,1%	2,7%	-4,3%	-4,7%	1,2%
An7	1,5%	1,5%	3,1%	-5,1%	-5,6%	1,6%
An8	1,9%	1,9%	3,2%	-6,0%	-6,6%	2,0%
An9	2,1%	2,1%	3,3%	-7,0%	-7,6%	2,3%
An10	2,2%	2,2%	3,2%	-8,0%	-8,7%	2,6%
An11	2,2%	2,2%	2,9%	-9,1%	-9,8%	2,8%
An12	2,0%	2,0%	2,4%	-9,8%	-10,5%	2,9%
An13	1,6%	1,6%	1,8%	-10,6%	-11,4%	2,8%

3.4.3. Impacts sur les facteurs de production

Le modèle a permis de mesurer l'impact global sur le marché du travail avec une augmentation de la demande de travail de 0,67% pour les travailleurs qualifiés et du salaire d'équilibre des non qualifiés de 1,25%, sans changement dans la demande de travail non qualifié. La hausse globale de la demande de travail qualifié n'est pas observée dans les secteurs de l'extraction, de l'agroalimentaire et des BTP, dans lesquels l'on assiste plutôt à une baisse, de faible amplitude dans l'agroalimentaire mais de plus forte dans les deux autres secteurs. Dans ces mêmes trois secteurs, la demande travail non qualifiée va diminuer, ainsi que d'ailleurs dans l'élevage et le commerce pour qui la demande de travail qualifié a augmenté. Le salaire sectoriel des travailleurs non qualifiés va croître de 1,25% dans la plupart des branches, tout le secteur primaire sauf l'extraction, seulement dans les BTP pour le secteur secondaire, et enfin dans 5 des 10 branches du secteur tertiaire (commerce, réparation, transport et communication, éducation et services personnels). Les secteurs pour lesquels le

le salaire des non qualifiés n'augmente pas correspondent aux secteurs où les salaires sont négociés et supposés inchangés.

Tableau 34. Impacts sectoriels sur le marché du travail

	Demande de travail non qualifié	Demande de travail qualifié	Salaire sectoriel négocié des non qualifiés	Salaire sectoriel négocié des qualifiés	Salaire sectoriel des non qualifiés	Salaire sectoriel des qualifiés
Agriculture vivrière	0,24%	1,74%	0,00%	0,00%	1,25%	0,00%
Agriculture de rente	0,05%	1,55%	0,00%	0,00%	1,25%	0,00%
Elevage et chasse	-0,66%	0,83%	0,00%	0,00%	1,25%	0,00%
Sylviculture et forêt	0,46%	1,97%	0,00%	0,00%	1,25%	0,00%
Produits de la pêche	0,38%	1,89%	0,00%	0,00%	1,25%	0,00%
Produits de l'extraction	-7,84%	-7,84%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Industrie agroalimentaire	-1,94%	-1,94%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Textile et habillement	1,91%	1,91%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Autre industrie	3,18%	3,18%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Eau, électricité, gaz	1,16%	1,16%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Travaux de construction	-26,36%	-25,26%	0,00%	0,00%	1,25%	0,00%
Commerce	-0,28%	1,22%	0,00%	0,00%	1,25%	0,00%
Services de réparation	4,86%	6,43%	0,00%	0,00%	1,25%	0,00%
Hôtellerie et restauration	1,06%	1,06%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Transport et communication	2,57%	4,11%	0,00%	0,00%	1,25%	0,00%
Services financiers	0,70%	0,70%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Services aux entreprises	1,16%	1,16%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Administration publique	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Education	-0,50%	0,99%	0,00%	0,00%	1,25%	0,00%
Santé	0,36%	0,36%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Services personnels	2,15%	3,68%	0,00%	0,00%	1,25%	0,00%

En dynamique, l'impact sur la demande de travail qualifié et sur le salaire d'équilibre des non qualifiés sera positif, un an après le début du démantèlement, dès 2022 donc si la mise en œuvre est effective au 1^{er} janvier 2021, le second indicateur à un rythme supérieur à celui du premier dès la troisième année.

Tableau 35. Impacts dynamique sur le marché du travail

	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	An 9	An 10	An 11	An 12	An 13
Demande de travail qualifié	0,0%	0,1%	0,2%	0,4%	0,7%	1,0%	1,4%	1,7%	2,1%	2,4%	2,7%	2,8%	2,7%
Salaire d'équilibre des non qualifiés	0,0%	0,1%	0,4%	0,7%	1,1%	1,5%	1,9%	2,3%	2,7%	3,0%	3,3%	3,3%	3,2%

Sans modification du stock de capital productif, le démantèlement se traduira par une augmentation de sa rémunération unitaire dans la plupart des secteurs aux seules exceptions de l'extraction, de l'agroalimentaire et des BTP. Il en sera de même du facteur composite. Pour ces deux secteurs la baisse de la rémunération du capital est liée principalement à celle de du prix à la valeur ajoutée.

Tableau 36. Impacts sectoriels sur les facteurs de production

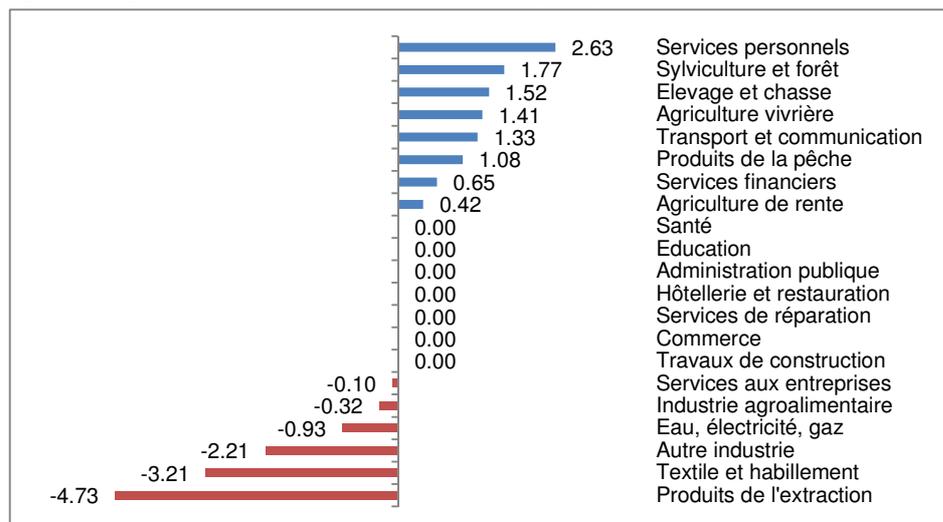
	Stock de capital productif	Facteur composite	Rémunération unitaire du capital	Rémunération unitaire du facteur composite
Agriculture vivrière	0,00%	0,45%	1,45%	1,07%
Agriculture de rente	0,00%	0,76%	1,29%	0,66%
Elevage et chasse	0,00%	0,25%	0,69%	0,48%
Sylviculture et forêt	0,00%	0,36%	1,64%	1,33%
Produits de la pêche	0,00%	0,35%	1,57%	1,28%
Produits de l'extraction	0,00%	-0,39%	-6,58%	-6,28%
Industrie agroalimentaire	0,00%	-0,86%	-1,62%	-0,91%
Textile et habillement	0,00%	0,17%	1,59%	1,45%
Autre industrie	0,00%	0,18%	2,65%	2,49%
Eau, électricité, gaz	0,00%	0,81%	0,96%	0,29%
Travaux de construction	0,00%	-1,06%	-21,54%	-20,84%
Commerce	0,00%	0,12%	1,01%	0,92%
Services de réparation	0,00%	0,22%	5,33%	5,14%
Hôtellerie et restauration	0,00%	0,33%	0,89%	0,61%
Transport et communication	0,00%	0,64%	3,41%	2,87%
Services financiers	0,00%	0,35%	0,58%	0,29%
Services aux entreprises	0,00%	0,29%	0,96%	0,72%
Administration publique	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Education	0,00%	0,41%	0,82%	0,48%
Santé	0,00%	0,10%	0,30%	0,22%
Services personnels	0,00%	0,53%	3,06%	2,60%

3.4.4. Impacts sur les recettes et dépenses de l'Etat

La baisse des taux de droits de douane aura comme sur les prix à l'importation un effet direct sur les recettes de l'Etat. Cet effet direct sera d'une baisse de 1.55% des impôts sur le revenu des entreprises, une baisse de 1.24% des recettes de TVA et une chute de -71.41% des taxes d'importation ainsi qu'une légère baisse de 0.01% des taxes à la production. Ces différentes diminutions de recettes de l'Etat ne sauraient être compensées par la hausse de 0.25% de l'impôt sur le revenu des ménages ni de celle des taxes à l'exportation ni même par la réduction de -0.72% des subventions à la production.

La baisse des recettes de TVA est induite par les secteurs de l'extraction, de l'agroalimentaire, des textiles et habillement, de l'eau, électricité et gaz, des autres industries et des services aux entreprises. Ces baisses s'expliquent par le fait que le gap engendré par la baisse de prix à l'importation sur les recettes de TVA n'a pas pu être compensé par l'augmentation des importations en volume. Par contre, le gap entraîné par la baisse de prix à l'importation a pu être compensé par l'augmentation du volume des importations des produits des autres secteurs tels que la sylviculture, l'élevage, l'agriculture vivrière ou de rente, la pêche, les transports, les services personnels et financiers. Dans ces cas, en l'absence d'augmentation des prix à l'importation, l'augmentation de la demande de biens composites l'emporte sur celle de la production locale.

Figure 2. Impacts sectoriels sur les recettes de TVA (en %)



Pour ce qui est des recettes non fiscales, elles ne varieront que très légèrement sinon pas du tout comme ce qui est des revenus de propriété reçus par l'Etat ou des autres transferts qu'il reçoit. L'excédent brut d'exploitation public va diminuer (-0.13%) tandis que les cotisations sociales vont augmenter (1.05%).

Dans l'ensemble, recettes fiscales comme non fiscales et en dynamique, le démantèlement n'aura aucun impact la première année. La deuxième année, les recettes des impôts sur le revenu des sociétés vont baisser (-0,13%) pour ensuite augmenter l'année suivante et ainsi de façon linéaire jusqu'à (1,56%) la treizième année. Les impôts collectés sur le revenu des ménages vont croître dès la deuxième année sans discontinuer jusqu'à la fin du processus de démantèlement. Il en sera de même des cotisations sociales. C'est à partir de la quatrième année que les recettes des taxes à la production et de l'EBE de l'Etat commencent à augmenter. Les recettes de TVA baissent les 2^{ème} et 3^{ème} années et croître ensuite. Les recettes de taxes sur les exportations ont une variation positive jusqu'à la 11^{ème} année pour être négative après. Les recettes des taxes à l'importation seront négativement impactées par le démantèlement tarifaire. Les recettes tirées des cotisations sociales et de l'EBE sont toutes croissantes durant la période.

Tableau 37. Impacts dynamiques sur les recettes fiscales et non fiscales de l'Etat

	Impôts sur le revenu des sociétés	Impôts sur le revenu des ménages	Recettes des taxes à la production	Recettes de TVA	Recette des taxes à l'exportation	Recette des taxes à l'importation	Cotisations sociales	EBE Etat
An1	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
An2	-0,13%	0,04%	0,00%	-0,09%	0,18%	-6,26%	0,12%	-0,01%
An3	0,02%	0,15%	0,00%	-0,09%	0,37%	-12,64%	0,33%	0,00%
An4	0,31%	0,32%	0,03%	-0,03%	0,55%	-19,13%	0,59%	0,02%
An5	0,70%	0,53%	0,09%	0,06%	0,70%	-25,71%	0,90%	0,06%
An6	1,13%	0,78%	0,18%	0,19%	0,81%	-32,36%	1,25%	0,10%
An7	1,53%	1,04%	0,28%	0,33%	0,87%	-39,08%	1,61%	0,15%
An8	1,86%	1,29%	0,38%	0,48%	0,85%	-45,87%	1,98%	0,21%
An9	2,10%	1,53%	0,46%	0,60%	0,76%	-52,72%	2,32%	0,25%
An10	2,21%	1,73%	0,50%	0,69%	0,58%	-59,64%	2,61%	0,29%
An11	2,17%	1,86%	0,49%	0,73%	0,31%	-66,61%	2,82%	0,32%
An12	1,98%	1,87%	0,39%	0,69%	-0,14%	-70,24%	2,87%	0,32%
An13	1,56%	1,74%	0,16%	0,52%	-0,70%	-73,89%	2,76%	0,27%

L'impact sur les dépenses publiques se traduit par une baisse de la demande publique de biens et services (-1.10%) ainsi qu'une diminution encore plus importante de l'épargne de l'Etat (-31.62%). Il ne se traduit par aucune variation en ce qui concerne les salaires et traitements, les versements publics des revenus de la propriété ou les versements au titre des prestations sociales ou encore de tout autre transfert courant versé par le gouvernement. En regardant sous l'angle de la dynamique, la consommation et l'épargne publiques seront tous impactés négativement à partir de la 2^{ème} année du démantèlement. Pour le capital public, un tel impact négatif se fera sentir à partir de la 3^{ème} année (pour rappel, le stock capital public augmente au rythme de l'investissement public compte tenu d'un taux de dépréciation constant).

Tableau 38. Impacts dynamiques sur la consommation et de l'épargne publiques

	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	An 9	An 10	An 11	An 12	An 13
Consommation en valeur	0,00%	-0,07%	-0,14%	-0,20%	-0,27%	-0,32%	-0,37%	-0,42%	-0,46%	-0,49%	-0,52%	-0,50%	-0,48%
Épargne du gouvernement	0,00%	-3,09%	-5,99%	-8,64%	-11%	-13,2%	-15,1%	-17%	-18,7%	-20,5%	-22,2%	-22,8%	-23,6%
Capital public	0,00%	0,00%	-0,12%	-0,38%	-0,80%	-1,36%	-2,06%	-2,88%	-3,79%	-4,80%	-5,88%	-7,03%	-8,16%

Dans le modèle, le stock de capital public joue positivement sur la productivité globale des facteurs de production. L'évolution du stock de capital public plus faible que celle attendue dans le scénario de référence, se traduit par une productivité globale des facteurs de production plus faible que prévue. Cette dernière viendra compenser progressivement les effets positifs sur la croissance liés à l'accumulation de facteurs.

3.4.5. Impacts sur le bien-être des ménages

D'une manière générale, l'application de ZLECAf sera plus ou moins favorable aux ménages au regard des résultats issus du modèle SIMALI. Ceux-ci accroîtront de 0.25% leurs revenus, brut comme disponible, et encore d'autant leur consommation et leur épargne. Cela en dépit de l'augmentation de 0.25% des impôts sur leur revenu. En dynamique, toutes ces améliorations interviendront dès la 2^{ème} année de démantèlement, mais seulement la 3^{ème} année pour leur EBE qui aura même baissé la 2^{ème} année. Toutefois, les cotisations sociales versées par eux vont également croître sans que les versements en leur faveur ne varient.

Tableau 39. Impacts dynamiques sur les revenus et dépenses des ménages

	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	An 9	An 10	An 11	An 12	An 13
Revenu des ménages	0,00%	0,04%	0,15%	0,32%	0,53%	0,78%	1,04%	1,29%	1,53%	1,73%	1,86%	1,87%	1,74%
Revenu disponible des ménages	0,00%	0,04%	0,15%	0,32%	0,53%	0,78%	1,04%	1,29%	1,53%	1,73%	1,86%	1,87%	1,74%
Épargne des ménages	0,00%	0,04%	0,15%	0,32%	0,53%	0,78%	1,04%	1,29%	1,53%	1,73%	1,86%	1,87%	1,74%
EBE Ménage	0,00%	-0,05%	0,01%	0,13%	0,31%	0,52%	0,74%	0,96%	1,13%	1,25%	1,29%	1,23%	1,00%
Salaires et traitements	0,00%	0,10%	0,29%	0,53%	0,81%	1,13%	1,47%	1,81%	2,13%	2,40%	2,62%	2,67%	2,57%
Cotisations sociales payées par le reste du monde	0,0%	0,1%	0,3%	0,6%	0,9%	1,2%	1,6%	2,0%	2,3%	2,6%	2,8%	2,9%	2,8%
Consommation totale des ménages en volume	0,00%	0,04%	0,15%	0,32%	0,53%	0,78%	1,04%	1,29%	1,53%	1,73%	1,86%	1,87%	1,74%
Cotisations sociales versées par les ménages	0,0%	0,1%	0,3%	0,6%	0,9%	1,2%	1,6%	2,0%	2,3%	2,6%	2,8%	2,9%	2,8%

Si certains produits vont voir leur prix à la consommation grimper, la consommation finale des ménages va partout augmenter. La baisse du prix à la consommation de certains biens s'explique par la baisse des prix à l'importation qui amène les producteurs locaux à baisser également leurs prix. La hausse du prix à la consommation des autres s'explique par la pression de la demande liée à l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

D'une manière générale, l'application de la ZLECAf par le biais de la baisse des taux de droits de douane entraîne une baisse automatique des prix à l'importation desdits biens entraînant dans la plupart des cas une baisse des prix à la consommation. Cependant, certains produits vont voir leur prix à la consommation grimper, mais malgré tout, la consommation finale des ménages va partout augmenter. Les biens pour lesquels les prix à la consommation vont baisser s'expliquent par l'impact de la baisse des prix à l'importation sur les prix composites en les tirant vers le bas. Par contre ceux dont les prix à la consommation vont augmenter, malgré la baisse des prix à l'importation s'expliquent par le fait que, la baisse de prix à la consommation de certains biens a induit une augmentation du pouvoir d'achat des ménages par conséquent une réorientation de la demande de consommation vers ces biens boostant ainsi la demande des biens composites.

La baisse du prix à l'importation des produits de l'agriculture vivrière de (-1,24%), a entraîné tout d'abord une augmentation des importations de (1,81%) occasionnant une réorientation de la demande vers ce produit impulsant sa consommation de (0,53%) mais également sa demande de biens composites de (0,39%). L'augmentation des importations n'arrivant pas à satisfaire celle de la demande de biens composites alors, cela conduit à une pénurie des produits de l'agriculture vivrière sur le marché domestique du coup une hausse de la demande domestique dudit bien de (0,31%) malgré la hausse du prix composite de (0,90%). Cette situation profite bien sûr aux producteurs en augmentant leur production de (0,30%) afin de combler le déficit sur marché domestique. Les produits de sylviculture et les produits de la pêche se comportent exactement les produits de l'agriculture vivriers.

S'agissant des produits de la rente, on retrouve un peu la même mécanique que dans le secteur des produits de l'agriculture vivrière sauf que, la réduction de tarif est plus importante et donc la baisse des prix à l'importation est plus forte (-5,51%) entraînant une abondance des produits importés sur le marché domestique d'où un accroissement de la demande composite sur le marché de (0,44%). Cette abondance revoit le prix à la consommation à la baisse (-0,35%). L'effet substitution en faveur des biens importés est plus fort et se traduit cette fois par une baisse des prix aux producteurs (-0,19%).

Concernant le commerce extérieur, la hausse des importations (+3,95%) liée à la réduction du tarif douanier, s'accompagne d'une légère augmentation des exportations +0,46%. En raison de l'hypothèse de prix à la frontière inchangé, la baisse du prix du bien vendu sur le marché local entraîne une réorientation des activités productives en faveur des marchés d'exportations.

En ce qui concerne les produits de l'élevage, la baisse (-0,98%) du prix à l'importation associée à l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages, engendrée par la baisse des prix à l'importation d'autres produits, a engendré une augmentation de l'importation en ces produits (2%) voire une augmentation de leur consommation (0,86%). L'augmentation de l'importation arrivant à satisfaire celle de la consommation, alors, on assiste ainsi à une baisse de la demande adressée aux producteurs locaux (-0,34) par ricoché une baisse de la demande de biens composites (-0,33%) entraînant une baisse de production (-0,40%). Dans une situation de baisse de production, le prix au producteur augmente tout en tirant vers le haut le prix local (0,68%) voire le prix des biens composites (0,67%).

Les importations augmentent de +2% et les exportations diminuent de -0,88% en raison de la hausse des prix sur le marché local qui entraîne une réorientation de l'activité économique en faveur des exportations.

S'agissant des produits de l'extraction, la demande est essentiellement intermédiaire (80% environ), elle émane majoritairement des secteurs P09 (autres activités industrielles) et P11 (travaux de construction). La consommation et les exportations représentent chacun 10% environ de la demande. La demande globale souffre du ralentissement de l'activité du secteur P11 liée à la baisse de l'investissement. Elle bénéficie en revanche de la reprise du secteur B09 et d'une consommation soutenue

L'effet significatif sur l'activité économique repose principalement sur les effets du démantèlement tarifaire qui entraîne une baisse substantielle des prix à l'importation (-15,69%). Cette dernière entraîne une forte réorientation de la demande en faveur des importations (+9,25%) et une baisse du prix du bien produit localement et destiné au marché local, en concurrence avec les importations, (-6,58%). En conséquence, le prix au producteur (prix moyen qui intègre également le prix des exportations) baisse (-5,46%). Cette forte baisse ne s'accompagne pas d'une baisse équivalente du prix des intrants, en conséquence la baisse du prix à la valeur ajoutée est plus marquée encore (-6,19%). La forte baisse du prix sur le marché local entraîne une réorientation de la production vers les marchés extérieurs (+7,04%) pour les exportations.

Les produits du secteur de l'agro-industrie sont majoritairement destinés à la consommation (83% de la demande). Le secteur profite donc de l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages. Les importations sont en revanche relativement importantes (elles représentent plus de 20% de la production). La baisse du tarif douanier permet une baisse (4,59%) de leur prix. Cette dernière entraîne une réorientation de la demande en faveur des biens importés. Il en résulte une baisse de la demande qui s'adresse au producteur local (-1%) et une baisse du prix sur le marché local (-0,49%) et par extension du prix au producteur (-0,47%).

Tableau 40. Impacts sectoriels sur la consommation des ménages

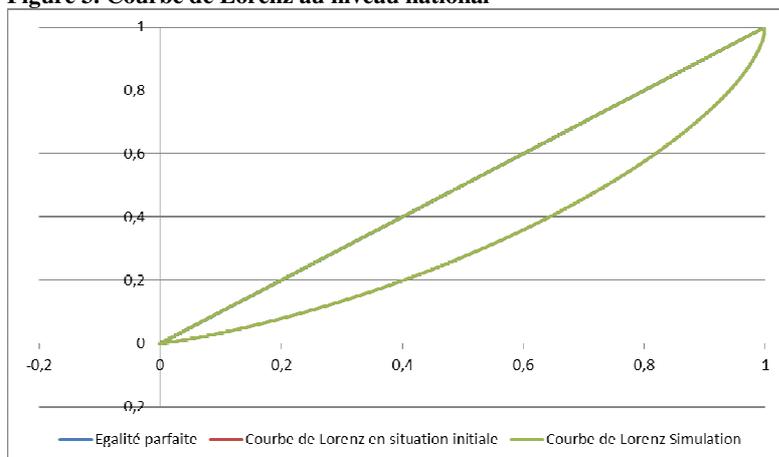
	Consommation finale	Prix à la consommation	Prix des importations	Prix du bien composite	Prix local des biens	Demande de bien composite
Agriculture vivrière	0,53%	0,87%	-1,24%	0,90%	1,03%	0,39%
Agriculture de rente	0,78%	-0,35%	-5,51%	-0,37%	-0,19%	0,44%
Elevage et chasse	0,86%	0,66%	-0,98%	0,67%	0,68%	-0,33%
Sylviculture et forêt	0,65%	1,12%	-0,09%	1,18%	1,20%	0,54%
Produits de la pêche	0,57%	0,51%	0,00%	0,52%	0,52%	0,40%
Produits de l'extraction	2,20%	-6,78%	-14,69%	-8,18%	-6,58%	0,03%
Industrie agroalimentaire	0,75%	-1,07%	-4,59%	-1,38%	-0,49%	0,61%
Textile et habillement	2,14%	-5,24%	-13,13%	-6,11%	-3,76%	1,20%
Autre industrie	2,84%	-4,91%	-6,42%	-6,09%	-4,35%	-0,42%
Eau, électricité, gaz	2,29%	-3,15%	0,00%	-3,15%	-3,51%	0,51%
Travaux de construction	0,00%		0,00%		-12,40%	-1,76%
Commerce	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Services de réparation	0,15%	4,03%	0,00%	4,03%	4,06%	0,33%
Hôtellerie et restauration	0,59%	-0,31%	0,00%	-0,31%	-0,31%	0,47%
Transport et communication	1,23%	0,10%	0,00%	0,10%	0,17%	0,72%
Services financiers	0,90%	-0,25%	0,00%	-0,25%	-0,27%	0,33%
Services aux entreprises	0,60%	-0,69%	0,00%	-0,69%	-0,97%	0,20%
Administration publique	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Education	1,55%	-1,22%	0,00%	-1,22%	-1,22%	0,33%
Santé	1,15%	-1,12%	0,00%	-1,12%	-1,12%	0,10%
Services personnels	0,78%	1,84%	0,00%	1,84%	1,87%	0,74%

L'application de la ZLECAf fera augmenter la pauvreté des ménages (2,14%), la profondeur de la pauvreté (0,78%) un peu moins que la pauvreté elle-même et la sévérité (0,37%) encore moins que les deux précédentes. Par contre, les inégalités, mesurées par l'indice de Gini, vont

baisser (-47.61%) bien que la superposition des courbes de Lorenz ne permette pas de s'en apercevoir clairement. Sur ce graphique, la ligne bleue sur la diagonale suppose que le monde est à l'égalité parfaite c'est-à-dire les gens ont le même revenu. Les deux courbes représentent la répartition réelle du revenu entre la population appelée courbe de Lorenz, rouge en situation initiale et vert en situation simulée. Une observation des courbes montre que la courbe verte est plus proche de la diagonale que la rouge mais presque confondue. Cela explique que la simulation a induit une légère baisse de l'inégalité mais qui est presque inobservable.

A la lecture de la courbe de Lorenz, on se rend compte que 50% de la population ayant les plus bas revenus ont moins de 30% du revenu total cependant et les derniers 30% ayant les plus gros revenus ont presque les 55% du revenu total. Nous pouvons dire que l'inégalité ici présente n'est pas très sévère.

Figure 3. Courbe de Lorenz au niveau national



3.5. Analyse de la compétitivité des produits maliens

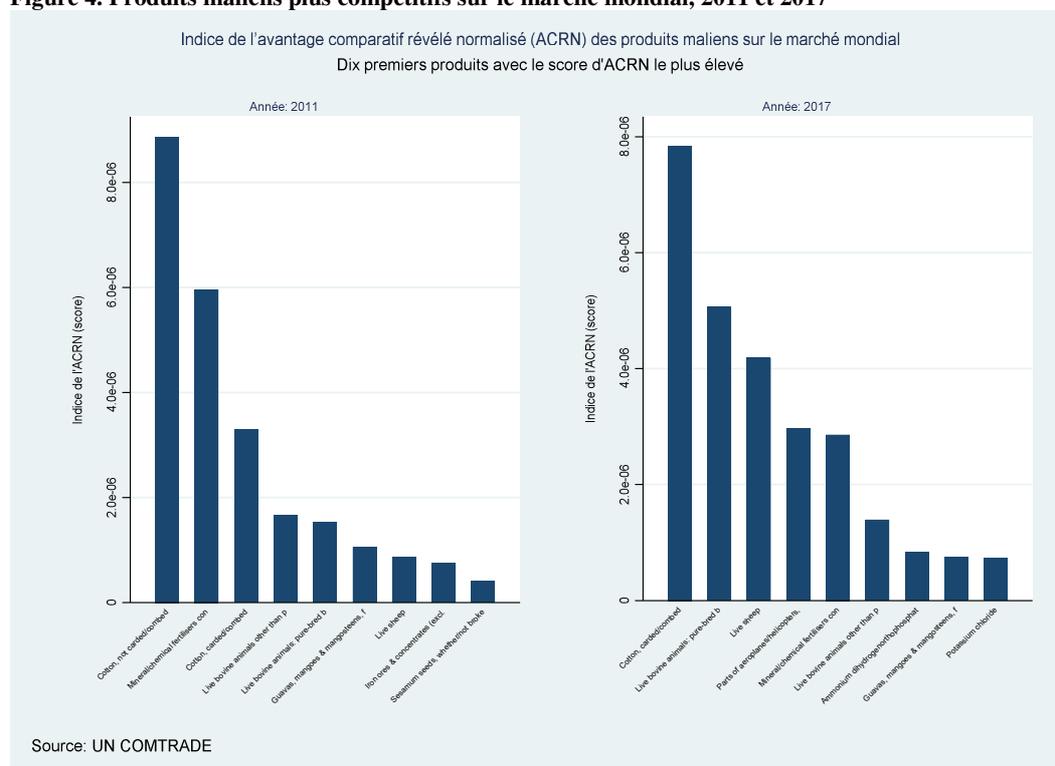
3.5.1. Avantages comparatifs révélés des produits maliens sur le marché mondial

Les résultats de l'analyse de la compétitivité des produits maliens basée sur l'indice de l'avantage comparatif révélé normalisé (ACRN) montrent que plus de deux cents lignes tarifaires¹¹ à six chiffres ont enregistré un score positif de l'indice de l'ACRN, soit deux cent treize en 2011 et deux cent quatre-vingt-quatre en 2017. Hormis l'or brut, les résultats montrent qu'en 2011 et 2017, le Mali disposait d'un avantage comparatif révélé dans la production et l'exportation d'autres produits tels que l'engrais minéral/chimique (SH-310520), le coton cardé (SH-520300), les bovins autres que reproducteurs de race (SH-010290), les bovins reproducteurs de race (SH-010210), la goyave et la mangue fraîches ou séchées (SH-080450) et les ovins (SH-010410). Outre ces lignes tarifaires, le Mali disposait également en 2011 d'un avantage comparatif révélé dans la production et l'exportation du coton non cardé (SH-520100), du fer/acier (SH-260111) et des semences de sésames (SH-120740). En 2017, il en disposait dans les pièces d'aéronef/hélicoptère (SH-880330), l'ammonium (SH-310540) et le potassium (SH-310420). Il faut noter que ces trois dernières lignes tarifaires semblent être des produits de réexportation.

¹¹ La liste complète de ces lignes tarifaires est donnée en Annexe 3

Ces résultats révèlent que le Mali est compétitif dans plus de deux cents lignes tarifaires à six chiffres sur la scène internationale, y compris l’Afrique. Cela implique que le Mali pourrait davantage gagner en intégration continentale, lorsque des concessions tarifaires et non-tarifaires, dans le cadre de la ZLECAF, touchent ces lignes tarifaires pour lesquels il a des avantages comparatifs révélés. Cependant, il faut noter que l’ampleur de la compétitivité du Mali varie selon les produits et les années. Ce qui laisse présager que certains facteurs semblent jouer un rôle plus ou moins déterminant dans la compétitivité des produits maliens sur la scène internationale. Il convient donc de connaître tout d’abord, les destinations des exportations des produits compétitifs, et ensuite d’identifier les facteurs endogènes et/ou exogènes structurels et/ou conjoncturels susceptibles de jouer un rôle dans leur compétitivité. Les régions de destination des exportations des produits compétitifs devront être identifiées et les mesures de politiques agissant sur la production et les exportations analysées.

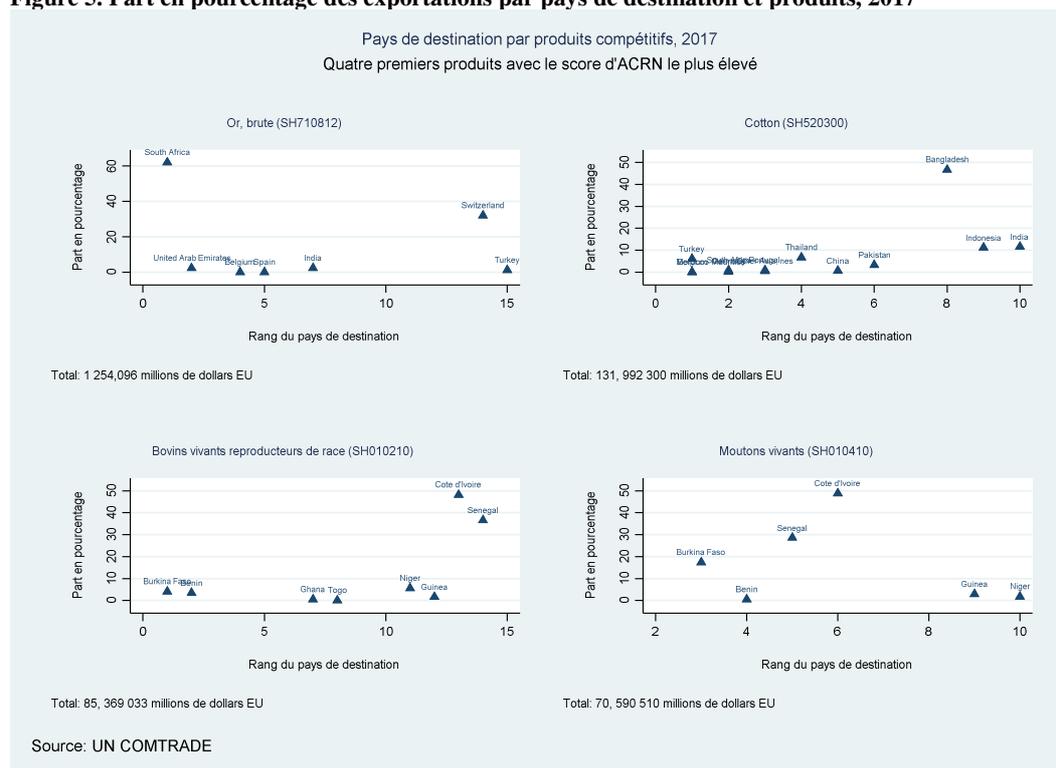
Figure 4. Produits maliens plus compétitifs sur le marché mondial, 2011 et 2017



3.5.2. Destinations des produits maliens compétitifs sur le marché mondial

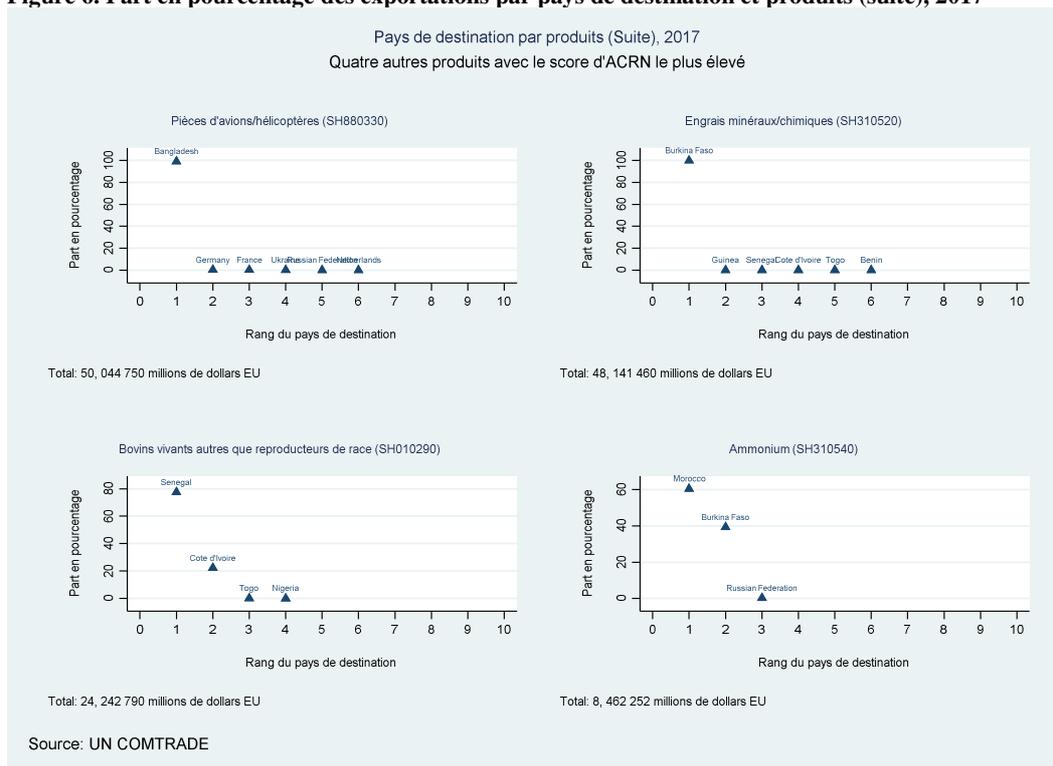
Les résultats montrent que l’or brut (SH-710812) et le coton (SH-520300) du Mali sont exportés majoritairement dans les pays hors du continent africain, à l’exception de l’Afrique du Sud et de la Mauritanie. L’Afrique du sud a constitué la première destination de l’or. Les pays de la CEDEAO représentaient, en 2017, la seule destination de bovins vivants reproducteurs de race (SH-010210) et de moutons vivants (SH-010410).

Figure 5. Part en pourcentage des exportations par pays de destination et produits, 2017



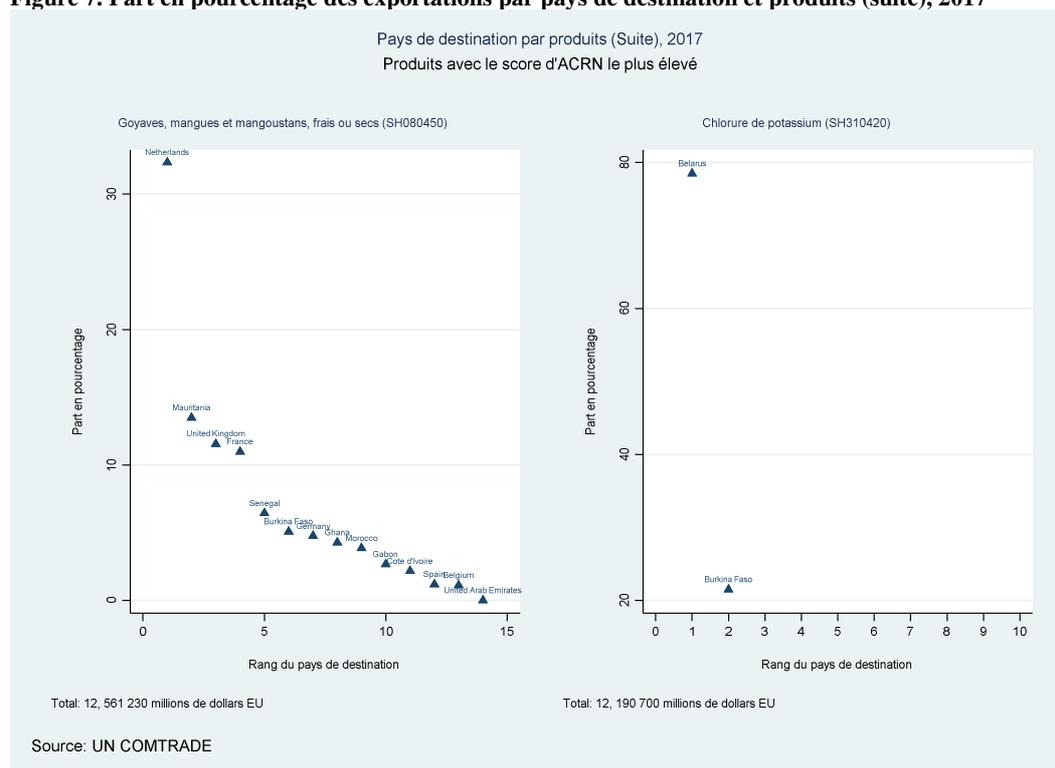
En 2017, les engrais minéraux/chimiques (SH-310520) et les bovins vivants autres que reproducteurs de races (SH-010290) étaient tous exportés dans les pays de la CEDEAO. L'ammonium (SH-310540) et les pièces d'aéronefs/hélicoptères (SH-880330) sont essentiellement exportés dans les pays hors du continent africain, à l'exception du Maroc et du Burkina Faso pour l'ammonium (SH-310540). Il faut noter que ces trois derniers produits semblent être des produits de réexportation, le Mali n'en étant pas producteur avéré.

Figure 6. Part en pourcentage des exportations par pays de destination et produits (suite), 2017



Les destinations des goyaves, mangues et mangoustans (SH-080450) et le chlorure de potassium (SH-310420) étaient assez diversifiées en 2017. Par exemple, les produits de la ligne tarifaire SH080450 (goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs) étaient exportés dans quatre pays membres de la CEDEAO (Sénégal, Burkina Faso, Ghana et Côte d'Ivoire) et trois pays non-membres (Maroc, Gabon et Mauritanie). Le reste des partenaires du Mali pour ce produit était membres de l'UE, à l'exception des Emirats arabe unis. Le chlorure de potassium (SH-310420) était exporté en Biélorussie et au Burkina Faso.

Figure 7. Part en pourcentage des exportations par pays de destination et produits (suite), 2017



Ces résultats impliquent qu'une intégration dans le cadre de la ZLECAf offre l'opportunité pour le Mali d'augmenter ses exportations et/ou de diversifier ses partenaires en dehors de la zone CEDEAO pour les bovins vivants reproducteurs de race (SH-010210), les moutons vivants (SH-010410), les engrais minéraux/chimiques (SH-310520), les bovins vivants autres que reproducteurs de race (SH-010290), les goyaves, mangues et mangoustans (SH-080450) et le chlorure de potassium (SH-310420). Le Mali ayant des avantages comparatifs révélés dans ces produits, sa capacité à saisir cette opportunité va essentiellement dépendre de la concordance entre la demande potentielle des pays africains autres que ceux membres de la CEDEAO et l'offre du Mali dans ces produits. Par exemple, selon International Trade Center (ITC, 2021), le Mali dispose du potentiel d'exportation pour la ligne tarifaire SH-080450 (goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs) dans les pays d'Afrique du Nord (Maroc, Mauritanie, Algérie et Tunisie), de l'Est (Ouganda, Rwanda, Kenya, Madagascar, Maurice, Tanzanie, et Éthiopie), du Sud (Mozambique, Zambie, Angola, Namibie, Afrique du Sud), et du Centre (Congo). La ZLECAf présente également l'opportunité pour les exportateurs de l'or brut de bénéficier de certains assouplissements pour opérer sur le marché sud-africain.

3.6. Estimation et analyse du potentiel commercial du Mali

Cette sous-section présente d'une part les résultats préliminaires d'estimation des effets de différents types d'accord commerciaux régionaux (ACR) sur les exportations du Mali de biens compétitifs et d'autre part les résultats du potentiel d'exportation de ces produits compétitifs sur la scène internationale.

3.6.1. Impact commercial des réglementations de la ZLECAf

Cette sous-section présente les résultats préliminaires d'estimation des effets de différents types d'ACR sur les exportations du Mali de biens compétitifs identifiés dans la sous-section 3.5.1. Il s'agit précisément d'accords de portée partielle (APS) et d'accord d'unions douanières (UD). En effet, l'OMC distingue 4 types d'ACR : Les APS, les accords de libre-échange (ALE), les UD et les accords d'intégration économique (AIE). Les APS impliquent généralement l'élimination des droits d'importation dans quelques secteurs seulement. Les ALE impliquent l'élimination des droits à l'importation dans la plupart des secteurs, mais les membres de l'ALE conservent des politiques commerciales indépendantes. Les UD s'appuient sur les ALE en exigeant des participants qu'ils harmonisent leur politique commerciale extérieure, notamment en établissant un tarif extérieur commun (TEC). Les AIE impliquent la libéralisation du commerce des services. Ces types peuvent être combinés, par exemple une paire de pays peut être à la fois dans une union douanière et dans un accord commercial libéralisant les services.

Les résultats d'estimations présentés dans le tableau 53 sont faits pour les APS et l'UD. Notre base de données (CEPII) indique que le Mali est actuellement impliqué dans ces deux types d'accords commerciaux. Les estimations sont réalisées pour 183 lignes tarifaires complètes et couvrent la période 2010-2017. Les estimations ne contrôlent pas les effets des termes de résistance multilatérale (TRM) apparaissant dans l'équation 2 ni l'endogénéité potentiel des ACR. Selon Anderson et al. (2004) et Yotov et al. (2016), le contrôle des TRM et la prise en compte du problème d'endogénéité des accords est nécessaire pour obtenir des effets non biaisés d'un accord commercial. Dans la littérature, ces problèmes sont généralement pris en compte en introduisant des effets fixes-origine-année et effets fixes-destination-année. En introduisant ces effets fixes, notre modèle n'a malheureusement pas convergé. Cependant, nous avons estimé les effets commerciaux des deux types d'accords d'une part, sans les valeurs nulles (estimations OLS) et d'autre part en tenant compte des valeurs nulles (estimations PPML). Les résultats montrent quelle que soit l'approche d'estimation (OLS ou PPML), les APS ont un effet positif et non significatif sur les exportations du Mali de ses produits compétitifs. Cependant, l'effet commercial d'une UD sur les exportations du Mali est négatif et non significatif. Ce qui implique que le Mali semble plus rehausser ses exportations dans une situation d'APS que dans une UD. Ce résultat peut s'expliquer par le fait que les accords partiels ciblent précisément les produits pour lesquels les partenaires ont un avantage comparatif élevé. La non-significativité des effets peut être potentiellement attribuée au fait que les TRM ne sont pas pris en compte et l'endogénéité des ACR ne soient traités. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de confirmer cette hypothèse du fait de la non-convergence de notre modèle lorsque nous introduisons des effets fixes-origine-année et effets fixes-destination-année.

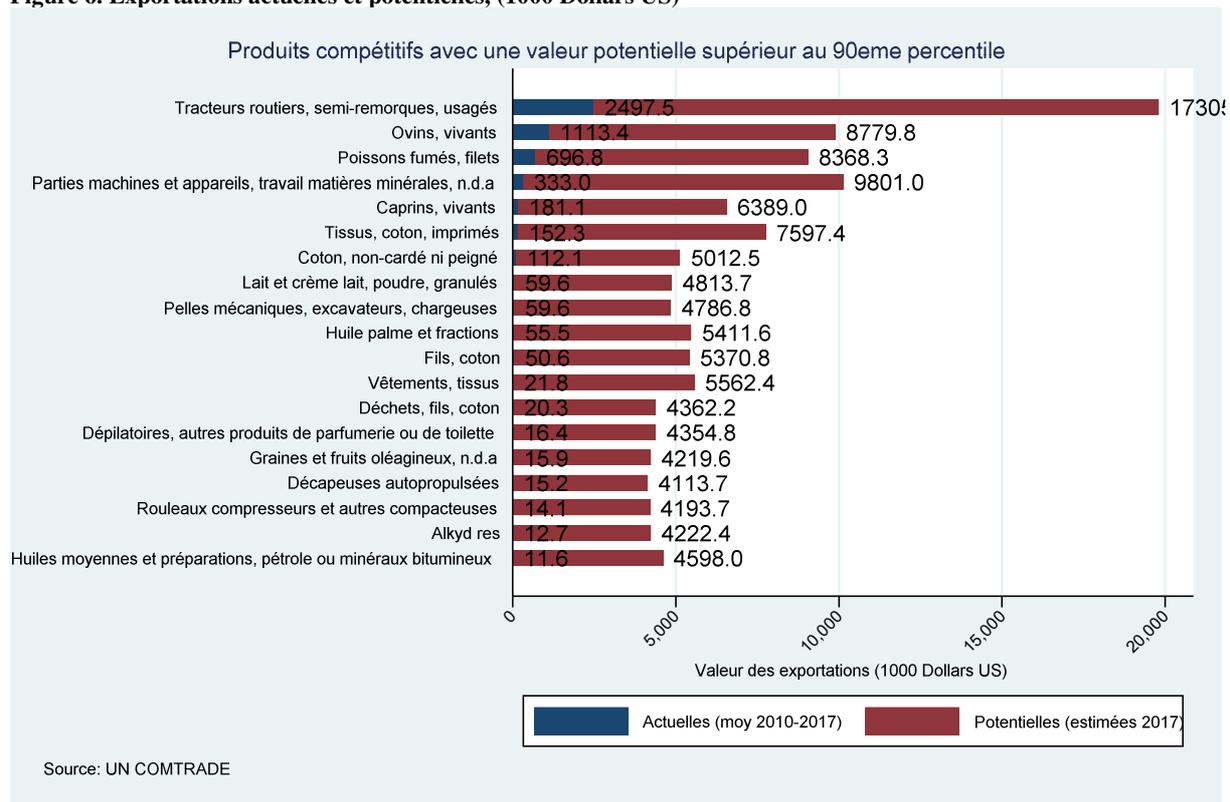
Tableau 53. Effets de différents types d'ACR sur les exportations du Mali de biens compétitifs, 2010-2017

	OLS	OLS	PPML	PPML
Log production (exportations mondiales)	0.253*** (0.0201)	0.253*** (0.0201)	0.138 (0.175)	0.138 (0.175)
Log dépense (revenu par tête en ppa)	-0.104** (0.0456)	-0.104** (0.0456)	0.0743 (0.119)	0.0743 (0.119)
Log distance pondérée	0.0413 (0.160)	0.0413 (0.160)	-1.227 (0.778)	-1.227 (0.778)
Contiguïté	0.0257 (0.245)	0.0257 (0.245)	-1.972 (1.218)	-1.972 (1.218)
Langue commune	-0.0210 (0.163)	-0.0210 (0.163)	-1.222* (0.642)	-1.222* (0.642)
Indice de religion commune	-0.454* (0.251)	-0.454* (0.251)	0.293 (1.311)	0.293 (1.311)
Type ARC==Accord Partiel (ASP)	0.244 (0.288)		2.034 (1.473)	
Type ARC==Union Douanière (UD)		-0.244 (0.288)		-2.034 (1.473)
Constant	3.667*** (1.109)	3.911*** (1.327)	11.32* (6.537)	13.36* (7.898)
Observations	2131	2131	60965	60965
R-squared	0.073	0.073	0.000	0.000
Termes de résistance multilatérale	Non	Non	Non	Non
Effet fixe-Exportateur-Année	Non	Non	Non	Non
Effet fixe-Exportateur-Année	Non	Non	Non	Non
Erreurs standards entre parenthèses	* p<.10, ** p<.05, *** p<.01			

3.6.2. Potentiel d'exportation du Mali

Cette sous-section présente les résultats préliminaires d'estimation du potentiel d'exportations de produits maliens compétitifs sur la scène internationale. Nous avons estimé le potentiel d'exportations pour 183 lignes tarifaires complétives parmi les 284 identifiées en 2017. La figure 6 présente la valeur des exportations actuelles et potentielles des produits ayant une valeur potentielle supérieure ou égale au 90^{ème} percentile. Les résultats montrent que le Mali dispose d'un potentiel d'exportation non exploité dans toutes les lignes tarifaires dont il a un avantage comparatif révélé. La figure montre que le potentiel d'exportation du Mali était plus de cinq (5) milliards de dollars EU dans dix lignes tarifaires notamment : SH- 870120 (tracteurs routiers, semi-remorques, usagés), SH- 847490 (parties machines et appareils, travail matières minérales, n.d.a), SH- 010410 (Ovins, vivants), SH- 030549 (Poissons fumés, filets), SH- 520852 (tissus, coton, imprimés), SH- 010420 (Caprins, vivants), SH- 621040 (Vêtements, tissus), SH- 151190 (Huile palme et fractions), SH- 520790 (Fils, coton) et SH- 520100 (Coton, non-cardé ni peigné). Pour chacune de ces lignes tarifaires, et pour toutes les autres dont la valeur est inférieure à 5 milliards de dollars EU, le potentiel d'exportations inexploité est très élevé, ce qui signifie que le Mali a toujours de quoi proposer à ses partenaires africains dans le contexte de la ZLECAf.

Figure 6. Exportations actuelles et potentielles, (1000 Dollars US)



Ces résultats impliquent que la ZLECAf offre une opportunité pour le Mali d'augmenter ses exportations en diversifiant ses partenaires. Cependant, sa capacité à saisir cette opportunité va dépendre très fortement des allègements de barrières tarifaires et non tarifaires qu'il pourrait bénéficier avec ses partenaires potentiels africains.

4. Stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf

La stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf s'appuie sur l'analyse des contraintes et des facilités de la production locale et des exportations, la méthodologie d'élaboration, de la vision et de l'ancrage aux politiques publiques. Cette vision est déclinée en objectifs et en axes stratégiques. Enfin un plan d'action permet de mettre en œuvre les actions prioritaires de développement.

4.1. Contraintes et facilités de la production locale

L'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf au Mali est tout d'abord basée sur une analyse des contraintes et des opportunités d'un marché futur de 1.2 milliards de consommateurs potentiels tout en envisageant des mesures d'accompagnement pour profiter des opportunités et réduire les contraintes. Ainsi, la Stratégie nationale (SN) doit travailler à réduire le blanchiment d'argent, les différents trafics et autres fraudes surtout que le Mali est dans une position d'insécurité élevée avec le séparatisme au Nord et l'occupation jihadiste au Centre. Aussi, cette stratégie sera mise à profit pour prendre des dispositions visant à alléger le poids de la fiscalité sur les entreprises industrielles privées afin de les rendre plus compétitives et plus pourvoyeuses d'emplois.

Pour Diémé (2021), une bonne stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf passerait par un meilleur approvisionnement du marché intérieur par l'industrie textile locale et par une intégration de l'Etat à l'OMC en vue de disposer des droits de douane consolidés permettant de relever la protection du marché intérieur. Ainsi, l'élaboration d'une stratégie nationale complémentaire à la politique commerciale du pays identifie les possibilités commerciales, les contraintes et les mesures requises pour tirer pleinement partie du marché continental africain. Il s'agit plus précisément d'examiner aussi bien les exportations que la performance commerciale intra-africaine et mondiale dans le cadre de la politique commerciale, d'identifier les secteurs d'opportunité ainsi que le potentiel d'exportations sur la base des statistiques des offres d'accès au marché de la ZLECAf et d'analyser les contraintes majeurs des secteurs cibles et finalement d'adopter des mesures stratégiques pour simuler les secteurs cibles identifiés tout en définissant des mesures pour limiter l'impact des contraintes. La SN va également jeter les bases des investissements sectoriels et privilégier les actions à faible coût et définir les responsables pour la mise en œuvre de la stratégie.

4.2. Contraintes et facilités des exportations

En 2018, lors de l'élaboration du CREDD 2019-23 (Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable), les variables "mondialisation" et "intégration régionale" sont apparues comme les plus motrices de l'économie malienne. Ces variables mettent donc en évidence la grande influence de l'environnement extérieur.

La ZLECAf offre des avantages aux acteurs du secteur privé avec des politiques et réglementations commerciales favorisant le libre-échange. Néanmoins, les acteurs du secteur privé doivent pouvoir profiter de mesures incitatives pour accroître le commerce intra-africain qui demeure le défi actuel de l'intégration africaine. C'est également un moyen de stimuler la participation des microentreprises et PME, des femmes et des jeunes entrepreneurs au nouveau marché unique afin de faciliter la croissance et de stimuler la création d'emplois.

4.3. Méthodologie d'élaboration de la stratégie nationale d'intégration économique africaine

L'élaboration de la stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf peut se faire selon 3 approches, à savoir (i) l'approche intégrée cherchant à mettre en cohérence les stratégies nationales de la ZLECAf et d'autres stratégies/politiques telles que le CREDD, les ODD ou encore l'Agenda 2063 de l'UA, (ii) l'approche participative passant par des consultations des différentes parties prenantes et (iii) l'adoption de mesures proactives permettant la prise en compte des couches défavorisées (femmes, jeunes, handicapés, etc.).

Pour le cas du Mali, l'on va procéder à une combinaison de ces différentes approches. Ainsi, la stratégie nationale passera comme proposée par Souaré (2019) par l'examen du profil macroéconomique et commercial, l'analyse du cadre institutionnel et réglementaire, l'identification des opportunités et des risques potentiels liés à la mise en œuvre de la ZLECAf, l'élaboration d'un plan d'actions de mise en œuvre de la ZLECAf, l'alignement des dispositions juridiques sur le CREDD 2019-2023 et l'intégration continentale des populations.

Plus spécifiquement, l'approche intégrée a permis de faire une analyse détaillée de l'ensemble des politiques et stratégies de développement du Mali. Ainsi, l'on a examiné le CREDD, les ODD et autres documents de politiques sectorielles e.g. politique industrielle, politique commerciale, politique de compétitivité, etc. Cette analyse a permis d'estimer le niveau de performance du Mali dans les domaines du commerce mais aussi des domaines relatifs à l'intensification du commerce intra-régional à travers le BIAT. Ainsi, des secteurs et des produits compétitifs et présentant des avantages comparatifs ont pu être identifiés afin d'analyser des opportunités de développer et d'intégrer des chaînes de valeurs régionales ainsi que des défis de facilitation du commerce.

De plus, des entretiens avec des parties prenantes ont permis de compléter ce travail de recherche et d'analyse documentaire. Ainsi, des acteurs du secteur privé comme des industriels, des commerçants, des artisans, etc. ont pu donner leurs perceptions à travers des entretiens individuels. Ces perceptions ont été validées au cours d'ateliers nationaux où les résultats documentaires ont été harmonisés et complétés par des informations des parties prenantes. Au-delà, des acteurs du secteur privé, des décideurs à travers les ministères impliqués, les organisations de la société civile, les groupes de jeunes, de femmes et des universitaires ont pu participer à cette activité d'analyse et d'identification des filières porteuses dans le cadre de la ZLECAf.

Pour ce faire, des groupes thématiques ont été constitués autour de la politique commerciale (facilitation du commerce, infrastructures liées au commerce, financement du commerce, etc.), de la capacité productive (niveau et structure de l'industrie malienne), de l'intégration des marchés des facteurs mais aussi des questions transversales (dispositif institutionnel de mise en œuvre, stratégies d'investissement et de mobilisation de ressources, système d'information sur les marchés, plan de communication, système de suivi-évaluation).

A l'instar de Girma (2021), le Mali a suivi plusieurs étapes pour l'élaboration de sa stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf. Celles-ci comprennent (i) l'analyse du cadre macroéconomique (production et commerce), (ii) l'analyse situationnelle de la ZLECAf, (iii) l'examen des risques liés à la ZLECAf et des mesures d'atténuation, (iv) l'identification et la hiérarchisation des opportunités de production et de commerce, (v) l'identification des contraintes à surmonter et des mesures stratégiques requises, (vi) l'élaboration des objectifs

stratégiques, du plan d'action et de suivi-évaluation, (vii) le financement de la mise en œuvre de la ZLECAf, (viii) l'élaboration du plan de communication et de visibilité (sensibilisation, instruments de communication, évènementiel, nomination d'ambassadeurs de promotion de la mise en œuvre de la ZLECAf, diffusion de la marque ZLECAf) et (ix) les questions transversales.

4.4. Vision et ancrage dans les politiques publiques

Sur la base des entretiens et des analyses situationnelles, le CREDD 2019-2023 a pour vision "un Mali bien gouverné, où le vivre ensemble harmonieux des différentes composantes de la société est restauré, la paix consolidée et la sécurité collective et individuelle assurée dans l'unité, la cohésion et la diversité, où le processus de création de richesse est inclusif et respectueux de l'environnement et où le capital humain est valorisé au bénéfice notamment des jeunes et des femmes". Cette vision a été déclinée en 5 axes stratégiques :

- ✓ la consolidation de la démocratie et l'amélioration de la gouvernance
- ✓ la restauration de la paix, de la sécurité et le renforcement du vivre ensemble
- ✓ la croissance inclusive et la transformation structurelle de l'économie
- ✓ la protection de l'environnement et le développement de la résilience au changement climatique
- ✓ le développement du capital humain.

La présente stratégie nationale s'insère dans le cadre global de l'axe 3 du CREDD à savoir une croissance inclusive et la transformation structurelle de l'économie nationale déclinée en des objectifs suivants :

- ✓ créer un environnement favorable à la diversification de l'économie et à une croissance forte et inclusive
- ✓ promouvoir un secteur agricole durable, moderne et compétitif
- ✓ développer une industrie intégrée à l'économie, compétitive et créatrice d'emplois
- ✓ développer et améliorer l'efficacité des secteurs d'appui à la production
- ✓ mettre en place et développer un partenariat et une stratégie de financement du développement.

Il faut rappeler que la ZLECAf a pour vocation de créer un marché continental intégré pour les marchandises et les services mais aussi de favoriser la libre circulation des capitaux et des personnes physiques en vue de promouvoir le développement industriel durable par la diversification et la promotion des chaînes de valeurs régionales.

L'UA composée de 55 Etats dont 32 PMA estime que la ZLECAf devra constituer "un moteur clé de la croissance économique et de l'industrialisation au service du développement durable" conformément aux Agendas 2030 et 2063. Pour ce faire, les Etats parties doivent "élaborer des stratégies nationales spécifiques à la ZLECAf". De même, les Etats vont inscrire "l'Accord de la ZLECAf dans une perspective nationale/régionale pour tirer parti des avantages". Pour ce faire, le Mali, tout comme les autres pays, est confronté à un certain nombre de défis dont la détermination des déficits de capacités à combler, les avantages comparatifs et compétitifs de diversification de son économie et la prise en compte des dispositions institutionnelles pour soutenir la mise en œuvre et le suivi-évaluation au niveau national.

Conformément aux décisions de la 31^{ème} session ordinaire de l'UA des 1-2 juillet 2018 à Nouakchott (Mauritanie), il devrait être mis en place au Mali un dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la SN de la ZLECAf. Ce comité sera composé d'une douzaine de membres dont la présidence sera assurée par le ministère en charge du commerce assurant le Secrétariat technique. En font également partie les représentants des ministères en charge des finances, du développement rural, de l'énergie, de la communication, les chambres consulaires (agriculture, commerce et métiers), les organisations professionnelles et l'Institut national de la statistique. Ce comité devra suivre et évaluer la mise en œuvre de la ZLECAf à travers des rapports périodiques produits par son Secrétariat technique chaque année ainsi que le plan de travail prévisionnel. De plus, il pourra procéder à une évaluation externe indépendante tous les deux ans. Les tâches à lui assignées consistent à :

- ✓ promouvoir l'Accord au Mali
- ✓ assurer la coordination et le suivi des activités de mise en œuvre de l'Accord
- ✓ faire des recommandations au gouvernement
- ✓ contribuer au renforcement de l'expertise nationale dans les domaines d'intérêt de la ZLECAf
- ✓ veiller à la mise en œuvre effective des actions recommandées dans le document de stratégie
- ✓ contribuer à l'élaboration et à la préparation des positions du pays dans le cadre des négociations relatives notamment au démantèlement tarifaire
- ✓ communiquer et divulguer les informations et les publications du Secrétariat de la ZLECAf
- ✓ collecter et centraliser les propositions des acteurs nationaux en vue d'une meilleure participation du secteur privé
- ✓ veiller à la mise en œuvre effective des mesures prises dans le cadre de l'Accord et de proposer au gouvernement les projets de texte législatifs et réglementaires indispensables à la mise en œuvre de la ZLECAf.

4.5. Objectifs et axes stratégiques

Le Mali doit pouvoir aligner sa stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf sur les plans de développement du pays en vue de contribuer à la création de chaînes de valeurs aussi bien nationales que régionales par le développement de services de soutien au commerce intra-africain des produits, intermédiaires comme manufacturés. La stratégie vise le double objectif de la diversification de l'économie malienne par la promotion du commerce en tant que stimulant de la reprise socio-économique après la crise socio-sanitaire et sécuritaire et de l'accroissement du commerce en tant que moteur de développement durable, en particulier pour les femmes et les jeunes en Afrique. Elle peut se décliner en 4 axes stratégiques :

- ✓ la transformation des structures socio-économiques aux fins de diversifier l'économie en vue d'exploiter les avantages comparatifs pour développer le secteur industriel
- ✓ la réforme fiscale par la suppression de certaines barrières, tarifaires et non tarifaires, contraires à la promotion du commerce et des unités de production locales créatrices de richesse et pourvoyeuses d'emplois
- ✓ la rationalisation et la modernisation de l'administration publique en vue d'une meilleure cohérence entre les différentes politiques nationales et régionales
- ✓ la facilitation de l'intégration dans les chaînes de valeurs régionales et mondiales par le renforcement de l'accès aux marchés nationaux, régionaux et continentaux grâce au développement des infrastructures de transport et de services logistiques compétitifs.

Il est attendu de cette stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf qu'elle permette d'atteindre les résultats suivants :

- ✓ une meilleure appropriation nationale de l'Accord par tous les acteurs
- ✓ une révision du cadre juridique et institutionnel relatif au commerce
- ✓ une amélioration de la quantité et la qualité des infrastructures économiques et commerciales
- ✓ une réduction des barrières tarifaires et non tarifaires et une amélioration des normes
- ✓ la promotion de la production et de la transformation en s'appuyant sur les secteurs prioritaires y compris avec les femmes et les jeunes
- ✓ le développement des chaînes de valeurs transfrontalières
- ✓ la mise en place des mesures de veille
- ✓ la priorisation des échanges avec la CEDEAO
- ✓ la baisse des inégalités et la hausse des revenus des ménages
- ✓ l'augmentation du PIB du pays
- ✓ la mise en œuvre et suivi-évaluation de la stratégie.

Ce processus d'intégration au marché continental est confronté à un certain nombre de défis au niveau du cadre institutionnel et réglementaire et au niveau des entreprises surtout les PME/PMI. Ainsi, le Mali devra faire le toilettage de l'ensemble de ses textes législatifs et réglementaires pour favoriser les perspectives d'expansion et de diversification de son appareil productif national mais aussi pour améliorer la compétitivité des entreprises nationales. Tout cela passera par une mise à niveau des entreprises, en particulier les PME/PMI, dans la perspective imminente de la concurrence appelée à s'intensifier aussi bien sur le marché domestique que sur les exportations.

4.6. Plan d'action prioritaire

La mise en œuvre de la stratégie nationale requiert l'identification des secteurs prioritaires du pays à travers l'analyse et l'examen des résultats de différentes études et recherches, à savoir les résultats des études relatives aux sources de croissance de compétitivité (CREDD 2019-2023), les résultats des études sur l'impact des APE sur la compétitivité (CERCAP), les résultats du modèle SIMALI (MEGC), les produits à fort potentiel issus des études spécifiques (agriculture, industrie, commerce, etc.). Finalement, les secteurs prioritaires retenus dans la stratégie feront l'objet d'un plan d'action prioritaire avec des résultats, des objectifs, des activités à mener, des acteurs, l'identification des responsables de mise en œuvre, des périodes de mise en œuvre et des coûts indicatifs.

Tableau 41. Plan d'actions prioritaires par axe stratégique

Résultats	Objectifs spécifiques	Activités	Indicateurs de réalisation	Acteurs	Responsable de mise en œuvre	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
Axe 1. une meilleure appropriation nationale de l'Accord sur la ZLECAF par tous les acteurs								
	Sensibiliser les medias sur l'Accord	Organisation de séminaires de renforcement de capacités des medias						
	Renforcer les connaissances des experts des ministères sur le ZLECAF et ses procédures	Organisation d'ateliers de renforcement de capacités des experts						
	Informers les opérateurs économiques, les OSC et les syndicats sur le ZLECAF	Organisation d'ateliers de renforcement de capacités des opérateurs économiques et autres acteurs						
		Vulgarisation des supports de communication et création d'un site						
Axe 2. La transformation des structures socio-économiques aux fins de diversifier l'économie en vue d'exploiter les avantages comparatifs pour développer le secteur industriel								
	Augmenter l'offre des infrastructures économiques	Réduire le coût de l'énergie et de l'électricité						
	Améliorer la qualité des infrastructures économiques	Construire des routes et réhabiliter le chemin de fer entre Bamako et Dakar						
	Faciliter l'accès aux services d'infrastructures	Construction des ports secs dans certaines villes du pays						
	Réhabiliter et construire des marchés frontaliers	Identifier et construire des abattoirs aux frontières avec la CI et le Sénégal						
Axe 3. L'amélioration de l'environnement des affaires et le développement et la mise en œuvre de stratégies sectorielles offensives dans le domaine du commerce intra régional								
	Améliorer le cadre juridique et institutionnel du commerce extérieur	Faciliter le climat des affaires						
		Réduire les entraves à la création d'entreprises						
		Réduire les taux d'imposition						
		Fournir des garanties bancaires aux PME naissantes						
	Promouvoir les secteurs structurants compétitifs	Identifier les secteurs compétitifs						
		Appuyer la formation du personnel et des ressources humaines compétentes liées aux secteurs structurants						
		Faciliter la résolution des conflits d'affaires par la réduction des délais des tribunaux						
		Réduire les tracasseries administratives						
	Mettre en place des normes en faveur des produits locaux	Réduire les formalités d'exportation des produits maliens						
		Harmoniser les normes maliennes avec celles de la sous-région						
		Diffuser la politique nationale de promotion de la qualité						
	Construire des routes et autres infrastructures pour favoriser les échanges avec les pays frontaliers	Réhabiliter des routes d'exportations vers la Mauritanie, la Guinée et l'Algérie						
		Réhabiliter les chemins de fer entre le Mali et le Sénégal						

Axe 4. La réforme fiscale par la suppression des taxes non rentables								
	Réduire le nombre de postes de contrôles frontaliers	Supprimer certains postes de contrôle en destination des pays frontaliers						
		Créer des postes frontaliers à guichet unique						
	Mettre en place un système de démantèlement des tarifs	Réduire les taux d'imposition						
		Supprimer les mesures non tarifaires						
		Mettre en place un système de démantèlement des barrières non tarifaires						
Axe 5. La rationalisation et la modernisation de l'administration publique en vue d'une meilleure cohérence entre les différentes politiques nationales et régionales, l'application des dispositions de l'Accord de la ZLECAf et le renforcement du cadre de référence des politiques publiques								
	Création d'un dispositif de veille d'intelligence économique	Faire l'état des lieux de l'administration sur la ZLECAf						
		Identifier les nouvelles tendances sur le commerce sous-régional et international						
		Mettre en commun les informations sur les bonnes pratiques						
		Création d'un comité de veille regroupant l'administration et les opérateurs privés						
	Mettre en place un organe de pilotage de la stratégie	Identifier les structures membres du comité de pilotage						
		Créer l'organe de pilotage de la SN-ZLECAf						
		Suivre et évaluer la mise en œuvre de la SN ZLECAf						
Axe 6. La mise à niveau des producteurs (en particulier PME/PMI et agriculteurs) et des produits								
	Déterminer les facteurs d'accroissement de la production des filières à fort potentiel	Améliorer l'accès aux sources d'énergie des entreprises						
		Faciliter la création d'industries de transformation des produits locaux						
		Renforcer les capacités des opérateurs économiques						
		Favoriser les visites d'échanges entre opérateurs économiques du Mali et leurs homologues sous-régionaux						
	Aménager les zones industrielles	Identifier les espaces à aménager dans certaines régions						
		Financer l'aménagement des zones industrielles						
		Accompagner l'implantation de nouvelles unités industrielles						
	Soutenir les filières à potentiel de développement	Faciliter l'accès à la propriété foncière						
		Renforcer les capacités des PME du secteur agricole						
	Assister les producteurs pour le respect des standards internationaux	Diffuser les normes internationales						
	Mettre sur pied des laboratoires de contrôle qualité des normes	Création de laboratoires de contrôle de qualité						

Axe 7. La promotion de la participation des femmes et de l'informel au commerce transfrontalier								
	Renforcer les capacités des entreprises sur des marchés inclusifs	Identifier les lacunes et procéder à la formation des entreprises locales						
	Améliorer les infrastructures économiques dans les zones frontalières	Création de zones de développement dans les régions frontalières						
Axe 8. la facilitation de l'intégration dans les chaînes de valeurs régionales et mondiales par le renforcement de l'accès aux marchés nationaux, régionaux et continentaux grâce au développement des infrastructures de transport et de services logistiques compétitifs								
	Renforcer les capacités des entreprises sur les chaînes de valeurs transnationales	Identifier les entreprises sur les différentes chaînes de valeur compétitives						
		Renforcer les capacités des entreprises						
		Favoriser l'exportation des produits locaux						
	Eliminer toutes les barrières au développement des chaînes de valeur	Identifier les barrières au développement des chaînes de valeur						
		Procéder à la suppression progressive des barrières						
	Améliorer les infrastructures au tour des zones industrielles de transformation des produits agricoles	Favoriser l'accès à l'énergie						
		Aménager des zones industrielles						
		Réhabiliter les routes d'accès aux zones de transformation						

4.6.1. Résultats quant aux sources de croissance et de compétitivité

L'économie du Mali présente des caractéristiques structurelles qui incluent des handicaps manifestes pour sa croissance qui ont pour noms le caractère enclavé du pays qui grève considérablement les coûts de transport, le climat sahélien avec des épisodes de sécheresse récurrents, la faiblesse initiale du capital humain, la forte croissance démographique (CREDD, 2019-2023). Nonobstant ces handicaps structurels, l'étude sur la compétitivité sectorielle de l'économie malienne (GREAT, 2005), montre qu'un certain nombre de filières peuvent être retenues comme performantes pour le pays. Ce sont le coton et dérivées, le bétail et dérivées, les peaux et cuirs (peau brute et peau tannée), les fruits et légumes, les oléagineux e.g. le karité, les minéraux non métalliques et les céréales. A ces 7 filières, il faut ajouter 3 autres, compte tenu de leur fort potentiel d'expansion et de promotion à l'exportation, à savoir la musique, le tourisme et l'or qui occupe près de 90% des recettes d'exportation du pays ces dernières années.

La croissance de l'économie malienne profiterait du développement des chaînes de valeur par une plus grande transformation industrielle des produits nationaux (agricoles, miniers, etc.) et un plus grand accompagnement du développement des espaces économiques porteurs tels les pôles économiques régionaux, les zones économiques spéciales, les zones industrielles, les agropoles (CREDD, 2019-2023). La mise en œuvre des pôles de développement va permettre de stimuler la croissance économique et l'emploi. La création de richesse dans les agropoles se traduira par l'accroissement du PIB grâce à la mise en place de conditions favorables à l'épanouissement des différents acteurs de la chaîne agroalimentaire (grands groupes, PME/PMI innovantes, exploitations agricoles, établissements de formation et de recherche, etc.). Dans le domaine agroalimentaire, des filières de diversification (fruits dont la mangue, le karité, l'anacarde, le sésame) et des filières d'exportation (entre autres, le riz, le coton, l'arachide, le sucre, le bétail-viande ou les peaux et cuirs, les produits laitiers et le poisson) doivent être soutenues en vue de la transformation économique.

Dans les autres sous-secteurs industriels, il faut envisager la promotion des industries de transformation de matières premières locales non agricoles comme les minerais (engrais, sel gemme, or, phosphate, etc.) et les produits semi-finis importés comme dans l'industrie de construction.

4.6.2. Mise en adéquation avec la compétitivité des entreprises

La compétitivité des entreprises maliennes est impactée négativement par le déficit énergétique. En effet, la faiblesse des infrastructures énergétiques contribue à hauteur de 40% à la faible compétitivité des entreprises maliennes (FMI, 2018). Ainsi, le coût élevé de l'énergie constitue la principale contrainte pour le développement et la compétitivité de l'industrie au Mali. Le pays, avec un faible taux d'accès à l'électricité, moins de 40% en 2019, est confronté à des problèmes de production et de distribution d'électricité aussi bien en termes de quantité que de qualité de l'offre (Ministère de l'énergie, 2019). La société Energie du Mali (EDM-SA) qui assure principalement la fourniture d'électricité, connaît de réelles difficultés financières avec une forte dégradation de sa rentabilité financière passant de 24% en 2013 à - 66% en 2016. Dans ce contexte, EDM SA ne parvient pas à répondre à la demande d'électricité qui croît annuellement de 10% en moyenne. Afin de permettre à EDM SA de fonctionner l'Etat lui octroie une subvention d'environ 50 milliards fcfa par an, soit plus de 2% de son budget total.

La faible compétitivité de l'économie malienne est aussi due à l'insuffisance d'infrastructures modernes de transport. En dépit des efforts des autorités pour la construction de corridors routiers avec les pays voisins (Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire) pour augmenter les échanges commerciaux, le pays demeure confronté à des problèmes d'enclavement tant intérieur qu'extérieur. Le réseau routier est faible avec une densité de route bitumée estimée à 4,6 km/100km² contre 5,1 km/100km² en Côte d'Ivoire.

En outre, les autres modes de transport sont peu développés, un chemin de fer vétuste et une voie fluviale navigable qu'une partie de l'année. L'indice global de compétitivité (IGC) s'est détérioré en 2017 avec 3,33 points sur 7 contre 3,46 en 2016 classant le Mali au 123^{ème} rang sur 137 pays selon le rapport mondial sur la compétitivité.

Il existe d'autres défis qui entravent le développement du secteur privé au Mali, à savoir le faible niveau de compétences professionnelles, le manque d'accès aux intrants et à la modernisation des équipements de production/transformation, la lourdeur des procédures réglementaires et fiscales, un système judiciaire peu apprécié, la corruption généralisée. En outre, l'accès au financement constitue un défi particulier pour les PME et les microentreprises, en particulier pour les jeunes, nuisant ainsi à la productivité et au développement des entreprises.

Pour promouvoir l'entrepreneuriat, gage de son développement, le Mali a adopté la loi n°2011-088/ du 30 décembre 2011 portant Loi d'orientation du secteur privé (LOSP). Elle a pour objectif général de "contribuer à la réalisation d'une croissance forte et soutenue capable de créer des emplois durables et de réduire la pauvreté". Plus spécifiquement, elle vise à :

- ✓ assainir l'environnement des affaires pour le rendre plus propice au développement des entreprises privées, particulièrement dans les filières cibles, par la simplification des règles juridiques, fiscales et administratives et l'allègement de la fiscalité, le renforcement de la sécurité juridique et judiciaire dans le domaine des affaires, le renforcement des capacités des administrations économiques pour les rendre plus efficaces, la modernisation et le développement des infrastructures, notamment dans le domaine des transports, de l'accès à l'énergie à prix compétitif et aux technologies de l'information et de la communication, la création de zones industrielles, commerciales et artisanales viabilisées, l'amélioration de la disponibilité de ressources humaines qualifiées répondant aux besoins des entreprises, l'amélioration de l'intermédiation financière et de l'accès à des services financiers adaptés
- ✓ renforcer les capacités des entreprises nationales pour les rendre compétitives sur les marchés national et international, par l'amélioration du système de gouvernance des entreprises, l'amélioration de la qualité des biens et services ainsi que le respect des normes internationales, l'amélioration de la capacité des organisations professionnelles d'appui aux entreprises, la création, la restructuration ou la mise à niveau d'entreprises industrialisantes dans les filières cibles, le renforcement de la concertation et du partenariat public/privé, la promotion des zones franches, la professionnalisation du secteur privé, etc.

La Loi d'orientation du secteur privé se décline en 6 axes stratégiques qui sont

- ✓ instaurer un environnement des affaires plus propices au développement des activités économiques, sociales et culturelles, plus particulièrement dans les filières prioritaires
- ✓ œuvrer à l'émergence de grappes industrielles compétitives, bâties sur des filières porteuses d'avantages compétitifs pour le Mali

- ✓ œuvrer à l'émergence de pôles de développement à partir des potentialités des régions, en vue d'asseoir une politique d'aménagement du territoire basée sur le développement régional
- ✓ développer des entreprises nationales capables d'être compétitives et de créer la richesse dans les filières cibles, notamment les petites et moyennes industries
- ✓ valoriser la production nationale par l'orientation de la consommation intérieure vers cette production
- ✓ favoriser la migration rapide du secteur informel vers le secteur moderne structuré.

Pour ce faire, un organe d'orientation, de coordination et d'évaluation des politiques de développement du secteur privé fut créé et dirigé par le Président de la République et composé des représentants du secteur public, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile et de la diaspora malienne. Cet organe a pour mission de définir les grandes orientations de développement du secteur privé, de veiller à leur mise en œuvre et de coordonner les programmes d'appui du secteur privé.

Toujours, pour favoriser et protéger les PME nationales, l'Etat a pris le décret n°2018-0473/PM-RM du 28 mai 2018 portant adoption de mesures d'orientation de la commande publique vers les petites et moyennes entreprises et la production nationale. Ainsi, la préférence serait accordée aux PME nationales sur tous les marchés publics de travaux, de fournitures de biens ou de services de montants inférieurs aux seuils d'application du code des marchés publics. De plus, une marge de préférence d'un taux de 25% est accordée aux produits d'origine malienne et/ou aux entreprises de droit malien dont le capital est détenu majoritairement par des nationaux pour tout type de marché dont les montants n'atteignent pas les seuils de passation des marchés publics.

4.6.3. Prise en compte des stratégies nationales de promotion des exportations

A partir de la moitié des années 2000, le Mali a élaboré et mis en œuvre plusieurs mesures d'amélioration et de promotion du climat des affaires. C'est ainsi qu'en 2005, il fut créé l'Agence pour la promotion des investissements au Mali (API-Mali), un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'industrie. Elle a mis en place le Guichet unique (GU), qui devint opérationnel en avril 2009 pour, notamment permettre de simplifier les démarches administratives de création d'entreprises (avec une réduction des délais en passant de 26 à 3 jours, mais aussi des frais de création d'entreprises).

En juin 2011, il a également été créée l'Agence pour la promotion des exportations du Mali (APEX-Mali), chargée de développer les exportations de biens et services maliens en organisant des activités promotionnelles et en mettant en œuvre des mécanismes d'incitation à l'exportation. Dans sa mission, l'APEX-Mali effectue des réflexions sur le développement des produits à fort potentiel d'exportation. Elle fournit des facilités techniques, bancaires et d'assurance pour les biens et services exportés et offre une assistance générale en matière d'informations (sur les normes de qualité, les conditions d'accès aux marchés étrangers, etc.) et de formation. Par ailleurs, le Ministère de l'industrie et du commerce du Mali, avec l'assistance technique de la Conférence des Nations-unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et en partenariat avec la Commission de l'UEMOA, propose actuellement un service d'information en ligne "mali.eRegulations.org" dont l'objectif est de faciliter les démarches des entrepreneurs qui souhaitent développer une activité économique au Mali. De plus, des réformes ont été entreprises en vue de simplifier le Code des impôts, le

Code des investissements, d'améliorer l'exécution des contrats et de disposer d'un nouveau Code des marchés publics pour plus de transparence.

Le Mali est également membre de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), signataire du traité de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) et celui de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). Ces engagements viennent s'ajouter aux mesures nationales pour garantir un climat de confiance et renforcer la protection des investisseurs.

Dans le cadre de son Programme sur les mesures non tarifaires (MNT), le Centre du commerce international (ITC) a réalisé en 2015 une enquête sur l'impact des MNT sur les exportations et importations maliennes. L'étude visait à accroître la transparence et la compréhension des défis relatifs aux MNT et ainsi faciliter la mise en œuvre des politiques commerciales et des projets d'assistance technique visant à les surmonter. Elle fut menée en collaboration avec le Ministère de l'industrie et du commerce ainsi que les institutions d'appui au commerce et les associations professionnelles. Au total, 200 entreprises au Mali ont participé à cette enquête et se sont exprimées sur les obstacles non tarifaires auxquels elles font face dans leurs activités commerciales. Elles sont issues des secteurs agricole et manufacturier et réparties sur l'ensemble du territoire.

Sur les 200 entreprises ayant participé à l'enquête, 56% ont affirmé avoir rencontré, au moins une fois, une ou plusieurs mesures non tarifaires (MNT) contraignantes. Ce taux est nettement plus élevé pour les entreprises exportatrices (65%) que pour celles importatrices (28%). Cette différence s'explique notamment par la nature des produits maliens exportés qui sont majoritairement agricoles et alimentaires. Ces derniers sont en effet soumis à plus de réglementations et exigences en raison du risque qu'ils peuvent présenter pour la consommation. Les MNT au Mali touchent également les trois quarts des entreprises exportatrices de très petite taille (moins de 5 employés). Ces entreprises peinent à se conformer aux exigences des marchés étrangers faute de capacité technique et financière mais également d'expérience. Au niveau sectoriel, les aliments frais et les produits en bois sont les plus affectés à l'exportation. À l'importation, les aliments frais et matières premières agricoles sont également les plus touchés aux côtés des produits manufacturés divers. Les exigences techniques sont plus présentes pour les produits (en l'occurrence les fruits frais) destinés à l'Union européenne (UE). Les formalités douanières ainsi que les taxes et redevances à l'importation sont davantage rencontrés dans les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En ce qui concerne les règles d'origine, les noix de cajou ainsi que les autres fruits à coques exportés vers l'Asie (Inde et Chine) en sont les plus affectés

Les produits exportés par le Mali ne sont pas uniquement entravés par les mesures étrangères. Plus de 38% des MNT contraignantes sont maliennes. Les formalités douanières à l'exportation en comptent plus de la moitié, devant les taxes et redevances à l'exportation ainsi que les formalités administratives telles que l'obtention d'autorisation d'exportation. Malgré une proportion inférieure des mesures nationales par rapport aux mesures étrangères, leurs impacts sur le commerce restent importants. Les résultats montrent qu'un produit malien exporté rencontre en moyenne trois fois plus de mesures contraignantes qu'un produit importé. Il fait face, en plus de mesures étrangères strictes, à des procédures nationales contraignantes. Cet impact est d'autant plus fort pour les produits-clés à l'exportation tels que les fruits frais, les noix et les produits artisanaux, qui souffrent de cette double affectation par

le pays partenaire et par le Mali. Cette tendance n'est pas le cas pour les produits importés qui ne subissent presque exclusivement que des MNT appliquées par le Mali.

4.6.4. Produits et marchés à fort potentiel

Sur les 2'200 milliards de fcfa de recettes d'exportations, les métaux précieux occupent 88%. Cette forte proportion des métaux précieux s'expliquerait par le cours de plus en plus élevé de l'or au cours des dernières années mais aussi de la découverte et de l'augmentation de la production de l'or à travers le pays. Le coton avec seulement 2% des recettes d'exportations en 2020 souffre en plus de la crise pluviométrique mais aussi de la forte diminution des cours du coton conjuguée aux méfaits de la pandémie du Covid-19 qui a empêché l'évacuation rapide de la production cotonnière.

Cette tendance est maintenue sur les 5 dernières années, en tout cas pour ce qui est de l'or. Les engrais et animaux vivants occupent les quatrième et cinquième places des recettes d'exportation entre 2015 et 2017 avec seulement 1% chacun. Cette structure des produits d'exportation pose encore davantage la problématique de la diversification de l'économie malienne qui repose essentiellement sur l'or qui ne crée pas suffisamment de valeur ajoutée et dont l'exploitation industrielle semble déconnectée de l'économie nationale, dominée par les grandes compagnies internationales qui en expatrient l'essentiel des gains.

4.6.5. Financement de la Stratégie

Tableau 42. Budget de la SN sur la période 2021-30 (en % et milliards fcfa)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026-2033	Total
Axe 1.	X11%	X21%	X31%	X41%	X51%	X61%	XX1%
Axe 2.	X12%	X22%	X32%	X42%	X52%	X62%	XX2%
Axe 3.	X13%	X23%	X33%	X43%	X53%	X63%	XX3%
Axe 4.	X14%	X24%	X34%	X44%	X54%	X64%	XX4%
Axe 5.	X15%	X25%	X35%	X45%	X55%	X65%	XX5%
Axe 6.	X16%	X26%	X36%	X46%	X56%	X66%	XX6%
Axe 7.	X17%	X27%	X37%	X47%	X57%	X67%	XX7%
Axe 8.	X18%	X28%	X38%	X48%	X58%	X68%	XX8%
Total	X1X%	X2X%	X3X%	X4X%	X5X%	X6X%	Total (milliards fcfa)

Conclusions et recommandations

La dynamique de l'économie malienne est tirée par les secteurs tertiaire et tertiaire pour une contribution moyenne annuelle à la croissance de 5% et de 4%, contre 3% au secteur secondaire, sur la période 2013-2020. Si le premier est dominé par le commerce et les transport et communication, le second l'est par l'agriculture vivrière et l'élevage. Toutes les activités du secteur secondaire semblent également contribué à la croissance de l'ensemble, pour 0.5% en moyenne annuelle chacune avec toutefois une légère avance aux industries de construction, agroalimentaire et textile.

Les importations du pays sont dominées par 5 grands groupes de produits, à savoir les produits pétroliers, les machines/équipements, les produits alimentaires, les produits chimiques/pharmaceutiques et les matériaux de construction. La réduction de la facture d'importation pourra se faire par des investissements importants dans la production domestique de (i) produits alimentaires, surtout transformés, surtout que ces importations sont majoritairement composées de céréales, sure, lait, thé et boissons, tous avec des matières premières localement disponibles, (ii) produits chimiques y compris les médicaments, (iii) industrie légère de pièces de rechange y compris par le joint-venture et les IDE.

Le véritable défi sur le marché des exportations demeure la diversification desdites exportations, structurellement mono-produit et quasiment mono-destination. En effet, l'or représente en moyenne, 2012-2018, les deux tiers des exportations du pays, destiné à la Suisse et à l'Afrique du Sud. Les autres produits sont le coton, surtout sous forme de fibre et non de tissu ou même fil, le bétail et les engrais. Il faut pouvoir investir une partie des gains miniers dans l'industrie et le développement industriel à travers un fonds minier destiné à cet effet et alimenté par une partie des recettes de l'Etat issues de ce secteur en plus d'une contribution des sociétés d'exploitation à grande échelle.

L'essentiel du commerce extérieur du Mali s'opère avec l'Afrique, 80% des importations en moyenne sur la période 2015-2020, avec 77% pour la seule CEDEAO, et 58% des exportations dont cette fois 48% Afrique hors CEDEAO. La division internationale du travail a fait du Mali une seconde zone de commerce derrière les pays côtiers surtout d'Afrique de l'Ouest. Par pays, le reste du monde ne viendrait qu'en troisième position puis en 6^{ème} dans l'approvisionnement du pays. Et comme les principaux fournisseurs africains sont des unions douanières CEDEAO ou UEMAO, 6 des 10 premiers partenaires commerciaux, le Mali ne devrait pas redouter d'énormes pertes de recettes de porte en même temps qu'il pourra élargir sa zone d'importation à des pays africains non CEDEAO en raison précisément du démantèlement tarifaire. Il pourra par contre connaître des difficultés sur ses exportations ouest africaines avec l'arrivée de partenaires africains non CEDEAO du fait qu'en dehors de l'or, l'essentiel de ses exportations sont à destination ouest africaine. Il n'est pas ici inutile de recommander la conduite d'une étude pays africain des principaux producteurs des produits que le Mali exporte vers d'autres pays africains surtout de la CEDEAO sur lesquels marchés les nouveaux venus pourraient lui enlever des parts importantes de marché.

L'étude diagnostic de la mise en œuvre révèle, dès la 2^{ème} année d'effectivité de la ZLECAf une diminution des recettes des taxes à l'importation, plus importante que l'augmentation du volume des importations, tout comme le PIB au prix du marché. Au coût des facteurs, le PIB en volume baisserait à partir de la 9^{ème} année, sans diminution dudit PIB en valeur. Aussi, une baisse de production est-elle à redouter dans les secteurs de l'élevage, de l'extraction, de l'agroalimentaire et des BTP. Pour ce qui est des entreprises, leurs revenus, brut comme

disponible, ainsi que leur épargne, ne baisseraient que la 2^{ème} année pour ensuite croître continuellement à partir de la 3^{ème} année. Des mesures d'accompagnement de court terme les aiderait à passer le cap. Sur le marché du travail, l'on devrait assister à un accroissement de la demande de travail qualifié et une augmentation du salaire des non qualifiés sauf dans les secteurs de l'extraction, l'agroalimentaire et la construction où au contraire cette demande baisserait sans changement dans le salaire des non qualifiés sauf les BTP où ce salaire augmentera légèrement. De façon globale, on peut s'attendre à des diminutions de recettes de TVA sur les produits industriels et sur ceux de l'extraction minière, qui seront compensées par de substantiels accroissements dans les services financiers, les transports et communications ainsi que sur les produits agricoles au sens marge y compris donc l'élevage, la sylviculture et la pêche. L'un dans l'autre, l'Etat ne verra ses recettes de TVA diminuer que les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année de démantèlement tarifaire, l'impôt sur le revenu des sociétés seulement la 2^{ème} année suivie d'augmentation régulière en même temps que croîtront les recettes d'impôt sur les ménages, de taxes à la production et à l'exportation ainsi que de cotisations sociales. Les véritables pertes de recettes pour l'Etat sont celles des droits d'importation dès la 2^{ème} année, ce qui devrait aussi amener l'Etat sa consommation ou plus généralement diminuer son train de vie dont on ne voit d'ailleurs toujours pas ni la pertinence sociale ni l'intérêt pour la transformation structurelle de l'Etat et ce d'autant plus que subsistent la corruption et la délinquance financière.

Il est heureux que le démantèlement tarifaire ne s'accompagne pas de baisse ni de revenu ni de dépenses des ménages, au contraire l'on assistera dès la 2^{ème} année à un accroissement de tous ces indicateurs, revenu brut et disponible, épargne, salaire et traitement, consommation totale, cotisations versées, etc. Cela est sans doute le résultat de la baisse des prix à la consommation induite par celle plus importation des prix des importations. Les produits les moins importés voire les échangeables pourront avoir leurs prix à la consommation grimper sans que ne diminuent leur consommation finale e.g. les produits de l'élevage et de la sylviculture, ceux de la pêche, les services de réparation et de transport/communication, les services personnels.

En matière de compétitivité, il faut signaler que le pays a du potentiel commercial dans un certain nombre de produits, potentiel malheureusement peu ou pas du tout exploité. Il y en a pour lesquels des exportations relativement importations sont actuellement réalisées et ceux par contre pour lesquels les exportations sont insignifiantes voire inexistantes. Ce sont par exemple, le bétail sur pied, le poisson fumé, le coton, pour le premier groupe, et les graines et fruits oléagineux, la parfumerie, le lait, l'huile, les produits transformés du coton (fil, tissu, vêtement), pour le second.

L'atténuation des impacts du démantèlement tarifaire et l'exploitation des avantages comparatifs et du potentiel commerciale du Mali doivent fonder l'élaboration de sa stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf, laquelle stratégie doit en même temps jeter les bases des investissements sectoriels et définir les actions à faible coût avec indication des responsables de leur application. Pour ce faire, un véritable partenariat public-privé doit se mettre en place pour davantage de participation des entreprises y compris les microentreprises et autres PME au développement des chaînes de valeurs transformatrices et à l'intensification de la dotation du pays en infrastructures productives et de services. Les priorités dégagées devront faire l'objet d'un plan d'action à moyen terme avec des résultats, des objectifs, des activités à mener, des acteurs, l'identification des responsables de mise en œuvre, des périodes de mise en œuvre, des coûts indicatifs et des indicateurs de suivi-évaluation.

Références bibliographiques

A4T, BAD, UNIDO, ITC (2021), Mise en œuvre de la ZLECAf – La nécessité d’approfondir l’engagement et la participation active du secteur privé, 24 mars

AFRISTAT, UEMOA (2020), Guide d’élaboration d’une matrice de comptabilité sociale, mai

Anp.ne (2020), ZLECAf an 1 – La mise en œuvre effective repoussée pour cause de Covid-19, Niamey 07 Juillet

Aps.dz (2019), ZLECAf – Nécessité de saisir les opportunités au profit de l’économie nationale, Alger 19 août

Careers.un.org (2021), Recrutement d’un consultant nationale chargé de la stratégie nationale des services de la ZLECAf

Bakary Coulibaly (2018), Note technique relative à la création de la ZLECAf, Cellule UEMOA du Ministère de l’économie et des finances du Mali, 16 avril

Massa Coulibaly, Daniel J. Plunkett, Dirck Stryker (2007), TEC et sauvegarde commerciale, in GREAT_Cahiers n+°22, juillet-septembre

CUA, OCDE (2019), Synthèse – Politiques pour réussir la transformation productive en Afrique

Mariama Diémé (2021), ZLECAf et émergence économique de l’Afrique, Enquête+ 19 janvier

Yvette Rachel Kalieu Elongo (2020), Comprendre la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), 2 juillet, kalieu-elongo.com

FAO, CUA (2021), Cadre pour stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles, Addis-Abeba.

João Fernandes (2021), La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et la dynamique de l’intégration régionale en Afrique, 08 juin

Mahlet Girma (2021), Mise en œuvre de la ZLECAf à travers des stratégies, Ideas for a prosperous Africa, Session virtuelle du 25 janvier

Guillaume (2021), La ZLECAf, on en est où, acr.info, 15 janvier, acr-rta.info

Guillaume (2019), Zoom sur le texte de la ZLECAf, 13 novembre, acr-rta.info

Trudi Hartzenberg (2019), La ZLECA – Une zone de libre-échange et un projet phare de l’Union africaine, Nouvelles, 20 novembre

leconomistedufaso.bf (2020), Mise en œuvre de la ZLECAf – Le Burkina Faso se dote d’une stratégie nationale, 10 novembre

Lenouveaureporter.com (2021), Promotion du commerce en Afrique – Le PNUD et la ZLECAf s'unissent, 31 mars

Lequotidien.sn (2020), ACCORD – Mise en œuvre de la Zlecaf : Le Sénégal se dote d'une stratégie nationale, 26 février

Issoufou Boubacar Kado Magagi (2019), Quel impact aura la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) pour l'économie du Niger ? Tamtam info, 10 juillet

OCDE, UA, al. (2019), Afrique : Alors que les recettes fiscales plafonnent, une action urgente est requise pour mobiliser des ressources intérieures

La Pros (2021), Enjeux et perspectives de la Zone de libre-échange continentale africaine, 1 mars

République du Cameroun (2019), Stratégie nationale de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine du Cameroun 2020-2035, décembre

République du Niger (2020), Etat d'avancement du processus de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), 12 février

OCDE, CUA, ATAF (2020), Statistiques des recettes publiques en Afrique 2020, Éd. OCDE

Abdoulaye Seck (200), Stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord de la ZLECAf en Guinée – Résumé analytique, 27 février

Oumar Sidibé (2019), La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) – Présentation, enjeux, défis et avenir, IOSR-JHSS, vol. 24, n° 6, série 7, juin, pp. 09-23

Mamadou Hassimiou Souaré (2019), Guinée – La stratégie nationale de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine en débat à Conakry, africaguinee.com, 19 décembre

UA (2018), Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine, Kigali (Rwanda) 21 mars

UA (2015), Agenda 2063 – l'Afrique que nous voulons – Un cadre stratégique commun pour une croissance inclusive et un développement durable et une stratégie globale pour optimiser l'utilisation des ressources de l'Afrique pour le bénéfice de tous les Africains

UA, BAD, CEA (2016), Indice de l'intégration régionale en Afrique – Rapport 2016

Uneca.org (2019), Elaboration / formulation de la stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAF par le Cameroun, 3 juin – 31 octobre, Yaoundé

Wikipedia (2021), Zone de libre-échange continentale africaine, 29 juin

AMANORM (2016). normes et règlements techniques nationales. <http://www.amanormmali.net/>. [Consulté le 26 octobre 2021]

Anderson, J. E., and Van Wincoop, E. (2004). Gravity with gravitas: a solution to the border puzzle. *American economic review*, 93(1), 170-192.

Balassa, B. (1961). Patterns of industrial growth: comment. *The American Economic Review*, 51(3), 394-397.

CEDEAO (2021). Profil type de la CEDEAO. <https://www.ecowas.int/profil-type-de-la-cedeao/?lang=fr>. [Consulté le 02 mai 2021]

ITC (2021). Export Potential Map. <https://exportpotential.intracen.org/fr/markets/analyze?fromMarker=i&exporter=466&whatMarker=k&what=080450&toMarker=r>. [Consulté le 23 octobre 2021]

Magee, Christopher SP. (2008). New Measures of Trade Creation and Trade Diversion. *Journal of International Economics* 75(2), 349-362.

Ngepah, Nicholas et Udeagha, Maxwell C. (2018). African Regional Trade Agreements and Intra-African Trade. *Journal of Economic Integration*, 33(1), 1176-1199

OMC (2017). Rapport d'examen de politiques commerciales. [Consulté le 23 octobre 2021]

Sarker, R. and Ratnasena, S. (2014). Revealed comparative advantage and half-a-century competitiveness of canadian agriculture. *Canadian Journal of Agricultural Economics* 62 (2014) 519-544.

Tralac (2021a). Regional and Country Resources. <https://www.tralac.org/resources>. [Consulté le 02 mai 2021]

Tralac (2021b). Mali: Intra-Africa trade and tariff profile. <https://www.tralac.org/resources/our-resources/14037-mali-intra-africa-trade-and-tariff-profile.html>. [Consulté le 02 mai 2021]

Tybout, J., De Melo, J., et Corbo, V. (1991). The effects of trade reforms on scale and technical efficiency: New evidence from Chile. *Journal of International economics*, 31(3-4), 231-250.

Traoré, Ousmane Z., Tamini, L.D. (2021). African Trade of Mangoes to OECD Countries: Disentangling the Effects of Compliance with Maximum Residue Limits on Production, Export Supply and Import Demand. *European Review of Agricultural Economics*.

Viner, Jacob (1950). The Economics of Customs Unions. *The Customs Union Issue*, 41-81.
Yu, R., J. Cai and P. Leung. (2009). The normalized revealed comparative advantage index. *The Annals of Regional Science* 43 (1): 267-82

A1. Impacts sectoriels, en statique comparative

1. Agriculture vivrière

L'agriculture vivrière bénéficie d'une augmentation de la consommation (+0,53%) qui représente plus de 80% de la demande. Cette dernière provient de l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages suite à la libéralisation. La pression de la demande qui en découle se traduit par une augmentation du prix aux consommateurs (ou aux utilisateurs) qui profite aux producteurs de biens vivriers qui enregistrent une hausse de leur prix à la production de 1%.

Certes, la baisse du tarif a permis une baisse du prix à l'importation de -1,24%, cette baisse a entraîné une réorientation de la demande en faveur des biens importés, +1,81%, contre +0,31% pour la demande qui s'adresse au marché local. La baisse des prix à l'importation a donc atténué la hausse du prix du bien produit localement mais ne l'a pas empêché. La hausse du prix au producteur est renforcée par la baisse du prix de ses intrants et le prix à la valeur ajoutée augmente de 1,2%.

Concernant la demande de travail qualifié, la hausse du prix à la valeur ajoutée associée à l'hypothèse de rigidité du salaire se traduit par une baisse du salaire réel favorable à l'emploi. Ce dernier augmente de 1,74%. La demande de travail non qualifié profite de la hausse de l'emploi des qualifiés (qui vient augmenter la productivité des travailleurs non qualifiés) et de la hausse du prix à la valeur ajoutée. En revanche, elle est pénalisée par la hausse des salaires des non qualifiés +1,25%. Au final, les deux effets positifs l'emportent sur l'effet négatif et l'emploi des non qualifiés augmente de 0,24%. La hausse de l'emploi des qualifiés et des non qualifiés permet une hausse de la production de 0,30%.

Concernant le commerce extérieur, la hausse des importations (+1,81%), liée à la réduction du tarif douanier, s'accompagne d'une réduction des exportations, -0,4%. En raison de l'hypothèse de prix à la frontière inchangé, la hausse du prix du bien vendu sur le marché local entraîne une réorientation des activités productives vers le marché local au détriment des exportations.

2. Agriculture de rente ou d'exportation

On retrouve un peu la même mécanique que dans le secteur précédent sauf que (i) la part de la consommation dans la demande est plus faible (43% contre 80%) et donc la pression de la demande est moindre, (ii) la réduction de tarif est plus importante et donc la baisse des prix à l'importation est plus forte, -5,51%. L'effet substitution en faveur des biens importés est plus fort et se traduit cette fois par une baisse des prix aux producteurs, -0,19%. Cette baisse du prix aux producteurs est cependant compensée par la baisse du prix des intrants et permet malgré tout une amélioration du prix à la valeur ajoutée de plus de 1%, laquelle hausse de la valeur ajoutée favorise l'emploi de la main-d'œuvre qualifiée qui augmente de 1,55%. Concernant la main d'œuvre non qualifiée, on retrouve les deux effets positifs et l'effet négatif précédents. Sauf que cette fois, les deux effets positifs ne parviennent pas à compenser largement la hausse des salaires et l'emploi des non qualifiés stagne, +0,05%. La production augmente cependant avec la hausse de l'emploi qualifié, +0,33%.

Concernant le commerce extérieur, la hausse des importations (+3,95%) liée à la réduction du tarif douanier s'accompagne d'une légère augmentation des exportations, +0,46%. En raison de l'hypothèse de prix à la frontière inchangé, la baisse du prix du bien vendu sur le marché local entraîne une réorientation des activités productives en faveur des marchés d'exportations.

3. Elevage et chasse

Les biens produits par le secteur de l'élevage et de la chasse servent majoritairement de biens intermédiaires (secteur des autres activités industrielles), 40% et de bien de production, 30%. La demande qui s'adresse aux producteurs locaux se réduit de -0,34% sous l'effet de la réduction de l'activité du secteur des autres activités industrielles. La concurrence des importations dont le prix baisse, - 0,98%, est négligeable puisque ces importations représentent moins de 1% de la production. Parallèlement; le secteur est pénalisé par la hausse des rémunérations du travail non qualifié. La production baisse de -0,40% de même que l'offre sur le marché local. Un ajustement à la hausse du prix sur le marché local, +0,68%, est même nécessaire pour éviter que la baisse de l'offre soit plus forte que celle de la demande.

Le prix à la valeur ajoutée augmente avec la hausse du prix au producteur et l'évolution du prix des intrants, +1,03%, entraînant une légère hausse de l'emploi de main-d'œuvre qualifiée, +0,83%. La hausse du prix à la valeur ajoutée et de l'emploi de main-d'œuvre qualifiée ne suffit pas à compenser la hausse des salaires des non qualifiés en conséquence, l'emploi de ces deniers diminue, - 0,66%, et avec lui la production.

Les importations augmentent, +2%, et les exportations diminuent, -0,88%, en raison de la hausse des prix sur le marché local qui entraîne une réorientation de l'activité économique en défaveur des exportations.

4. Sylviculture et exploitation forestière, pêche

Comme l'agriculture vivrière, le secteur de la sylviculture et de l'exploitation forestière et le secteur de la pêche sont majoritairement orientés vers la consommation finale. Ils bénéficient ainsi de l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages liée à la libéralisation. La pression de la demande autorise une augmentation du prix aux producteurs. Le prix à la valeur ajoutée augmente un peu plus (1,27% pour les produits de la sylviculture et de l'exploitation forestière et 1,25% pour les produits de la pêche) grâce à l'évolution favorable du prix de leurs intrants (notamment la baisse du prix des autres activités industrielles pour les produits de la sylviculture et de l'exploitation forestière et la baisse du prix des textiles, articles d'habillement et cuir pour les produits de la pêche).

Avec la hausse du prix à la valeur ajoutée, l'emploi de main-d'œuvre qualifiée progresse, +1,97% et +1,89% dans les deux secteurs. Ces deux effets jouent favorablement sur la demande de travail non qualifié et permettent une hausse de l'emploi, +0,46% et +0,38%, en dépit de la hausse du salaire. Avec la hausse de l'emploi, la production augmente de + 0,44% pour les produits de la sylviculture et de l'exploitation forestière et de +38% pour les produits de la pêche et se réoriente en faveur du marché local, +0,53% et + 0,39%, au détriment des exportations, -1,02% et -0,03%.

5. Produits de l'extraction

La demande est essentiellement intermédiaire (80% environ). La consommation et les exportations représentent chacun 10% environ de la demande. La demande globale souffre du ralentissement de l'activité du secteur de la construction liée à la baisse de l'investissement. Elle bénéficie en revanche de la reprise du secteur des autres activités industrielles et d'une consommation soutenue.

L'effet significatif sur l'activité économique repose principalement sur les effets du démantèlement tarifaire qui entraîne une baisse substantielle des prix à l'importation, -15,69%. Cette dernière entraîne une forte réorientation de la demande en faveur des importations (+9,25%) et une baisse du prix du bien produit localement et destiné au marché local (en concurrence avec les importations), -6,58%. En conséquence, le prix au producteur (prix moyen qui intègre également le prix des exportations) baisse

de -5,46%. Cette forte baisse ne s'accompagne pas d'une baisse équivalente du prix des intrants, en conséquence la baisse du prix à la valeur ajoutée est plus marquée encore, -6,19%.

Avec le maintien du niveau des salaires de la main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée, la baisse du prix à la valeur ajoutée se traduit par une baisse de la demande de travail, -7,84% pour les qualifiés et les non qualifiés. Il en résulte une baisse de la production, -0,49%.

La forte baisse du prix sur le marché local entraîne une réorientation de la production vers les marchés extérieurs, +7,04% pour les exportations.

6. Industrie agroalimentaire

Le secteur de l'agroalimentaire est majoritairement destiné à la consommation (83% de la demande). Il profite donc de l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages. Les importations sont en revanche relativement importantes (elles représentent plus de 20% de la production). La baisse du tarif permet une baisse de 4,69% de leur prix. Cette dernière entraîne une réorientation de la demande en faveur des biens importés. Il en résulte une baisse de la demande qui s'adresse au producteur local, -2,02%, et une baisse du prix sur le marché local, -0,49%, et par extension du prix au producteur, -0,47%. Cette dernière est renforcée par la hausse du prix de ses principaux intrants (notamment les produits de l'élevage et de la chasse). En conséquence, la baisse du prix à la valeur ajoutée est plus marquée, -0,8%. Comme dans le secteur des autres activités industrielles, cette baisse du prix à la valeur ajoutée s'accompagne d'une baisse de l'emploi du travail qualifié et non qualifié et donc de la production, -0,99%. Les exportations, peu importantes, sont réduites en raison de la baisse de la production et en dépit d'une légère réorientation de la production en leur faveur, -0,61% contre -1% pour la production destinée au marché local.

7. Textile, habillement et cuir

Le secteur du textile exporte près de 60% de sa production, le reste de la demande se partage entre la consommation des ménages et les consommations intermédiaires. Les importations représentent environ 10% de la production. Le démantèlement conduit à une baisse de 80% du tarif et conduit à une baisse substantielle des prix à l'importation de -13,13%. Il en résulte une réorientation de la demande en faveur des importations, +11,10%, et une diminution de la demande du bien produit localement et de son prix sur le marché local, -3,76%. La baisse du prix au producteur est atténuée par le maintien des prix à l'exportation dont la part dans la production est importante, -1,46%.

La branche textile consomme une part non négligeable de produits issus de la branche elle-même (locale et étrangère). Par exemple, des tissus pour fabriquer des vêtements, du cuir pour fabriquer des chaussures, etc. Or avec la baisse des prix à l'importation, le prix du bien textile (habillement et cuir) composite (local / importé) a fortement baissé, -6,11%. La branche textile utilise également des biens intermédiaires issus des autres industries dont le prix à la consommation a fortement baissé, -6,09%. En conséquence, le prix à la valeur ajoutée s'améliore, +1,30%, ce qui favorise l'emploi des qualifiés et des non qualifiés, +1,91% et donc la production, +0,35%. Ce résultat masque probablement des résultats très contrastés entre les entreprises, certaines étant pénalisées par la concurrence des importations et d'autres tirant parti de la baisse du prix de leurs intrants.

La hausse de la production couplée à la baisse du prix de vente sur le marché local stimule les exportations qui augmentent de 1,69%.

8. Autres industries

Les produits des autres activités industrielles sont très majoritairement exportés (près de 80% de la production). Sur le marché local, l'essentiel de la demande est satisfait par des importations. La baisse des prix à l'importation liée à la baisse du tarif est de -6,42%. Elle entraîne une réorganisation de la demande en faveur des biens importés, une baisse des prix du bien local sur le marché local, -4,35%. En raison de la part importante des exportations la baisse du prix au producteur n'est que de -1,04%.

Le secteur travaille majoritairement à l'exportation, une part non négligeable de ses intrants est composée de produits de la branche elle-même et sont majoritairement importés. Compte tenu de la baisse du prix du produit à l'importation, le secteur bénéficie d'une baisse importante du prix de ses intrants qui fait plus que compenser la baisse du prix au producteur autorisant même une hausse du prix à la valeur ajoutée, +2,07%. Cette hausse encourage la demande de travail qualifié et non qualifié et permet une hausse de la production, +0,68%. Les exportations profitent de la hausse de la production et de la baisse du prix sur le marché local qui incite les producteurs à réorienter leur production vers les marchés étrangers.

9. Eau, électricité et gaz

La production est intégralement destinée au marché local et plus particulièrement aux secteurs productifs, la consommation des ménages ne représentant que 17% de la demande. Les importations ne représentent que 10% de la production. L'électricité, l'eau et le gaz sont majoritairement utilisés comme intrants par le secteur industriel et les services. La demande bénéficie globalement de la croissance de ces secteurs et de celle de la demande de biens de consommation.

Les importations d'électricité, eau et gaz n'étant soumis à aucun tarif douanier, le démantèlement n'a aucun effet sur les prix à l'importation. Le secteur bénéficie en revanche de la baisse du prix de ses propres intrants (majoritairement les produits des autres industries) qui autorise une baisse du prix sur le marché local et une hausse du prix à la valeur ajoutée. La baisse du prix sur le marché local stimule la demande, tandis que la hausse du prix à la valeur ajoutée permet une hausse de la demande de travail qualifié et non qualifié, +1,16%, et donc une hausse de la production, +0,81%. La baisse du prix sur le marché local décourage les importations qui baissent de -2,04%.

10. Travaux de construction

Le secteur de la construction produit essentiellement des biens destinés à l'investissement local, il est peu confronté à la concurrence étrangère, les importations ne représentant que 5% de la production. La baisse de l'investissement le pénalise fortement, les prix à la production chutent de -12,40%. Même si le secteur bénéficie d'une baisse du prix de ses intrants, cette dernière reste très en dessous de la baisse du prix de vente et le prix à la valeur ajoutée baisse encore plus, -20,73%. Cette baisse conduit à réduire l'emploi qualifié, -25,26%, et l'emploi non qualifié, -26,26%. Le fait que le secteur soit très capitalistique et compte tenu des possibilités de substitution capital/travail, la production ne se réduit que de -1,23%.

11. Commerce

L'activité de la branche commerce dépend directement du volume de l'ensemble des biens et services échangés dans l'économie. La très faible variation de l'activité de l'ensemble de l'économie se retrouve dans l'évolution de la production de services de commerce, +0,06%. La hausse du prix à la valeur ajoutée permet une hausse des emplois qualifiés mais n'est pas suffisante pour compenser la

hausse du salaire des non qualifiés dont l'emploi diminue. Il y a donc un effet de substitution entre les deux types de main-d'œuvre.

12. Services de réparation

Majoritairement utilisé comme intrant dans la production, le secteur des services de réparation profite de l'expansion de l'activité économique des secteurs dont il est le fournisseur (autres activités industrielles, services de transport, services immobiliers et services aux entreprises). Il profite également du rebond de la consommation. Les services de réparation étant peu échangés au niveau international, la pression de la demande se traduit par une hausse des prix aux producteurs, +4%. En conséquence, l'emploi et la production augmentent, +0,3% chacun.

13. Hôtellerie et restauration

Les services de l'hôtellerie et de restauration peuvent être considérés comme non échangeables. Ils sont majoritairement destinés à la consommation. Le secteur profite donc de la hausse du pouvoir d'achat des ménages. Il profite également de la baisse du prix de ses intrants (biens de l'industrie agroalimentaire) qu'il répercute en partie sur son prix de vente encourageant un peu plus la consommation. Au final, la production augmente, +0,48%.

14. Transport et communication

Les prix à l'importation des services de transport et de communication ne sont pas affectés par le démantèlement. Le secteur profite de la hausse de la consommation et de la hausse de l'activité de certains secteurs dont il est le fournisseur. Cette pression de la demande autorise une légère augmentation du prix au producteur. Le secteur profite également de la baisse du prix de ses intrants principalement de la baisse du prix des produits des autres activités industrielles. Le prix à la valeur ajoutée augmente de +2,86%. En conséquence, l'emploi augmente pour les qualifiés et les non qualifiés, de même que la production, +1.25%.

La légère augmentation du prix sur le marché local a entraîné une augmentation des importations de +0,8%.

15. Services financiers

Les prix à l'importation des services financiers ne sont pas affectés par le démantèlement. Le secteur profite de la hausse de la consommation et de la hausse de l'activité des secteurs dont il est fournisseur (service immobiliers et services aux entreprises, autres industries). En parallèle, la baisse du prix de ses intrants lui permet de baisser son prix de vente tout en enregistrant une hausse du prix à la valeur ajoutée. Cette dernière stimule l'emploi et la production, +0,35% chacun.

16. Services aux entreprises

Les prix à l'importation des services aux entreprises ne sont pas affectés par le démantèlement. Le secteur profite de la hausse de la consommation et dans une moindre mesure de la hausse de l'activité de certains secteurs dont il est fournisseur (produits des autres industries). En parallèle, la baisse du prix de ses intrants lui permet de baisser son prix de vente tout en enregistrant une hausse du prix à la valeur ajoutée. Cette dernière stimule l'emploi et la production, +0,45% chacun.

17. Education

Les services d'éducation, sont majoritairement consommés par l'Etat, pour le reste ils font l'objet d'une consommation finale et de consommations intermédiaires de la part du secteur industriel. Le secteur de l'éducation profite de la hausse de la consommation des ménages et de l'activité des secteurs dont il est le fournisseur. En parallèle, la baisse du prix de ses intrants lui permet de baisser son prix de vente tout en enregistrant une hausse du prix à la valeur ajoutée. Cette dernière stimule l'emploi des qualifiés mais n'est pas suffisante pour compenser la hausse des salaires des non qualifiés. Il y a donc un effet de substitution au niveau de la main-d'œuvre qui profite cependant à la production, +0,33%

18. Services de santé et d'action sociale

Les services de santé et d'action sociale sont majoritairement consommés par l'Etat, pour le reste ils font l'objet d'une consommation finale et de consommations intermédiaires principalement de la part du secteur des produits de la chasse et de l'élevage. S'ils profitent de la hausse de la consommation des ménages, ils sont en revanche pénalisés par la baisse de l'activité de l'élevage dont ils sont fournisseurs. En parallèle, la baisse du prix de ses intrants lui permet de baisser son prix de vente tout en enregistrant une légère hausse du prix à la valeur ajoutée. Dans la mesure où les salaires négociés pour la main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée restent inchangés, la hausse du prix à la valeur ajoutée stimule l'emploi et la production, +0,10% chacun.

19. Services collectifs, sociaux et personnels

Les services collectifs, sociaux et personnels sont très majoritairement consommés par les ménages. Dans la mesure où ils font peu l'objet d'échanges avec le reste du monde, ils profitent pleinement de la hausse de la demande des ménages, la pression de la demande autorise une hausse des prix aux producteurs. Cette dernière est renforcée par une baisse du prix des intrants qui permet une hausse de l'emploi et de la production, +0,72% chacun.

A2. Liste des produits compétitifs sur le marché mondial

Indice ACRN			Indice ACRN		
Code SH	Description	2017	Code SH	Description	2017
SH-710812	Gold (inc	0,0000745	SH-842959	Self-prop	6,65E-08
SH-520300	Cotton, c	7,85E-06	SH-870432	Motor veh	6,49E-08
SH-010210	Live bovi	5,07E-06	SH-071420	Sweet pot	6,45E-08
SH-010410	Live shee	4,18E-06	SH-732690	Articles	6,24E-08
SH-880330	Parts of	2,97E-06	SH-520299	Cotton wa	6,24E-08
SH-310520	Mineral/c	2,86E-06	SH-392410	Tableware	6,23E-08
SH-010290	Live bovi	1,39E-06	SH-130190	Lac; Natu	5,86E-08
SH-310540	Ammonium	8,32E-07	SH-842940	Self-prop	5,53E-08
SH-080450	Guavas, m	7,46E-07	SH-840890	Internal	5,31E-08
SH-310420	Potassium	7,23E-07	SH-200799	Preparati	5,29E-08
SH-310210	Urea, whe	5,48E-07	SH-010599	Live duck	4,77E-08
SH-010420	Live goat	4,60E-07	SH-200980	Juice of	4,58E-08
SH-440710	Wood sawn	4,48E-07	SH-940360	Wooden fu	4,52E-08
SH-843149	Parts sui	3,57E-07	SH-190190	Malt extr	4,47E-08
SH-120740	Sesamum s	3,56E-07	SH-721790	Wire of i	4,35E-08
SH-871690	Parts of	3,20E-07	SH-120999	Seeds, n.	4,26E-08
SH-190230	Pasta (ex	3,10E-07	SH-841440	Air compr	4,17E-08
SH-870490	Motor veh	3,06E-07	SH-780199	Unwrought	4,12E-08
SH-310221	Ammonium	2,86E-07	SH-854449	Other ele	4,11E-08
SH-220710	Udenatur	2,78E-07	SH-870423	Motor veh	3,97E-08
SH-080131	Cashew nu	2,78E-07	SH-870510	Crane lor	3,72E-08
SH-410621	Tanned/cr	2,71E-07	SH-310100	Animal/ve	3,57E-08
SH-410510	Tanned/cr	2,47E-07	SH-481910	Cartons,	3,49E-08
SH-230660	Oil-cake	2,30E-07	SH-870422	Motor veh	3,41E-08
SH-220210	Waters, i	1,92E-07	SH-320890	Paints &	3,34E-08
SH-130120	Gum Arabi	1,73E-07	SH-740400	Copper wa	3,34E-08
SH-230230	Bran, sha	1,70E-07	SH-850610	Primary c	3,01E-08
SH-721420	Bars & ro	1,34E-07	SH-340220	Surface-a	3,00E-08
SH-843143	Parts sui	1,33E-07	SH-110100	Wheat/mes	2,93E-08
SH-940421	Mattresse	1,29E-07	SH-020110	Carcasses	2,81E-08
SH-300390	Medicamen	1,23E-07	SH-360200	Prepared	2,78E-08
SH-510211	Fine anim	1,19E-07	SH-330499	Beauty/ma	2,77E-08
SH-721720	Wire of i	1,18E-07	SH-120210	Ground-nu	2,70E-08
SH-720430	Waste & s	1,13E-07	SH-040299	Milk & cr	2,70E-08
SH-843041	Boring/si	1,12E-07	SH-080212	Almonds,	2,65E-08
SH-842951	Self-prop	9,41E-08	SH-340119	Soap & or	2,62E-08
SH-040291	Milk & cr	9,02E-08	SH-310230	Ammonium	2,46E-08
SH-800200	Tin waste	8,83E-08	SH-390210	Polypropy	2,44E-08
SH-320820	Paints &	8,35E-08	SH-843049	Boring/si	2,44E-08
SH-870590	Special p	8,18E-08	SH-720441	Ferrous t	2,35E-08
SH-630533	Sacks & b	8,00E-08	SH-392490	Household	2,35E-08
SH-120799	Oil seeds	7,98E-08	SH-230690	Oil-cake	2,32E-08
SH-870120	Road trac	7,80E-08	SH-110311	Groats/me	2,26E-08
SH-040221	Milk in p	7,59E-08	SH-410229	Raw skins	2,24E-08
SH-010594	Live fowl	7,22E-08	SH-360300	Safety fu	2,17E-08
SH-850213	Electric	7,04E-08	SH-120220	Ground-nu	2,07E-08

Indice ACRN			Indice ACRN		
Code SH	Description	2017	Code SH	Description	2017
SH-390760	Poly(ethy	2,00E-08	SH-847490	Parts of	7,37E-09
SH-870323	Vehicles	2,00E-08	SH-871640	Trailers	7,05E-09
SH-850720	Electric	1,90E-08	SH-010110	Live hors	7,05E-09
SH-842911	Self-prop	1,86E-08	SH-850212	Electric	6,59E-09
SH-271019	Petroleum	1,84E-08	SH-721049	Flat-roll	6,58E-09
SH-320290	Inorganic	1,79E-08	SH-210690	Food prep	6,48E-09
SH-721090	Flat-roll	1,76E-08	SH-550810	Sewing th	6,21E-09
SH-551349	Printed &	1,76E-08	SH-842620	Tower cra	6,20E-09
SH-820790	Interchan	1,65E-08	SH-870540	Concrete-	6,19E-09
SH-940540	Electric	1,58E-08	SH-870410	Dumpers d	6,03E-09
SH-721710	Wire of i	1,58E-08	SH-401110	New pneum	5,90E-09
SH-200899	Edible pa	1,57E-08	SH-240220	Cigarette	5,80E-09
SH-840999	Parts sui	1,56E-08	SH-310560	Mineral/c	5,79E-09

SH-300490	Medicamen	1,54E-08	SH-760200	Aluminium	5,44E-09
SH-870130	Track-lay	1,42E-08	SH-071220	Onions, d	5,39E-09
SH-870332	Vehicles	1,41E-08	SH-310229	Double sa	5,29E-09
SH-080211	Almonds,	1,40E-08	SH-071310	Peas (Pis	5,24E-09
SH-851769	Other app	1,38E-08	SH-841381	Pumps n.e	5,19E-09
SH-731029	Tanks, ca	1,35E-08	SH-392329	Sacks & b	5,16E-09
SH-401120	New pneum	1,33E-08	SH-220421	Wine othe	5,15E-09
SH-310530	Diammoniu	1,13E-08	SH-220890	Udenatur	4,91E-09
SH-520419	Cotton se	1,10E-08	SH-732611	Grinding	4,73E-09
SH-080132	Cashew nu	1,08E-08	SH-720429	Waste & s	4,68E-09
SH-100820	Millet	1,05E-08	SH-854442	Other ele	4,57E-09
SH-850434	Electrica	1,05E-08	SH-520710	Cotton ya	4,54E-09
SH-731010	Tanks,cas	1,05E-08	SH-010619	Live mamm	4,46E-09
SH-410120	Whole bov	1,04E-08	SH-283650	Calcium c	4,44E-09
SH-320910	Paints &	1,03E-08	SH-283711	Cyanides	4,31E-09
SH-330300	Perfumes	1,03E-08	SH-870520	Mobile dr	4,22E-09
SH-070960	Fruits of	1,02E-08	SH-520511	Cotton ya	4,20E-09
SH-800300	Tin bars,	1,01E-08	SH-030549	Smoked fi	4,16E-09
SH-081340	Dried fru	9,71E-09	SH-842952	Self-prop	3,88E-09
SH-401163	New pneum	9,69E-09	SH-870190	Tractors	3,85E-09
SH-870322	Vehicles	9,62E-09	SH-851770	Parts of	3,84E-09
SH-330290	Mixtures	9,53E-09	SH-151190	Palm oil,	3,79E-09
SH-390750	Alkyd res	9,21E-09	SH-621040	Men's/boy	3,74E-09
SH-401199	New pneum	9,11E-09	SH-840710	Spark-ign	3,70E-09
SH-520790	Cotton ya	8,94E-09	SH-080410	Dates, fr	3,62E-09
SH-860900	Container	8,89E-09	SH-721590	Bars & ro	3,60E-09
SH-520939	Woven fab	8,79E-09	SH-852871	Reception	3,57E-09
SH-282810	Commercia	8,64E-09	SH-284700	Hydrogen	3,41E-09
SH-090220	Tea, gree	8,19E-09	SH-382200	Diagnosti	3,36E-09
SH-520210	Yarn wast	8,06E-09	SH-120791	Poppy see	3,35E-09
SH-870333	Vehicles	7,66E-09	SH-340290	Organic s	3,24E-09
SH-410320	Raw hides	7,56E-09	SH-842542	Jacks (ex	3,23E-09
SH-840820	Compressi	7,51E-09	SH-120991	Vegetable	3,22E-09

Indice ACRN			Indice ACRN		
Code SH	Description	2017	Code SH	Description	2017
SH-852849	Other cat	3,09E-09	SH-760521	Wire of a	7,29E-10
SH-110710	Malt, not	3,09E-09	SH-090411	Pepper (g	6,75E-10
SH-848180	Taps, coc	3,07E-09	SH-843141	Parts sui	6,69E-10
SH-841330	Fuel/lubr	2,98E-09	SH-390120	Polyethyl	6,20E-10
SH-848210	Ball bear	2,91E-09	SH-220110	Mineral w	6,06E-10
SH-843410	Milking m	2,71E-09	SH-842930	Self-prop	6,03E-10
SH-071080	Vegetable	2,66E-09	SH-841582	Air-condi	5,82E-10
SH-871499	Parts & a	2,65E-09	SH-110630	Flour, me	5,77E-10
SH-420222	Handbags,	2,52E-09	SH-731815	Screws &	5,65E-10
SH-190219	Uncooked	2,51E-09	SH-611190	Babies' g	4,41E-10
SH-640299	Other foo	2,47E-09	SH-842481	Mechanica	3,37E-10
SH-090230	Tea, blac	2,45E-09	SH-611490	Other gar	3,21E-10
SH-391239	Cellulose	2,41E-09	SH-870324	Vehicles	3,21E-10
SH-870321	Vehicles	2,30E-09	SH-040510	Butter	3,01E-10
SH-521225	Woven fab	2,30E-09	SH-050400	Guts, bla	2,80E-10
SH-390320	Styrene-a	2,29E-09	SH-853530	Isolating	2,67E-10
SH-391721	Tubes, pi	2,25E-09	SH-520100	Cotton, n	2,56E-10
SH-380210	Activated	2,23E-09	SH-843039	Coal/rock	2,40E-10
SH-283630	Sodium hy	2,21E-09	SH-870290	Motor veh	2,39E-10
SH-842139	Filtering	2,13E-09	SH-852190	Video rec	2,37E-10
SH-852550	Transmiss	2,12E-09	SH-970300	Original	2,30E-10
SH-151590	Fixed veg	2,04E-09	SH-730799	Tube/pipe	2,18E-10
SH-380892	Fungicide	1,96E-09	SH-730411	Line pipe	1,92E-10
SH-100890	Cereals (1,89E-09	SH-840734	Spark ign	1,90E-10
SH-852610	Radar app	1,89E-09	SH-845011	Household	1,87E-10
SH-090420	Fruits of	1,78E-09	SH-842612	Mobile li	1,82E-10
SH-291521	Acetic ac	1,74E-09	SH-845390	Parts of	1,81E-10
SH-070110	Seed pota	1,69E-09	SH-071239	Mushrooms	1,79E-10
SH-701349	Other gla	1,69E-09	SH-841280	Engines &	1,75E-10
SH-420229	Handbags,	1,53E-09	SH-261790	Ores & co	1,72E-10
SH-481950	Packing c	1,32E-09	SH-845690	Other mac	1,71E-10

SH-870210	Motor veh	1,22E-09	SH-903090	Parts & a	1,69E-10
SH-392390	Articles	1,21E-09	SH-853690	Electrica	1,65E-10
SH-392010	Plates, s	1,20E-09	SH-040899	Birds' eg	1,64E-10
SH-151110	Palm oil,	1,19E-09	SH-854690	Electrica	1,60E-10
SH-252890	Natural b	1,19E-09	SH-330790	Depilator	1,58E-10
SH-852380	Discs, ta	1,15E-09	SH-843230	Seeders,	1,51E-10
SH-854140	Photosens	1,10E-09	SH-110429	Other wor	1,18E-10
SH-940389	Furniture	1,08E-09	SH-845150	Machines	1,09E-10
SH-870390	Vehicles	1,06E-09	SH-852580	Televisi	1,05E-10
SH-843139	Other par	9,98E-10	SH-842489	Other mec	9,77E-11
SH-902830	Electrici	9,89E-10	SH-731816	Nuts of i	9,66E-11
SH-640590	Footwear	9,46E-10	SH-841350	Reciproca	6,69E-11
SH-520852	Woven fab	9,43E-10	SH-611790	knitted/c	6,43E-11
SH-730900	Reservoir	8,96E-10	SH-620299	Women's/g	5,44E-11
SH-852290	Parts (ex	8,89E-10	SH-842131	Intake ai	4,65E-11
SH-340130	Organic s	8,63E-10	SH-830890	Clasps, f	3,88E-11
SH-030419	Fish fill	8,43E-10	SH-481830	Tableclot	3,44E-11
SH-152190	Beeswax,	7,35E-10	SH-842230	Machinery	1,87E-11
			SH-853620	Automatic	1,84E-11
			SH-961000	Slates &	5,13E-12

A3. Guides d'animation des sessions thématiques

Au regard des résultats préliminaires, il est nécessaire d'organiser une activité de collecte de données sur les "Mesures de politiques visant la production et les exportations des produits compétitifs identifiés". Plus précisément, il s'agira de recueillir les informations sur les "barrières et facilités pour les producteurs et exportateurs des produits maliens compétitifs sur le marché mondial". L'activité de collecte de données se fera selon une approche participative sous forme d'un atelier de travail regroupant les principaux acteurs (directs et/ou indirect) des chaînes de valeur des produits compétitifs identifiés. Les informations seront recueillies à l'aide d'un guide ci-après lors des sessions thématiques. Les sessions seront précédées de trois activités notamment (i) la présentation des produits compétitifs maliens sur le marché mondial et leurs destinations respectives; (ii) la présentation des mesures de politique actuelles du Mali qui affectent la production et les exportations des produits compétitifs identifiés et (iii) la présentation des mesures ou dispositions commerciales prévues dans la ZLECAf qui sont susceptibles d'affecter la production et les exportations des produits compétitifs maliens.

Mesures agissant sur la production par produit compétitif

		Mali (actuelles)				ZELCAf (prévues)		
Produit compétitif	Incitations	Normes, règlements techniques et autres prescriptions	Prescriptions sanitaires et phytosanitaires	Politique de la concurrence et contrôle des prix	Incitations	Normes, règlements techniques et autres prescriptions	Prescriptions sanitaires et phytosanitaires	Politique de la concurrence et contrôle des prix
Produit 1								
...								
Produit n								

Mesures agissant sur les exportations par produit compétitif

		Mali (actuelles)			ZELCAf (prévues)			
	Procédures et prescriptions en douane	Taxes, impositions et prélèvements à l'exportation	Prohibitions et restrictions à l'exportation et licences d'exportation	Soutien et promotion des exportations	Procédures et prescriptions en douane	Taxes, impositions et prélèvements à l'exportation	Prohibitions et restrictions à l'exportation et licences d'exportation	Soutien et promotion des exportations
Produit 1								
...								
Produit n								

Le Groupe de recherche en économie appliquée et théorique (GREAT) est une organisation scientifique sans appartenance partisane, regroupant des hommes et des femmes qui œuvrent pour le développement et la promotion des sciences économique et sociale au service de l'humanité. En publiant sa revue trimestrielle “*Les GREAT Cahiers*”, il entend:

- ☞ développer la recherche et la capacité de recherche des chercheurs
- ☞ promouvoir la compétitivité et l'excellence
- ☞ susciter des débats féconds dans le milieu intellectuel pour promouvoir la créativité
- ☞ permettre aux jeunes talents d'émerger et de faire école
- ☞ aider à l'application de la science et de la technique au développement économique et social.

Les articles à publier doivent être en rapport avec la problématique du développement.

Ce sont:

- ☞ les travaux originaux
- ☞ les résultats d'études ou d'enquêtes de terrain
- ☞ les commentaires d'articles déjà parus avec référence complète
- ☞ les comptes rendus de conférences ou séminaires
- ☞ les communications faites en conférence, séminaire et autre forum
- ☞ les propositions de recherche

Les articles soumis à “*Les GREAT Cahiers*” pour publication peuvent être soit acceptés, soit refusés, soit retournés aux auteurs pour révision. GREAT se réserve le droit d'apporter des modifications de forme sans rien changer au fond sauf après consultation et accord des auteurs.